



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

# Rapport d'activité 2008

Mars 2009

## TABLE DES MATIÈRES

1	Avant propos .....	2
2	L'école fondamentale.....	4
3	L'approche par compétences.....	7
4	L'évaluation qui évolue.....	14
5	La réforme de l'enseignement des langues.....	17
6	L'éducation aux valeurs.....	26
7	Les nouvelles écoles .....	31
8	L'innovation dans les écoles.....	39
9	La préparation de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle .....	47
10	Les mesures pour élèves qui ont des difficultés scolaires .....	52
11	Les mesures en faveur de l'intégration et de la cohésion sociale .....	73
12	L'apprentissage tout au long de la vie .....	82
13	Les nouvelles technologies dans l'enseignement.....	97
14	La démographie scolaire – les infrastructures – les qualifications - les coûts .....	101
15	Les ressources humaines en 2008 .....	107
16	L'action européenne et les relations internationales .....	117
17	L'évaluation de la qualité scolaire et l'assurance-qualité .....	130
18	La communication et la réforme administrative .....	134
19	Les publications du ministère.....	140
20	Les actes législatifs et réglementaires en 2008 .....	144
21	Statistiques .....	147

# 1 AVANT PROPOS

Fin janvier 2009 le nombre de lois déposées et votées au cours de la législature s'élève à 21; 7 projets de loi sont encore engagés dans la procédure.

Ensemble ils contribuent à modifier de manière significative le paysage de l'école luxembourgeoise et induisent une adaptation aux défis et aux besoins de la société et de l'économie luxembourgeoise en pleine mutation. Cette adaptation se fait dans tous les domaines de l'enseignement à l'exception de la division supérieure de l'enseignement secondaire dont la réforme découlant des changements en cours s'annonce pour les prochaines années.

Les effets attendus sont:

- une élévation générale du niveau de compétences des élèves de l'école luxembourgeoise. Avec l'approche par compétences l'école se focalise sur l'apprenant et sur ce qu'il doit réellement être capable de faire;

- la réduction de l'échec scolaire qui à l'enseignement primaire est un des plus élevés d'Europe. À la fin de l'enseignement primaire 20% des élèves sont en retard par rapport à leur âge normale, sans parler des taux d'échecs de l'ordre de 30 à 50% qu'on constate dans certaines sections de l'enseignement secondaire technique;

- une réponse à l'évolution des familles; un nombre croissant de nos élèves grandissent dans des familles monoparentales, environ 30% vivent dans des familles qui n'ont pas fait d'études secondaires et presque 50 % n'ont pas le luxembourgeois comme langue maternelle;

- le rétablissement de la confiance dans l'école luxembourgeoise comme une école qui traite ses élèves avec justice. Une école est juste si elle garantit à chaque élève un minimum de compétences et donne à chacun le sentiment que s'il fait des efforts il a une chance de réussite;

- le retour de la joie d'apprendre.

La préparation du dispositif législatif et l'élaboration des textes réglementaires en vue de leur exécution constitue un travail considérable qui a, au cours de l'année 2008 comme au cours des années précédentes, sollicité tous les services de l'éducation nationale.

Toutefois personne n'ignore que c'est en fin de compte au niveau de la classe que se joue le progrès de l'école. Il ne suffit donc pas d'adapter les structures et les cadres, il faut soumettre à l'épreuve des défis qui attendent l'école luxembourgeoise ce qui y est enseigné et la manière dont on y enseigne.

Cet ouvrage est autrement plus ardu parce que souvent il s'attaque à des habitudes, des mentalités et des convictions. L'année 2008 a vu la montée en puissance des travaux sur les trois grands chantiers qui préparent la réforme des contenus et des méthodes d'enseignement de l'école: l'approche par compétences, les nouvelles formes d'évaluation, la réforme de l'enseignement des langues. Une place importante leur est réservée dans le rapport d'activités qui suit.

## 2 L'ÉCOLE FONDAMENTALE

### La procédure législative

Les travaux préparatoires au vote parlementaire des 3 projets de loi relatifs à l'enseignement fondamental, déposés tous les trois à la Chambre des Députés le 24 août 2007, ont marqué l'année 2008.

En ce qui concerne le projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental, le Conseil d'État a rendu un premier avis le 6 mai 2008 ainsi qu'un avis complémentaire le 25 novembre 2008, se rapportant à une série d'amendements gouvernementaux ou émanant de la Commission parlementaire de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Le rapport final de celle-ci est adopté le 14 janvier 2009.

Pour ce qui est du projet de loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental, le Conseil d'État a rendu un premier avis le 11 novembre après avoir été saisi d'amendements gouvernementaux par dépêches des 28 novembre 2007 et 8 septembre 2008. La Haute Corporation a rendu un avis complémentaire le 19 décembre 2008 se prononçant au sujet des amendements parlementaires et gouvernementaux. Finalement la Commission parlementaire a adopté le rapport final relatif au projet sous rubrique en date du 14 janvier 2009, après avoir analysé un deuxième avis complémentaire du Conseil d'État.

Quant au projet de loi relatif à l'obligation scolaire, le Conseil d'État a rendu un premier avis le 18 mars 2008 ainsi qu'un avis complémentaire en date du 7 octobre 2008 portant sur une série d'amendements proposés par la Commission parlementaire. Celle-ci a adopté le rapport final concernant ce projet de loi le 7 janvier 2009.

Les trois projets de loi ont été votés ensemble à la Chambre des Députés le 21 janvier 2009 et sortiront leurs effets dans les mois à venir. C'est dire que l'année 2008 a été surtout consacrée à la préparation de la mise en œuvre des dispositions législatives.

### 2.1 La préparation des règlements d'exécution

Pas moins de 14 projets de règlements grand-ducaux (RGD) ont été élaborés et transmis aux organes consultatifs pour avis dont les plus importants sont les suivants:

- Projet de RGD qui fixe les missions et le fonctionnement de l'équipe pédagogique ainsi que les attributions et les modalités d'indemnisation du coordinateur de cycle
- Projet de RGD qui fixe les modalités d'élaboration et d'application du plan de réussite scolaire
- Projet de RGD qui fixe la composition et les modalités de fonctionnement du comité d'école et du comité de gestion ainsi que les modalités d'élection des membres
- Projet de RGD qui détermine les modalités d'établissement du contingent
- Projet de RGD fixant la tâche des instituteurs
- Projet de RGD déterminant les conditions d'accès à la fonction d'instituteur, les contenus et les modalités du concours

## **2.2 La préparation de la gestion administrative de l'école fondamentale**

À partir de la rentrée 2008-2009, la gestion électronique a remplacé progressivement le registre de classe en permettant aux enseignants de l'enseignement fondamental la saisie et la gestion des élèves de leur classe par une interface web.

Interface unique d'une base de données centrale, l'outil Scolaria allège de manière substantielle la tâche administrative de tous les concernés dans l'organisation scolaire, la gestion du personnel et la gestion des élèves.

Depuis 2002 déjà, les communes peuvent établir leur organisation scolaire sur Scolaria. Les inspecteurs, les bureaux régionaux et les services administratifs du ministère peuvent consulter, par accès Internet, l'ensemble de l'organisation scolaire.

Depuis septembre 2008, les deux autres modules, à savoir la gestion des élèves et la gestion du personnel sont opérationnels. Alors que Scolaria-Personnel permet la gestion de l'activité du personnel enseignant et s'adresse essentiellement au service du personnel des écoles du ministère, le module Scolaria-Élèves est utilisé par l'ensemble du personnel enseignant de l'école fondamentale.

## **2.3 Adaptation des modalités de recrutement**

Les instituteurs recrutés à l'avenir seront des généralistes sachant guider dans leurs apprentissages scolaires des enfants âgés entre 3 et 12 voire 15 ans et habilités à enseigner dans les 4 cycles de l'enseignement fondamental. La distinction entre instituteurs de l'éducation préscolaire et instituteur de l'enseignement primaire n'existera plus. D'ailleurs la formation initiale des instituteurs à l'Université du Luxembourg s'allonge d'une année par rapport à celle offerte depuis 1983 dans le cadre de l'Institut supérieur d'Études et de Recherches pédagogiques et ne distingue plus entre éducation préscolaire et enseignement primaire. Il a donc fallu adapter les modalités du concours de recrutement et du classement en vue de l'affectation à des postes qui s'en suit.

## **2.4 Nouvelle définition de la tâche des instituteurs**

A partir de l'année scolaire 2009/2010 l'instituteur sera classé dans la carrière supérieure de l'enseignement. La tâche normale des instituteurs des deuxième, troisième et quatrième cycles comprendra comme par le passé vingt-trois leçons hebdomadaires d'enseignement direct auxquelles viennent s'ajouter cinquante-quatre heures d'appui pédagogique annuelles ainsi que cent vingt-six heures de travail annuelles à assurer dans l'intérêt des élèves et de l'école. Pour les instituteurs du premier cycle la tâche d'enseignement direct comprendra vingt-cinq leçons hebdomadaires.

Les heures de travail à assurer dans l'intérêt des élèves et de l'école, définies en période annuelle, sont constituées de :

- 60 heures de concertation au sein de l'équipe pédagogique, avec les équipes multi-professionnelles et les collaborateurs de la maison-relais;
- 40 heures de disponibilité pour le partenariat avec les parents des élèves.
- 18 heures de travaux administratifs, y compris la participation aux réunions de service;
- l'équivalent de 8 heures de formation continue que 24 heures de formation continue doivent être suivies sur une période de trois années scolaires.

## **2.5 La préparation de la réforme pédagogique**

Au niveau pédagogique les points forts de la réforme scolaire entamée s'annoncent comme suit:

\*la généralisation d'une nouvelle forme de collaboration entre enseignants par la constitution d'équipes pédagogiques à l'intérieur des écoles ainsi que par l'intensification des liens entre personnel enseignant et personnel socio-éducatif qui facilitent la considération et la stimulation de la personnalité de l'enfant dans sa globalité;

\*le plan de réussite scolaire invitant toute école à relever au mieux les défis locaux dans le souci de guider le mieux possible les élèves dans leurs processus d'apprentissage et à se forger une identité;

\*l'approche par compétences liée aux nouvelles formes d'évaluation;

\*la création de structures sollicitant davantage l'apport des parents d'élèves dans le cadre de l'école fondamentale;

\*une autonomie croissante pour tous les acteurs scolaires comportant en contrepartie une responsabilité clairement identifiée et assumée.

Un énorme travail d'information et d'implémentation auprès de tous les acteurs scolaires reste encore à être réalisé.

## **2.6 Les "écoles en mouvement"**

Depuis la rentrée scolaire 2008-2009, cinq écoles préscolaires et primaires ont commencé à mettre en place les volets pédagogiques de la réforme de l'enseignement fondamental. Dans ces écoles, appelées écoles en mouvement (école Nelly Stein à Schiffflange, écoles de Bourglinster, Beaufort, Grosbous et Roodt-Syre), les élèves et les enseignants travaillent sur la base des socles de compétences définis pour chacun des 4 cycles d'apprentissage et publiés en juin 2008. Les aspects de l'approche par compétences touchent notamment le travail en cycles d'apprentissage, l'introduction de nouvelles méthodes d'évaluation et l'établissement d'une relation de partenariat entre l'école et les parents.

## 3 L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES

### 3.1 Le concept

L'introduction de l'enseignement et de l'apprentissage fondés sur les compétences est au cœur des projets de réforme actuels pour adapter l'école luxembourgeoise aux besoins de notre temps. Il s'agit là d'une démarche dans laquelle sont engagés tous les systèmes éducatifs européens.

L'approche par compétences met donc l'accent sur la capacité de l'élève d'utiliser concrètement ce qu'il a appris à l'école dans des tâches et situations nouvelles et complexes, à l'école tout comme dans la vie.

L'approche par compétences est liée à l'idée d'établir des socles de compétences pour certains moments du parcours scolaire. Ces socles regroupent les connaissances et les compétences indispensables que chaque élève devra avoir acquises pour passer d'une étape de son parcours à la suivante. Ils sont définis pour chaque branche aussi bien de l'enseignement fondamental (la fin de chaque cycle d'apprentissage) que de l'enseignement post-primaire (les classes respectivement de 6e/8e et de 4e / 10e ainsi que les classes terminales).

L'enseignement ne se réduit pas aux seuls socles de compétences. L'approche par compétences permet de différencier les apprentissages dans le double but :

- d'assurer que tous les élèves développent les mêmes compétences essentielles, et
- de développer des niveaux de compétences élargis selon les capacités individuelles des élèves.

Aux élèves plus forts sont proposés des apprentissages qui vont au-delà des objectifs fixés dans les socles de compétences. Aux élèves qui présentent des retards scolaires, l'enseignant ou l'équipe pédagogique propose des activités de remédiation.

Les compétences ne remplacent pas les connaissances. Bien au contraire : les connaissances constituent les bases des apprentissages et l'école continuera d'y accorder une importance capitale. Cependant, l'approche par compétences vise plus loin : l'élève doit mieux apprendre à utiliser et à appliquer ses connaissances dans des situations nouvelles.

Les socles de compétences ne remplacent pas non plus les programmes scolaires. Les premiers décrivent les objectifs que les élèves doivent atteindre, les seconds déterminent les contenus à traiter en classe pour tendre vers les objectifs fixés. Voilà pourquoi les programmes doivent être revus et adaptés aux exigences des socles. Ils deviendront ainsi moins chargés et plus abordables.

L'introduction de l'approche par compétences à l'enseignement fondamental et à l'enseignement post-primaire est un travail d'envergure dans lesquels des groupes de travail composés d'enseignants, de responsables ministériels et de collaborateurs scientifiques étrangers sont engagés depuis 2005. Les travaux sont coordonnés par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) du ministère et bénéficient de l'accompagnement d'instituts étrangers ayant une grande expérience dans la mise en œuvre de cette approche.

Au cours de l'année 2008 le ministère a transposé le discours pédagogique relativement complexe dans le langage simple de "Wëssen, kënnen, wëllen".

wëssen: Les connaissances gardent une place importante puisque celles-ci constituent la base de tous les apprentissages dans tous les domaines d'apprentissage .

kennen: L'enseignement va au-delà de la simple transmission des connaissances. Il vise la mobilisation de ces connaissances afin de rendre les élèves capables de résoudre des problèmes et des tâches complexes à l'école comme dans la vie.

wëllen: Lorsque les apprentissages ont lieu dans des situations authentiques, proches de la réalité des élèves, lorsque l'enseignement et l'évaluation valorisent les capacités et les potentiels des élèves, l'intérêt, la motivation et la volonté de ceux-ci à apporter leur contribution à la résolution de problèmes peuvent être suscités plus facilement.

## **3.2 L'approche par compétences à l'enseignement fondamental**

### **3.2.1 Une réponse à une nécessité bien réelle**

Autrefois, le temps des études à l'école primaire pouvait suffire pour acquérir le savoir dont on avait besoin pour vivre et travailler. Aujourd'hui cela n'est plus le cas. Longtemps on a cru que la solution consistait à augmenter le volume des matières et des programmes scolaires. Or, nous avons constaté que, pour un grand nombre d'élèves, l'apprentissage devient alors trop superficiel : ils ne savent pas appliquer au-delà de la composition qui traite de la matière ce qu'ils ont appris et ne possèdent donc pas la clé de la réussite scolaire ou professionnelle.

L'introduction de l'enseignement et de l'apprentissage fondés sur les compétences répond donc à une nécessité bien réelle. Il s'agit par ailleurs d'une démarche dans laquelle sont engagés tous les systèmes éducatifs européens.

### **3.2.2 Les socles de compétences**

L'approche par compétences est liée à l'idée d'établir des socles de compétences pour certains moments du parcours scolaire. Ces socles regroupent les savoirs et les compétences indispensables que chaque élève devrait avoir acquises pour passer d'une étape de son parcours à la suivante.

### **3.2.3 Les travaux en cours**

Les socles de compétences pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire sont organisés en 5 volets. Le premier volet "Généralités" porte sur la définition des compétences transversales à développer par l'élève jusqu'au terme de l'enseignement fondamental. Les quatre autres volets sont consacrés respectivement aux socles de compétences des cycles 1 à 4 de l'enseignement fondamental.

Les socles pour le cycle 1 définissent les compétences à acquérir dans les domaines du langage, des mathématiques et du raisonnement logique. Ils ont été élaborés en collaboration avec l'Université de Salzbourg. Les socles pour les domaines de la créativité, de la psychomotricité, de la découverte du monde et de la vie en commun sont en train d'être définis par des groupes de travail composés d'enseignants de l'éducation préscolaire et d'experts externes.

Les socles pour les cycles 2, 3 et 4 ont été définis pour l'allemand, le français et les mathématiques. Pour les autres matières d'enseignement des socles sont également en élaboration par des groupes d'enseignants.

Pour assurer la cohérence entre les différents cycles, la rédaction des socles de compétences pour les cycles 1 à 4 a été effectuée par les mêmes groupes de travail. Afin d'assurer la cohérence entre les socles de l'enseignement primaire et ceux de

l'enseignement post-primaire, les socles pour la fin du cycle 4 ont été présentés aux Commissions nationales des programmes de l'enseignement secondaire et secondaire technique. La collaboration entre les groupes de travail du primaire et du post-primaire est poursuivie en 2008-2009.

Des groupes de travail sont actuellement en train de définir les compétences pour les sciences, l'éducation musicale, l'éducation artistique et l'éducation physique et sportive.

### **3.3 L'enseignement post-primaire**

#### **3.3.1 La « nouvelle » classe de 7e**

Pour la rentrée 2008, la classe de 7e a connu trois changements de taille:

L'approche par compétences a été introduite et l'enseignement s'adapte progressivement suivant le principe que le professeur doit s'assurer que l'élève a réellement compris et peut appliquer ce qu'il a appris. En langues, l'approche par compétences a introduit la distinction entre 4 activités langagières différentes : 1. écrire des textes, 2. comprendre l'écrit, 3. comprendre l'oral, 4. parler, communiquer et écouter. En mathématiques seront distingués les 4 domaines de compétences suivants : 1. résoudre des problèmes et modéliser, 2. argumenter et communiquer, 3. figures du plan et de l'espace, 4. nombres et opérations.

Les performances des élèves sont doublement documentées; les notes sont inscrites sur le bulletin comme par le passé et les compétences acquises sont décrites sur un complément joint au bulletin. Par l'ajout du complément au bulletin le professeur peut préciser les performances de l'élève. Ceci permet aux parents de se faire une idée plus précise des objectifs à atteindre et de voir quels sont les progrès que l'élève a déjà réalisés et quel chemin il doit encore parcourir.

Un cours de sciences naturelles a été introduit pour assurer une continuité entre l'éveil aux sciences de l'enseignement primaire et l'enseignement des sciences dans la division supérieure et pour tenir compte de certaines conclusions de l'étude PISA 2006.

Pour la rentrée scolaire un dispositif d'information des professeurs concernés et des parents d'élèves avait été mis en place. Un accompagnement tout au long de l'année scolaire des professeurs de 7<sup>e</sup> des branches concernées a été préparé.

En même temps les travaux de préparation pour assurer la continuité des changements en classe de 6<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire et en classe de 8<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique ont démarré.

#### **3.3.2 Le projet-pilote du cycle inférieur PROCI (Projet Cycle Inférieur)**

PROCI fut élaboré suite aux résultats de PISA 2000 par un groupe de pilotage sous l'égide du SCRIPT et de l'Université de Namur, accompagné par un groupe de présidents des commissions nationales de l'EST.

Quatre lycées démarraient le PROCI en septembre 2003 : Lycée Aline Mayrisch, Lycée technique Agricole d'Ettelbruck, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Josy Barthel à Mamer.

En septembre 2004, deux lycées supplémentaires rejoignent le projet : Lycée du Nord à Wiltz, Lycée technique d'Ettelbruck. Le Nordstad-Lycée participe au PROCI depuis la rentrée 2007, le Atert-Lycée de Redange depuis la rentrée 2008.

En 2003-2004, 4 lycées, 22 classes, 437 élèves ;

en 2004-2005, 6 lycées, 54 classes, 1052 élèves ;

en 2005-2006, 6 lycées, 81 classes, 1559 élèves ;

en 2006-2007, 6 lycées, 87 classes, 1681 élèves ;

en 2007-2008, 7 lycées, 80 classes, 1567 élèves.

en 2008-2009, 8 lycées, 99 classes, 1924 élèves.

Pour la comparaison : en 2008-2009 il y a au total 18 lycées publics avec 267 classes et 5253 élèves du cycle inférieur (Lycée pilote et classes d'insertion non compris).

Les caractéristiques du PROCI

L'amélioration du suivi de l'élève : des classes stables de 7e en 9e, une équipe enseignante réduite, un dispositif de remédiation.

De nouveaux programmes qui se fondent sur les compétences à atteindre et, pour les langues, le Cadre européen commun pour l'apprentissage des langues.

L'autonomie permet aux lycées PROCI de déterminer une partie de la grille d'horaires. Les sciences naturelles y profitaient dès le départ d'un surplus de leçons.

L'évaluation plus nuancée se fonde sur des domaines de compétences, en mathématiques et en langues.

Une voie pédagogique unique, avec la possibilité de différencier en 9e l'enseignement par des cours séparés : cours de base et cours avancés

La promotion fonctionne sur décision du conseil de classe, sans ajournement ni redoublement, sauf le redoublement volontaire en 9e.

L'orientation en 9e est décidée par les enseignants qui ont accompagné l'élève de 7e en 9e.

L'élève qui n'obtient pas l'admission à la formation qu'il souhaite entamer, peut revendiquer une seconde chance par une épreuve complémentaire.

En classe de 9e : classes spécifiques pour redoublants, avec des grilles d'horaires, des programmes et un encadrement adaptés. Au PROCI comme dans les autres classes, un quart des élèves n'admettent pas la décision d'orientation et préfèrent redoubler la classe de 9e afin de décrocher une orientation vers la formation de leur choix.

Depuis 2007-2008, le PROCI fonctionne au même coût que les autres classes. Il est clair cependant que le constat des compétences plus élevées des élèves PROCI laisse entrevoir une carrière scolaire avec moins de redoublements et plus de qualifications, ceci étant la plus-value du PROCI.

Certaines des caractéristiques ont été transférées entre-temps vers les autres établissements scolaires ou le seront sous peu : la démarche par compétences, l'autonomie pédagogique pour les lycées qui peuvent décider de modifier une partie de la grille d'horaires, l'accent mis sur les sciences naturelles, l'évaluation par domaines de compétences, l'orientation nuancée en 9e et l'épreuve complémentaire, le dispositif de remédiation, très peu de redoublements en 7e et 8e et classes spécifiques pour redoublants en 9e.

### **3.3.3 Le régime préparatoire**

Parallèlement aux travaux qui ont lieu pour les classes de 7<sup>e</sup> et les classes suivantes, des socles de compétences en langues sont également élaborés pour le régime préparatoire. Les enseignants qui y travaillent se font conseiller par des experts dans le domaine de l'enseignement de l'allemand et du français langues étrangères. Il agit avant tout de reformuler clairement les objectifs pour les 9 modules en termes de compétences à atteindre dans les 4 domaines d'activité langagière : comprendre l'oral et l'écrit, parler et écrire. En même temps les programmes d'enseignement sont revus et adaptés.

Un « Réseau de Formation et de Recherche du régime préparatoire » (RFR) a été mis en place et un document conceptuel accompagnant ce réseau d'échanges de bonnes pratiques a été rédigé.

12 séances d'échanges ont été préparées, organisées et modérées par les coordinateurs du SCRIPT. 42 intervenants alimentent régulièrement le réseau d'échanges et des contacts réguliers ont eu lieu avec les chargés de direction du régime préparatoire tout au long de l'année 2008.

Une journée d'échanges du régime préparatoire a été organisée le 23 octobre 2008. Plus de 100 intervenants ont eu l'occasion de s'échanger sur des thèmes touchant le régime préparatoire. Il en résulte, qu'une campagne d'information à l'adresse des intervenants de l'école fondamentale sera mise en place en 2009.

Un projet pédagogique (« Régime préparatoire à journée continue ») a été initié au Lycée technique de Bonnevoie.

### **3.3.4 Le renforcement des structures des commissions nationales**

Les présidents des commissions nationales concernées par la mise en œuvre de l'approche par compétences bénéficient d'une décharge pour leur permettre de s'acquitter des tâches liées à leur fonction. Leur horaire a été organisé pour qu'ils puissent avoir des réunions hebdomadaires communes en vue de coordonner les travaux respectifs et pour se concerter avec les services du ministère.

Dans chaque établissement du post-primaire, une équipe d'enseignants-coordonateurs a été mise en place pour organiser, lors de la phase de mise en œuvre de l'approche par compétences, des réunions régulières avec tous les titulaires concernés, afin de s'accorder sur les objectifs, se mettre d'accord sur les modalités de l'évaluation et se concerter et s'organiser en vue d'un accompagnement différencié des élèves.

Les coordinateurs des différentes écoles sont organisés en réseau et se rencontrent régulièrement lors de séances de formation continue ou de réunions d'échanges de bonnes pratiques.

### **3.3.5 Les socles de compétences disciplinaires**

#### **Mathématiques**

La première version du socle de compétences pour la fin de la classe de 6<sup>e</sup> ES resp. 8<sup>e</sup> EST a été revue en fonction des expériences des deux dernières années.

Le socle pour la fin de la classe de 4<sup>e</sup> ES resp. 9<sup>e</sup> EST a été élaboré.

Pour l'enseignement préparatoire, une première version de socles de compétences a été proposée et sera mise à l'épreuve dans certaines classes.

Pour le cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique des travaux d'élaboration des socles de compétences ont été lancés. Dans une première phase un groupe de travail a rencontré des professeurs des universités les plus fréquentées par les étudiants luxembourgeois. Une première version de ces socles sera soumise à la discussion des enseignants concernés.

Il est prévu de mettre en œuvre ces socles pour la rentrée 2009-2010 dans les classes de 10e Technique générale, 10e Commerce-gestion et 10e des professions de santé.

### **Sciences naturelles dans les classes de la division inférieure de l'enseignement secondaire**

Un cours de sciences naturelles comportant des éléments de biologie, de chimie et de physique a été introduit en classe de septième et de sixième, et un cours de physique/chimie viendra s'ajouter au cours de biologie en classe de cinquième. Dans ce même contexte, afin de consolider la base des études dans les différentes sciences, le cours de mathématiques en classe de sixième a été porté de trois à quatre leçons hebdomadaires et l'anglais, qui est la langue par excellence des études scientifiques, est porté, pour les élèves de cinquième, de 3,5 à 4 leçons hebdomadaires.

Pour éviter de surcharger les élèves, il a été décidé de maintenir la somme des leçons hebdomadaires à trente et donc d'adapter le nombre de leçons attribuées à certaines autres branches.

### **Éducation artistique**

En éducation artistique, les classes de 7e travaillent sur la base du socle de compétences élaboré en 2007-2008. L'accent de l'apprentissage est mis sur l'image (Bild) au sens large du terme. «Bild» signifie non seulement l'image bidimensionnelle mais aussi tridimensionnelle. L'objet principal et spécifique de l'éducation artistique à l'école est de transmettre à l'élève une compétence complexe autour de « l'image ». À travers des activités créatrices, réceptives et réflexives, l'élève développera une aptitude expressive individuelle qui encouragera le développement de sa personnalité ainsi que de son identité culturelle.

La structure du socle de compétences est définie par quatre champs d'action (observer/percevoir, interpréter, créer et refléter) et cinq domaines disciplinaires (couleur, forme, matière, corps/espace et mouvement).

L'éducation artistique vise à transmettre aux élèves une attitude critique face à l'image et favorise le rapport à la culture.

### **Éducation sportive**

Pour la rentrée scolaire en septembre 2008, un groupe de travail a finalisé les socles et le programme y relatif pour toutes les classes de l'enseignement secondaire. Les programmes sont mis à l'épreuve dans différentes classes de 8 écoles-pilotes.

Des séances de formation continue sont prévues au cours de l'année scolaire 2008-2009 pour familiariser les enseignants avec la nouvelle approche.

### **3.3.6 Modules dans la division supérieure de l'enseignement secondaire**

Le sujet de la structuration de la division supérieure de l'enseignement secondaire en modules est souvent évoqué lorsqu'on réfléchit à la manière dont on peut réorganiser l'enseignement pour le rendre plus flexible et pour augmenter les possibilités de choix individuels des élèves.

À ce stade seul l'enseignement offert dans le cadre de l'e-bac est organisé en modules.

Afin de montrer que l'organisation de l'apprentissage peut être faite différemment par rapport aux rythmes hebdomadaires prévus dans la grille des horaires, la coordination de l'e-bac et deux lycées – le Lycée Michel-Rodange et le Neie Lycée - se sont engagés dans un projet commun qui a comme objet l'organisation de la division supérieure de l'enseignement secondaire en modules. Le projet qui est coordonné par le ministère, rassemble quelque 70 enseignants des deux lycées et de l'e-bac.

## 4 L'ÉVALUATION QUI ÉVOLUE

### 4.1 L'évaluation à l'école fondamentale

#### 4.1.1 L'évaluation formative et certificative

L'approche par compétences se caractérise par un changement de paradigme dans l'évaluation des apprentissages des élèves.

L'évaluation des apprentissages dans une approche par compétences est positive et vise en premier lieu l'amélioration des performances de tous les élèves en tenant compte des progrès réalisés et en objectivant les obstacles à surmonter.

Au cours du cycle, l'évaluation est essentiellement formative et continue. Elle informe l'élève, ses parents et les enseignants sur les progrès accomplis, les défis à relever et les apprentissages à réaliser.

L'évaluation formative, qui est une aide à l'apprentissage, permet à l'enseignant de soutenir l'élève dans l'acquisition de ses connaissances et dans le développement de ses compétences. Intégrée au processus d'enseignement et d'apprentissage, l'évaluation formative est régulatrice : elle vise l'ajustement de l'apprentissage par l'élève ainsi que l'ajustement des actions pédagogiques de l'enseignement.

Dans la perspective d'aide à l'apprentissage, l'erreur change de statut: Au lieu d'être considérée comme lacune, comme un manque, l'erreur devient un outil pour apprendre. L'erreur est productive dans le sens qu'elle permet de comprendre la logique de l'élève et la cause de l'erreur. Elle devient le moteur de l'apprentissage en mettant en évidence les obstacles rencontrés et en en identifiant la cause.

L'enseignant peut ainsi amener l'élève à prendre conscience des procédures et des connaissances utilisées et l'aider à construire de nouvelles stratégies.

À la fin du cycle, l'évaluation est certificative :

L'évaluation rend compte, sous forme de bilan des compétences, de ce qui a été développé et acquis pour que l'élève puisse poursuivre ses apprentissages de façon continue et avec succès au cycle suivant. Le bilan des compétences est fait par l'équipe pédagogique, en se basant sur une interprétation critériée des performances de l'élève par rapport aux performances attendues. Les enseignants doivent rendre compte du niveau atteint du développement des compétences disciplinaires ayant fait l'objet d'un apprentissage, d'un développement et d'une évaluation pendant le cycle. Ils fournissent également aux enseignants du cycle suivant l'information qui leur sera utile pour offrir aux élèves les mesures d'aide ou d'enrichissement qui répondront à leurs besoins.

#### 4.1.2 L'observation au 1<sup>er</sup> cycle (précoce et préscolaire)

Le concept d'observation luxembourgeois "Lëtzebuerger Beobachtungskonzept fir den éischten Cycle" LBK1 a été réalisé sur base du concept autrichien SBKKG ("Salzburger Beobachtungskonzept für Kindergärten"), et adapté au contexte spécifique luxembourgeois.

Le LBK1 prend appui sur les socles de compétences définis pour le premier cycle.

L'enfant avec ses forces et ses faiblesses, ses besoins et ses capacités, ses intérêts et son vécu personnel ainsi que son rythme de croissance individuel se trouve au centre du LBK1. Le concept se caractérise par une approche résolument positive basée sur les acquis de chaque enfant. LBK1 permet au personnel d'école de jeter un regard différencié sur les ressources nécessaires au développement des compétences et de relever auprès de chaque enfant ce qui est «exceptionnel» dans son profil afin de pouvoir remédier, si nécessaire, à d'éventuels déficits et en même temps aider l'enfant à développer ses talents en créant des situations d'apprentissage adaptées.

Par le biais des fiches d'observation et du portfolio, il devient possible de voir, de comprendre, de suivre, de réguler et de documenter les processus de développement et d'apprentissage accomplis par chaque enfant dans les différents domaines de développement notamment en vue d'atteindre ou de dépasser les socles de compétences définis pour la fin du cycle 1.

#### **4.1.3 Deux expériences réalisées au cours de l'année 2008**

1. Les "écoles en mouvement" utilisent trois nouveaux instruments: le portfolio, la grille de compétences et le bilan de fin de cycle. Ces outils répondent à la nécessité de l'observation continue et formative, du suivi et de la documentation des apprentissages et du progrès des élèves pour aboutir à une évaluation plus nuancée et plus positive. Ils remplacent le bulletin traditionnel à note chiffrée.

Le portfolio est un dossier dans lequel l'élève recueille ses productions clé et travaux personnels. L'ajout de productions au fur et à mesure de l'apprentissage documente ainsi les progrès, les performances et les efforts individuels de l'enfant. Le portfolio incite l'élève à réfléchir sur le cheminement de ses apprentissages, ses progrès, ses performances et ses efforts et les partager avec ses parents.

Les grilles de compétences sont conçues pour aider les enseignants à planifier leurs interventions pédagogiques et à évaluer de manière globale les progrès des élèves. Elles montrent, à l'aide d'exemples, l'évolution d'une compétence, sans comparer les élèves entre eux. Les grilles permettent aussi de structurer le portfolio. Les grilles de compétences servent de base pour les entretiens réguliers avec les parents.

À la fin de chaque cycle, l'élève et les parents reçoivent un bilan complet des apprentissages qui indique le degré d'acquisition des compétences (niveau de compétences atteint) par branche et par domaine de compétences. L'évaluation des élèves est continue et se fait tout au long du cycle. Une communication régulière avec les parents est assurée au sujet des progrès des enfants et à propos des compétences à atteindre en fin de cycle.

2. Au cours de l'année scolaire 2007/2008, 600 élèves dans des écoles du nord du pays ont été évalués à l'aide d'un nouveau bulletin développé par des enseignants en collaboration avec l'inspecteur d'arrondissement. Les élèves reçoivent également un complément détaillant les compétences et les connaissances pertinentes des branches dites principales du cycle respectif.

Cet outil retrace et documente les progrès de l'élève, précise des socles minima à atteindre tout en exigeant une plus grande rigueur, une plus grande transparence et une meilleure possibilité de pronostic.

#### **4.2 À l'enseignement postprimaire: un complément au bulletin dans toutes les 7e ES/EST**

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, 13 lycées se sont déclarés prêts à se lancer dans l'approche par compétences en classe de 7e en introduisant le complément au bulletin en allemand, en français et en mathématiques. Il s'agit des Lycée classique Echternach, Lycée Aline Mayrisch, Lycée du Nord, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Josy Barthel à Mamer, Lycée technique des Arts et Métiers, Lycée technique à Ettelbrück, Lycée technique agricole, Nordstadlycée, Lycée technique Joseph Bech, Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Lycée technique Lallange et Lycée technique Nic Bieber. Les coordinateurs de langues de ces lycées ont été encadrés par le MENFP afin de coordonner cette nouvelle approche dans leurs établissements.

Dans le cadre de l'approche par compétences, le complément au bulletin est un outil qui a pour but d'apporter une appréciation plus nuancée des compétences des élèves dans ces trois branches. Il tient compte des 4 domaines de compétences, qui sont: écrire des textes (production écrite), compréhension écrite, compréhension orale, parler, communiquer et écouter (production orale) ; en mathématiques, les quatre domaines de compétences sont: résoudre des problèmes et modéliser, argumenter et communiquer, figures du plan et de l'espace, nombres et opérations. Si l'approche par compétences est de développer les compétences définies dans chacun des domaines ainsi identifiés, le but de l'évaluation est de rendre compte des acquis et de la progression dans ces domaines. Dans cette logique, le bulletin traditionnel des notes à l'enseignement est maintenu mais y est joint le complément au bulletin qui fournit des informations plus détaillées dans les différents domaines de compétences. Ceci permet à l'élève de mieux se rendre compte de ses performances, et dès lors rend l'évaluation plus transparente et donc plus motivante ; aux parents de mieux suivre l'enfant dans sa démarche d'apprentissage et à l'enseignant de mieux orienter les mesures d'appui et d'optimiser ainsi la prise en charge des élèves en difficulté.

À partir de la rentrée scolaire 2008-2009, le complément est introduit dans toutes les classes de 7e de l'enseignement secondaire et secondaire technique, y compris dans les classes du régime préparatoire, dans le cadre de l'enseignement de l'allemand, du français, des mathématiques. Les 13 lycées pilotes utilisent le complément dans les classes de 6e / 8e.

## **5 LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES**

### **5.1 L'urgence d'un réajustement de l'enseignement des langues**

Depuis l'automne 2004, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a rallié les acteurs scolaires dans une démarche de réflexion avec l'objectif de réajuster le système luxembourgeois d'enseignement et d'apprentissage des langues.

Une révision des finalités des différentes langues et du plurilinguisme dans notre système scolaire et des méthodes dont elles sont enseignées est devenue incontournable vu la complexité de la situation scolaire au Luxembourg et l'hétérogénéité croissante de la population d'élèves.

Le système éducatif actuel a été conçu pour une population d'élèves dont la langue maternelle est le luxembourgeois, tandis que la population scolaire compte aujourd'hui plus de 40% d'enfants avec une langue maternelle qui n'est pas le luxembourgeois. Une adaptation de ce système constitue une réponse au défi d'augmenter les chances de qualification de tous les élèves. Tout en promouvant un plurilinguisme de haut niveau en ligne avec la tradition multilingue luxembourgeoise, il s'avère primordial d'améliorer durablement les compétences langagières de l'ensemble des élèves scolarisés au Luxembourg.

Ce réajustement de l'enseignement des langues précise les exigences visées afin de mieux adapter les compétences langagières aux besoins professionnels et communicatifs réels des élèves. Il introduit à la fois plus de flexibilité à travers une plus grande différenciation, une évaluation positive et une meilleure prise en compte des capacités individuelles des élèves.

### **5.2 Le réajustement à travers un 'Plan d'Action Langues'**

Un Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues a été publié en mars 2007. Celui-ci définit un ensemble de priorités pour rendre notre enseignement des langues plus efficace. Il s'agit notamment de la mise en œuvre d'une approche par compétences, d'un ensemble de mesures qui permettront à l'école luxembourgeoise de mieux gérer l'hétérogénéité, ainsi que des actions de formation et de recherche nécessaires.

Les 66 mesures déclinées dans le plan d'action convergent pour répondre aux défis identifiés par les experts du Conseil de l'Europe lors de leur analyse de notre système d'enseignement et d'apprentissage des langues réalisée en 2006. Parmi les principales pistes d'action figuraient la définition claire des objectifs de maîtrise des langues, la mise en œuvre d'une évaluation plus positive, la création de synergies entre les branches linguistiques et non linguistiques et une meilleure valorisation des profils linguistiques individuels des élèves.

La mise en œuvre du plan d'action associe étroitement les enseignants dans le cadre des groupes de travail, les Commissions nationales des programmes et elle s'appuie également sur l'expertise d'un groupe d'accompagnement scientifique mis en place en automne 2007. Dans le souci d'optimiser la mise en œuvre et la gestion

du projet, le ministère a, au début de l'année scolaire 2007-2008 traduit le plan d'action dans une démarche de projet rigoureuse et transparente en élaborant un calendrier des actions à entreprendre et en définissant le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs impliqués. La structure de gestion du projet associe les acteurs suivants :

Organe de décision, le comité de pilotage définissait les orientations et priorités du projet et valide les propositions des groupes de travail. Il était composé de la ministre, du chef de projet et des chefs des 6 groupes de travail mis en place.

Le groupe d'accompagnement scientifique était un organe de consultation de la ministre dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action. Il était convoqué trois fois et comprenait les experts nationaux et internationaux suivants : Francis Goullier de l'Inspection générale de l'Éducation nationale de France ; Charles Berg de l'Université du Luxembourg (FLSHASE-INSIDE) ; Sabine Erhardt de l'Université du Luxembourg (FLSHASE-LCMI) ; Dieter Ferring de l'Université du Luxembourg (FLSHASE-INSIDE) ; Peter Kühn de l'*Universität Trier* ; Romain Martin de l'Université du Luxembourg (FLSHASE-EMACS) et Renate Valtin de la *Humboldt Universität Berlin*.

Le chef de projet assurait la coordination de la mise en œuvre du plan d'action, coordonnait les travaux entre les différents groupes de travail et veillait au respect des échéances retenues.

Dans le but de coordonner l'interaction des mesures proposées dans le plan d'action et d'assurer une planification détaillée et cohérente des mesures liées entre elles, les actions du plan d'action ont été regroupées en 6 sous-domaines transversaux. Les sous-domaines ont été pris en charge par 6 groupes de travail qui comprenaient, outre les collaborateurs du ministère, des inspecteurs de l'enseignement primaire et des enseignants. De par leur composition, les groupes de travail veillaient à la cohérence et à la continuité des travaux à travers tous les ordres d'enseignement.

1. Le groupe de travail *compétences* a eu pour mission de décliner l'approche par compétences dans les différents ordres d'enseignement (définition des socles de compétences, proposition de pistes pédagogiques dans le cadre de la formation continue, suggestions de matériels didactiques, etc.). Le contact direct avec les enseignants était assuré par le biais de sous-groupes qui opéraient au niveau de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement post-primaire.

2. Le groupe de travail *évaluation des élèves* se chargeait d'élaborer un concept d'évaluation des apprentissages qui alliait évaluation sommative et évaluation formative. Il a conçu et mis en place des instruments d'évaluation qui permettront de documenter les progrès des élèves et des outils de certification correspondant à chaque niveau de compétence défini dans les socles.

3. Les travaux du groupe de travail *approches complémentaires* ont porté sur la diversification de l'offre scolaire. L'objectif était de mettre en place des solutions qui permettront à l'école luxembourgeoise de mieux différencier les méthodes d'enseignement en fonction des capacités et des besoins des élèves et de valoriser davantage la diversité linguistique.

4. Le groupe de travail *communication* coordonnait les actions de communication relatives au plan d'action et assurait l'information des différents publics cibles concernés et intéressés par le projet.

5. La mission du groupe de travail *évaluation du système éducatif* a été d'assurer la production de données cohérentes sur les résultats du système scolaire, notamment en relation avec l'apprentissage des langues, pour permettre un meilleur pilotage du système éducatif.

6. Le groupe de travail *formation des enseignants* a établi un programme de formation continue qui soutient les enseignants dans l'appropriation de la démarche de changement.

### **5.3 Les travaux réalisés**

#### **Éducation préscolaire et enseignement primaire**

En décembre 2006, une première version de socles de compétences avait été soumise pour avis à tous les instituteurs et institutrices de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Ces propositions ont été discutées et analysées dans toutes les écoles du pays. Sur la base des avis et observations formulés, le ministère a revu les socles; une version révisée du document a été finalisée en février 2008. Elle sera diffusée aux instituteurs et institutrices et aux partenaires concernés au 3<sup>e</sup> trimestre de l'année scolaire en cours.

À partir de la rentrée 2008-2009, les écoles qui seront prêtes à s'investir dans l'approche par compétences travailleront sur la base de ces socles. Elles seront accompagnées dans la mise en place des mesures pédagogiques qui sont inhérentes à cette approche.

#### **Enseignement secondaire et secondaire technique**

En septembre 2007, des propositions de socles pour l'allemand et le français, c.-à-d. les compétences que les élèves devront avoir acquises dans ces deux langues à la fin respectivement de la classe de 6<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup>, ont été transmises à tous les enseignants de l'enseignement post-primaire. Ces socles s'inscrivent dans la continuité de ceux proposés pour l'enseignement primaire. Pour ce qui est de l'anglais, un groupe de travail est engagé dans les mêmes démarches ; l'objectif est de proposer des socles de compétences pour la rentrée 2009-2010.

La généralisation des cours de français et d'allemand en classe de 7<sup>e</sup> sur la base des socles proposés a été préparée.

Les Commissions nationales des programmes ont révisé les programmes de français et d'allemand de la classe de 7<sup>e</sup> et les ont adaptés aux socles proposés. L'échange continu entre les lycées et le ministère était par l'intermédiaire des coordinateurs, qui suivaient également des formations continues pour décliner les descripteurs des socles en unités didactiques. En janvier 2008, une réunion de concertation entre les coordinateurs et le ministère a permis de faire le point sur l'utilisation du complément au bulletin à la lumière des expériences des lycées. En février a eu lieu une journée "Langues" qui a réuni toutes les personnes impliquées dans le projet et leur a permis

de nouer des contacts avec des éditeurs de manuels scolaires allemands, français et anglais qui se sont également engagés dans l'approche par compétences.

À la rentrée 2008, un programme adapté et des suggestions de matériels didactiques pour appuyer l'enseignant dans son approche par compétences étaient disponibles pour toutes les classes de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Le complément au bulletin était généralisé pour toutes les classes de 7<sup>e</sup>. Les 13 lycées pilotes qui avaient déjà innové en classe de 7<sup>e</sup> pendant l'année 2007/2008 ont commencé à étendre l'utilisation du complément aux classes de 6<sup>e</sup> / 8<sup>e</sup>.

#### **5.4 "Bildungsstandards Sprachen"**

Une première étape décisive dans la démarche du ministère a été la publication en juin 2008 du document "Bildungsstandards Sprachen" qui sert de référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues dans tous les ordres d'enseignement de l'école luxembourgeoise. Le "Bildungsstandards Sprachen" comprend un volume conceptuel aussi bien qu'un volume proposant des épreuves adaptées à l'approche par compétences et prend appui sur le Cadre Commun de Référence pour les Langues. Il a été adapté aux besoins de l'école et mis dans le contexte de la situation luxembourgeoise et sert de référence aux groupes de travail qui travaillent sur l'élaboration et la révision des socles de compétences en langues ainsi qu'aux Commissions nationales qui élaborent des programmes de mise en œuvre de l'approche par compétences en langues. Présenté officiellement en avril 2008 lors des Journées Langues, il a rallié un grand nombre d'acteurs autour de descripteurs porteurs de sens pour l'enseignement des langues et a permis aux groupes de travail langues de retranscrire leurs plans d'études pour la classe de 7<sup>e</sup>. Les programmes d'allemand et de français en vigueur en 2008-2009 en classe de 7<sup>e</sup> sont calqués sur le "Bildungsstandards Sprachen. Lors de journées d'information avec des éditeurs spécialisés l'occasion a été donnée aux enseignants de consulter les ouvrages didactiques et les méthodes pédagogiques afin de concrétiser la réforme en salle de classe. Certaines commissions nationales ont mis au programme de nouveaux manuels mieux adaptés à l'approche par compétences.

#### **5.5 Dossiers pédagogiques des GT Langues**

Deux groupes de travail constitués respectivement de professeurs d'allemand et de français, coordinateurs de langues dans leur lycée, ont élaboré du matériel didactique pour l'implémentation de la démarche par compétences au cycle inférieur de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Un dossier destiné aux professeurs d'allemand "Vom europäischen Referenzrahmen für Sprachen zur Umsetzung in einen kompetenzorientierten Deutschunterricht in der Sekundarschule (ES und EST)", a été disponible pour la rentrée 2008 – 2009. Un dossier pour les professeurs de français, intitulé "L'approche par compétences en classe de français : 7<sup>es</sup> ES et EST. Réflexions méthodologiques et exemples pratiques d'enseignement différencié" est sorti au cours du premier trimestre. Une banque de données avec ces documents est opérationnelle sur le portail de l'éducation mySchool.

## Pratiques de l'oral

Afin d'aider les enseignants dans l'enseignement et l'évaluation de la production orale, le ministère a publié, pour la rentrée 2008-2009, une brochure intitulée "Pratiques de l'oral", réalisée par un groupe d'enseignants de français.

Anthologie d'auteurs luxembourgeois en trois langues : le luxembourgeois, l'allemand, le français

L'ouvrage s'adresse aux élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que, de façon générale, à des lecteurs intéressés. Il comprend un volet de textes d'auteurs classiques et un autre, plus vaste, d'auteurs modernes et contemporains susceptible de correspondre davantage au goût des jeunes. La publication est prévue pour la rentrée scolaire 2009.

## **5.6 Enseignement par compétences et plan d'action langues**

Le plan d'action langues introduit une nouvelle dimension dans l'enseignement des langues étant donné que les compétences dans les différents domaines de compétence sont évaluées séparément dans les différentes langues et que le ministère a entamé le projet de définir l'orientation vers les formations des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique de façon à ce que les exigences spécifiques de ces formations soient définies en fonction de ces domaines de compétence.

En d'autres mots : si ce projet se concrétise, l'élève n'aura plus besoin d'atteindre un certain seuil pour la langue allemande dans l'ensemble de compétences langagières, mais il suffira par exemple qu'il fasse preuve de compétences suffisantes au niveau de la compréhension de l'écrit pour accéder à certaines formations qui, maintenant, lui sont éventuellement fermées.

## **5.7 La promotion de la lecture**

### **5.7.1 Campagne Raconte-moi**

Cette campagne souligne la relation qui existe entre le goût du livre et la réussite scolaire. Lancée par le MENFP en collaboration avec de nombreux partenaires, dont les ministères de la Culture, de la Santé et de la Famille, et Cactus S.A., elle sensibilise les parents à l'importance de mettre les enfants en contact avec les livres dès les premières années de leur vie. Chaque année un livre d'images est offert à tous les enfants respectivement de 0, 2 et 4 ans. Les livres sont spécialement conçus pour la campagne par voie de concours national.

La première action de distribution a eu lieu en novembre 2008 et s'adressait à tous les enfants de 4 ans. L'album qui a reçu le premier prix au concours national 2008, "Eng Rees ëm d'Welt" de Marc Angel, a été distribué dans toutes les classes de l'éducation préscolaire après les vacances de la Toussaint. Le deuxième livre primé, "Aus dem Stëbs gemaach" de Vanessa Staudt, a été offert par Saint Nicolas lors de sa tournée dans les supermarchés Cactus. La distribution d'un album illustré aux enfants de 2 ans se fera en 2009 ; elle sera assurée par les pédiatres. À partir de 2010, un livre sera également offert en guise de cadeau de naissance. Il est prévu

que les autorités communales le remettront aux pères lors de la déclaration de la naissance de l'enfant.

### **5.7.2 Concours de lecture à voix haute**

Bien du chemin a été parcouru depuis le premier concours de lecture à voix haute en 2006. Le concours 2008 a connu un grand succès auprès des enseignants et des élèves. Une brochure avec entre autres le règlement du concours et les critères d'une bonne lecture, a été distribuée aux enseignants de la 5e année d'études. La finale – lectures des finalistes et programme culturel – a eu lieu à Mersch au Kulturhaus.

### **5.7.3 Journée européenne des langues**

Le 26 septembre 2008 le ministère a distribué à toutes les classes préscolaires et primaires une affiche „Erziel mer deng Geschicht” en invitant les élèves à raconter ou à écrire une histoire dans la langue de leur choix. L'action a connu un beau succès avec les 2600 histoires en 25 langues que les enseignants et leurs élèves ont envoyées au ministère. Le projet, dont le but est de valoriser la diversité linguistique, prévoit le tournage d'un film dans un certain nombre de classes en 2008 et en 2009 ainsi que la publication d'un recueil d'histoires sélectionnées pour la traditionnelle journée européenne des langues en septembre 2009.

### **5.7.4 Groupe de travail „comics”**

À l'instar du numéro spécial du Courrier de l'Éducation nationale sur l'auteure suédoise Astrid Lindgren publié en 2007, le groupe de travail „comics” prépare une publication dans laquelle il va examiner l'importance des bandes dessinées pour la promotion de la lecture. Les membres du groupe sont en train de réaliser des travaux sur le sujet „bande dessinée” dans leurs classes et dans une médiathèque. Des spécialistes en la matière, à savoir Marina Herber, Roger Leiner et Tania Majerus, collaborent au projet.

### **5.7.5 Le catalogue „Lies a Fléi”**

Un 2e catalogue avec les nouveaux livres de jeunesse en langue luxembourgeoise parus fin 2007 et début 2008 a été distribué par le SCIE.

### **5.7.6 „Bicherkëschten”**

Le ministère met à la disposition des 5e et 6e années d'études des livres de jeunesse en langue allemande. Il s'agit des ouvrages de référence des manuels scolaires. Des mallettes avec des livres de jeunesse en langue luxembourgeoise sont également disponibles. Les bureaux régionaux de l'inspection ainsi que le CDPFC assurent le prêt des „Bicherkëschten”.

### **5.7.7 Relations entre auteurs et écoles**

Afin de faciliter le contact entre les auteurs et les écoles, le ministère publie chaque année dans le Courrier de l'Éducation nationale une liste d'auteurs qui sont disponibles pour faire des lectures dans les classes des écoles préscolaires et primaires.

## **5.8 L'ouverture aux langues**

L'ouverture aux langues (language awareness) est l'une des approches préconisées dans le plan d'action langues en vue d'une meilleure articulation entre les langues de l'école, les langues maternelles des élèves et les langues étrangères à apprendre. Elle a été introduite dans les domaines d'apprentissage prévus par la loi sur l'enseignement fondamental.

Il s'agit d'une approche comparative qui mobilise les ressources des élèves et leur permet de prendre appui sur ce qu'ils savent dans une langue pour mieux en comprendre une autre et élargir progressivement leur compétence plurilingue et pluriculturelle. Elle concerne tous les élèves et peut être introduite dans toutes les branches.

Dès 2006/07, des formations continues pour enseignants ont été organisées en collaboration avec un professeur de l'Université de Genève, et un groupe de travail avec les personnes intéressées a été constitué.

Ces travaux seront consolidés par l'introduction de l'ouverture aux langues dans les socles de compétences, la documentation d'exemples de bonne pratique réalisés dans nos classes (brochure et film) et l'élaboration de matériel didactique s'appuyant sur les manuels diffusés dans toutes les écoles préscolaires et primaires de Suisse romande.

## **5.9 La création d'un Institut national des langues**

Le projet de loi portant création de l'Institut national des langues a été introduit dans la procédure législative le 23 mai 2008. Outre l'extension du champ d'activités de l'actuel Centre de Langues Luxembourg, il prévoit d'établir une structure administrative avec une direction adaptée à la taille de l'établissement et à l'envergure de ses missions. De nouvelles possibilités de recrutement de personnel (bibliothécaire-documentaliste, informaticiens etc.) permettront de développer et de professionnaliser les différents services et départements.

Au-delà des dispositions concernant l'Institut, le projet de loi entend également fixer le cadre pour l'apprentissage, l'enseignement et la certification de la langue luxembourgeoise.

Les principales missions de l'Institut des langues seront les suivantes :

- offrir des cours de formation en langues vivantes
- offrir des cours d'alphabétisation et de littérature
- être le Centre officiel de certification pour les tests et examens internationaux en langues étrangères

- être le Centre national de certification pour les diplômes et certificats réglementés de la langue luxembourgeoise
- servir de centre de ressources pour la didactique des langues, notamment pour la langue luxembourgeoise
- assurer la formation des formateurs en langue luxembourgeoise.

Le Centre de langues offre depuis quelques années des cours en didactique du luxembourgeois pour les formateurs de luxembourgeois à travers le pays et la Grande Région. L'Institut national des langues poursuivra le développement des ressources didactiques pour l'enseignement de la langue luxembourgeoise à des adultes.

## **5.10 Une place importante à la langue luxembourgeoise**

Une partie très importante du travail de l'Institut national des langues incombera au département de luxembourgeois. Il produira non seulement le matériel requis pour la formation des apprenants ainsi que pour l'évaluation, mais aussi celui pour la formation des formateurs, ceci en collaboration avec l'Université du Luxembourg. Le projet de loi élargira la responsabilité de l'Institut en matière de luxembourgeois et apportera une réponse professionnelle aux nombreuses demandes de certification réglementée habilitant à l'enseignement du luxembourgeois. Deux nouveautés s'inscrivent dans ces efforts :

### **5.10.1 la création du *Diplom Lëtzebuerger Sprooch a Kultur***

Ce diplôme permettra à toute personne intéressée, et notamment à celles qui envisagent de dispenser des cours de luxembourgeois, un approfondissement professionnel de tous les aspects de la langue (orthographe, linguistique, lexicographie, littérature, ...) ainsi que des compétences d'enseignement et d'évaluation du luxembourgeois.

### **5.10.2 la création du professorat de langue luxembourgeoise**

Le projet de loi confère un statut reconnu aux enseignants de luxembourgeois en créant le professorat de langue luxembourgeoise. Le recrutement des candidats sera identique à celui des autres professeurs en langues de l'enseignement secondaire et secondaire technique et les candidats suivront le même stage pédagogique que leurs autres collègues.

## **5.11 La préparation des tests en langue luxembourgeoise parlée pour les candidats à la naturalisation**

Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a participé à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la naturalisation en ce sens qu'il a préparé la réglementation sur l'organisation des épreuves et l'attestation des compétences de communication en langue luxembourgeoise parlée pour être admis à la naturalisation.

La passation des épreuves a été confiée au Centre de Langues Luxembourg.

Les premières épreuves ont pu se dérouler avec succès les 5 et 6 décembre 2008; cela signifie que les travaux préparatoires ont dû démarrer en automne 2006 avec la conception et l'élaboration des épreuves aux niveaux A2 en expression orale et B1 en compréhension de l'oral, la relecture des épreuves par un comité d'experts, l'enregistrement des épreuves d'écoute, la création de grilles d'évaluation, la conception de la formation des examinateurs, la création de matériel audiovisuel en vue d'une approche standardisée des examinateurs, la formation des examinateurs, la formation du personnel administratif, l'élaboration d'une panoplie de documents administratifs, la création de banques de données informatiques pour la gestion des dossiers aux niveaux pédagogique et administratif, etc.

100 candidats étaient inscrits; 99 ont participé à l'épreuve

Répartition par origine et nationalité

Ex Yougoslavie et Albanie:	21
Anciens pays de l'Est	14
France	17
Belgique	9
Allemagne	7
Portugal	6
autres pays européens	10
Thaïlande	5
Afrique	4
Amériques	5
Chine	1

Sur 99 candidats      54 étaient des femmes  
89 candidats ont réussi.

## 6 L'ÉDUCATION AUX VALEURS

### 6.1 La branche "éducation aux valeurs" au Neie Lycée

extrait du programme gouvernemental:

Dans le cadre de l'école pilote, une attention particulière sera accordée à un réaménagement de l'éducation aux valeurs. À cet effet, un groupe de travail à instituer sous l'autorité conjointe du Premier Ministre et du Ministre de l'Éducation nationale fera des propositions prenant en compte aussi bien la diversité croissante des cultures et des convictions religieuses et philosophiques que la nécessité de veiller à l'intégration de ces diversités dans un climat de respect et de tolérance réciproques. Tout en transmettant aux élèves une connaissance appropriée des grandes religions et familles de pensée au plan mondial, le projet de réaménagement tiendra spécialement compte des réalités de la société luxembourgeoise en réservant une place adéquate à la présentation authentique des divers courants de pensée religieuse et humaniste présents dans notre pays.

Sur la base de ces prémisses, le Neie Lycée a déterminé les missions suivantes pour son cours d'éducation aux valeurs

- promouvoir la réflexion et le discernement autonomes des élèves ;
- sensibiliser les élèves aux multiples concepts moraux ;
- veiller à l'intégration des diversités culturelles, religieuses et philosophiques dans un climat de respect et de tolérance réciproques en tenant spécialement compte des réalités de la société luxembourgeoise ;
- transmettre aux élèves une connaissance appropriée des grandes religions et familles de pensée au plan mondial.

En plaçant l'élève au centre d'une démarche pédagogique qui se fonde prioritairement sur des activités touchant le vécu et la réalité quotidienne des élèves, l'éducation aux valeurs non seulement développe des connaissances qui sont indispensables pour la vie d'adulte et de citoyen mais l'élève apprend également à s'engager et à participer activement à la vie en société.

Dès lors les compétences qui doivent être acquises font partie des missions de l'école dans son ensemble – qui en tant qu'école à journée continue se caractérise par le fait qu'un grand nombre d'adolescents vivent ensemble une grande partie de la journée dans un espace relativement restreint et par le fait que l'élève rencontre régulièrement son tuteur que le suit étroitement et s'efforce à l'amener à réfléchir sur son engagement à l'école et dans la société – et un cours traditionnel ne peut plus suffire pour les développer.

Les possibilités de faire éclore ces compétences dans un cadre pareil sont donc considérables et dépassent les possibilités offertes dans les branches disciplinaires et interdisciplinaires. Le Neie Lycée a par conséquent impliqué tous ses enseignants dans l'éducation aux valeurs.

Cette approche a été partagée par les membres du groupe d'accompagnement institué dès 2004 et qui se compose du Premier ministre, de personnes de cultes reconnus, du culte islamique ainsi que de l'association « Libre Pensée ». Ils ont guidé le Neie Lycée dans le choix des thèmes et certains ont servi d'intermédiaire pour mettre les enseignants du Neie Lycée en relation avec des personnes de la société civile qui étaient disposées à expliquer un sujet précis.

## **6.2 Un nouveau plan cadre pour l'éducation morale et sociale à l'enseignement primaire**

Ce plan cadre a été élaboré en 2008 en coopération avec l'université de Hambourg, département de la didactique "Philosophieren mit Kindern". Respectant l'approche par compétences, il fait le lien avec le plan cadre « philosophie pratique » en vigueur dans l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Une formation continue de 114 heures préparant à la mise en œuvre de ce plan cadre a démarré en octobre 2008 avec une cinquantaine de titulaires de la branche. Le nouveau matériel didactique (manuels, portfolios, livres du maître) est en voie d'élaboration et sera disponible à la rentrée 2009/2010 pour le cycle 2, en 2010 pour les cycles 3 et 4. Un programme innovateur « philosopher avec les petits » est prévu pour le cycle 1.

Des pourparlers sont en cours avec l'Université du Luxembourg pour intégrer la didactique du « philosopher avec les enfants » dans la formation initiale des futurs enseignants.

Le plan cadre est un nouvel outil pour "vivre ensemble", pour gérer l'hétérogénéité culturelle et religieuse de la population scolaire dans le sens des recommandations du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO. Il est également en accord avec les recommandations du Conseil d'État luxembourgeois qui recommande à l'École une culture du fait religieux en tant que phénomène culturel et anthropologique par opposition à la culture religieuse.

Basé sur les droits de l'homme, l'objectif du plan cadre est le développement du jugement moral autonome, la culture du dialogue interculturel, interreligieux et la promotion de la citoyenneté participative dans une société démocratique ouverte.

## **6.3 L'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme**

L'idée de l'éducation aux droits de l'Homme est reprise dans le projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental voté par la Chambre des Députés le 21 janvier 2009 au chapitre I. – Cadre général, section 3 – Les objectifs de l'enseignement fondamental, art.6: L'enseignement fondamental vise à développer progressivement auprès des élèves...pt.6: la citoyenneté, le sens de la responsabilité et le respect d'autrui, afin de les rendre aptes à suivre des études ultérieures et à apprendre tout au long de la vie.

Tous les projets (projets d'innovation, projets d'école, projets d'établissement) coordonnés par le ministère de l'Éducation nationale soutiennent les principes définis dans la Convention des droits de l'homme.

1. création de trois écoles UNESCO, deux dans l'enseignement fondamental – il s'agit de l'école primaire à Mondorf et de l'école primaire à Niedermayer et l'Athénée. Destiné à promouvoir une culture de la paix, le projet de l'Athénée dénommé "Pache, Paix, Frida, EIPHNH" avait pour objectif deux volets: d'un côté élaborer une charte par les élèves proposant des principes éthiques de base reconnus par les croyants et les non-croyants, de l'autre côté sensibiliser les jeunes aux responsabilités qui leur

incombent en tant que citoyens du monde, en insistant sur le fait que les droits impliquent aussi des devoirs et des responsabilités.

L'élève a le droit d'exprimer librement son opinion au sein de l'école pour autant qu'il respecte les dispositions législatives relatives à l'ordre et à la discipline dans les écoles, ainsi que les dispositions légales au respect des personnes.

Dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, la contribution de l'école à un environnement d'apprentissage sûr, démocratique et empreint de respect mutuel peut être formalisée soit par l'intermédiaire des règlements d'ordre intérieur et de discipline en vigueur dans chaque établissement, soit par l'intermédiaire de la charte scolaire dont la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques indique les grands principes : « afin de créer un milieu d'apprentissage empreint de respect et de promouvoir la coopération entre les différents partenaires, la communauté scolaire se donne des règles de conduite fondées sur les droits et devoirs de ses membres qui sont fixés dans une charte scolaire. Ces règles peuvent aller au-delà des règles de comportement prévues par le règlement d'ordre intérieur et de discipline en vigueur dans tous les lycées. »

Cette loi prévoit également les grands principes de fonctionnement de différents organes consultatifs ou décisionnels internes qui impliquent la participation des élèves ou de leurs représentants : le conseil d'éducation (organe décisionnel) et le comité des élèves (organe consultatif).

Au niveau national, la conférence nationale des élèves a pour mission de représenter les élèves auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, d'émettre un avis sur les projets soumis par le ministre, de formuler des propositions concernant la vie scolaire et le travail des élèves et de créer des commissions spéciales consultatives.

Dans le cadre de la campagne « Tous différents, tous égaux » le ministère, en collaboration avec le Service national de la Jeunesse, a encouragé les lycées de sensibiliser et de faire acquérir aux jeunes des repères afin de promouvoir la diversité et la participation dans une société multiculturelle. Dans le même ordre d'idées peut être placée l'organisation de la « Convention Jeunesse Luxembourgeoise », organisée par la Conférence générale de la Jeunesse. Les jeunes lycéens ont participé depuis 2007 à ces journées, où sont discutés des sujets-clés de la diversité des jeunes avec des mandataires politiques de la Chambre des Députés et du Gouvernement. Ces rencontres ont pour objectifs de permettre aux jeunes de s'exprimer, d'analyser et de développer une approche critique quant aux questions de l'égalité des chances, de la diversité et des discriminations par exemple.

Différentes autres mesures destinées à impliquer les élèves dans la vie scolaire ont été réalisées au niveau national, comme par exemple les procédures de médiation (procédure visant à former les élèves des classes supérieures pour régler les litiges entre élèves sans l'intervention des adultes) ou les initiatives de sensibilisation aux Droits de l'Homme (par exemple, visite de camps de concentration, journée de la mémoire, pour montrer les horreurs de la guerre et réfléchir ensemble sur les erreurs du passé). Ainsi l'Ambassade des Pays-Bas a proposé en 2004 de mettre à la disposition des établissements d'enseignement postprimaire l'exposition itinérante 'Anne Frank : une histoire d'aujourd'hui', conçue

par la Fondation Anne Frank d'Amsterdam. D'avril en juin, cinq lycées avaient hébergé l'exposition. Dans chaque établissement un groupe d'élèves a été formé pour servir de guides lors des visites des classes.

Le ministère a publié un numéro spécial du courrier de l'éducation nationale sur l'éducation à la paix. Ce numéro contient un grand nombre de bonnes pratiques quant à l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la résolution non-violente de conflits dans l'enseignement primaire.

Pour le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme le ministère a édité en collaboration avec la Commission Consultative aux Droits de l'Homme le texte de la déclaration en cinq langues. Le livret a été distribué à large échelle dans tous les établissements d'enseignement postprimaire du pays.

En 2007, le ministère et l'Ombudscomité pour les droits de l'enfant ont pris l'initiative de faire connaître les droits de l'enfant aux jeunes des écoles primaires et du cycle inférieur de l'enseignement post primaire. Ainsi a été créé par un jeune lycéen luxembourgeois un cinéma de pouce (« Daumenkino »), illustrant en français et en allemand les différents articles de la convention des droits de l'enfant.

Il s'impose d'éveiller l'esprit de coopération, de solidarité, de respect mutuel chez les jeunes. Ainsi, sur initiative de l'ONG Christian Solidarity International asbl, le ministère, en étroite collaboration avec le ministère de la coopération, a soutenu la réalisation d'un livre pour enfants intitulé « Mission : Stopp die Armut ! » distribué aux enfants du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> cycle de l'enseignement primaire en 2008. À travers les voyages autour du monde du jeune Nicolas avec des étapes au Soudan, Burundi, Inde, Vietnam, Brésil et Pérou, les enfants sont sensibilisés à traiter différents aspects de la pauvreté comme par exemple la faim, le manque d'aide médicale, la discrimination des femmes, l'absence d'infrastructure scolaire, la destruction d'habitats naturels, le salaire injuste.

Souvent un regard tourné vers le passé, vers les crimes du passé, permet aux jeunes de garder un œil critique sur le monde contemporain et de préparer leur avenir dans une société de plus en plus complexe. La « Journée de la mémoire » 2007, organisée par le ministère en coopération avec le Service National de la Jeunesse, a été placée sous le thème 'La dignité dans la différence'. Cette journée a permis d'explorer les possibilités pour créer une société fondée sur le respect pour la différence en évoquant, d'une part, la mémoire des personnes marginalisées et exclues pendant l'holocauste et dans d'autres génocides, et, d'autre part, de célébrer la différence et de promouvoir une culture de respect. Un numéro spécial du Courrier de l'Éducation nationale documente les activités de cette journée. En 2008, une exposition élaborée par le Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette, en coopération avec le Service National de la Jeunesse et les Territoires de la Mémoire de Liège, a été inaugurée à l'Abbaye Neumünster. Après avoir fait le tour du pays, l'exposition est installée définitivement au Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette. En 2009 la journée sera organisée en étroite collaboration avec la Fondation Anne Frank d'Amsterdam.

La formation des enseignants constitue un point crucial dans cette démarche. Dans la formation pédagogique des futurs enseignants de l'enseignement post primaire sont offerts deux modules qui font particulièrement référence aux exigences demandées aux enseignants en matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de

l'homme. Ces modules contiennent des éléments transversaux relatifs aux droits de l'homme.

En plus depuis 2007, l'Université du Luxembourg offre un module obligatoire « philosopher avec les enfants » aux futurs instituteurs et institutrices de l'enseignement primaire. Un inventaire des programmes 'éducation à la citoyenneté et droits de l'homme' dans la formation des futurs enseignants de l'enseignement fondamental et des enseignants de l'enseignement post primaire sera dressé en 2009.

De même, le ministère offre, dans le cadre de la formation continue des enseignants du post primaire la possibilité de s'inscrire à des formations relatives aux droits de l'homme, aux droits de l'enfant, au développement des compétences sociales. Les enseignants reçoivent des outils pratiques pour faire découvrir les textes référentiels avec une approche à la fois ludique et créative.

Le Luxembourg, n'ayant pas participé à une étude sur l'éducation civique et citoyenne en 1999 (CIVED – Civic Education Study), ne possède, jusqu'à présent, ni de données fiables sur le savoir des élèves en matière civique, ni sur l'éducation transmise par les enseignants dans l'enseignement postprimaire. La participation à l'étude ICCS-International Civic and Citizenship Study a été décidée en 2006. Un prétest a eu lieu dans cinq lycées en novembre 2007.

Au printemps 2009 l'étude principale se déroulera auprès des élèves des classes de VI<sup>e</sup> / 8<sup>e</sup> de l'enseignement postprimaire.

L'étude s'inscrit à la fois dans le cadre des orientations politiques poursuivies par le ministère de l'Éducation nationale et dans les axes de recherche de l'unité EMACS (Educational Measurement and Applied Cognitive Science) de l'Université du Luxembourg. C'est pourquoi l'étude est conçue comme activité de coopération entre le ministère et l'Université du Luxembourg.

## 7 LES NOUVELLES ÉCOLES

### 7.1 Enseignement fondamental: Les écoles en mouvement

Depuis la rentrée 2008, cinq écoles du pays, appelées « écoles en mouvement », ont commencé à mettre en place sous forme de projet des éléments de la future réforme de l'enseignement fondamental.

Dans ces écoles (Schiffflange, Beaufort, Bourglinster, Roodt-Syre et Grosbous), les enfants bénéficient d'un enseignement basé sur les socles de compétences définis pour les 4 cycles de l'enseignement fondamental. L'objectif de cette phase pilote est de valider tant les socles que la démarche d'implémentation et de consolider les pratiques innovantes en vue d'une généralisation au niveau national. Parallèlement, d'autres aspects novateurs portent sur la construction de l'école en tant qu'entité apprenante et la relation école-parents.

L'enseignement est conçu de manière à donner aux élèves des tâches qui leur permettent de développer la perception de leur compétence à accomplir une tâche, de se rendre compte de leurs capacités et à développer leur estime de soi. En travaillant par moments ensemble, les élèves sont amenés à reconnaître les bénéfices issus du travail entre pairs. Les enseignants mettent en oeuvre de nouvelles méthodes didactiques pour diversifier l'enseignement et pour différencier les apprentissages.

Les classes des écoles en mouvement sont organisées en cycles d'apprentissage. Tout au long des deux années que dure un cycle, les enseignants suivent les progrès des élèves et les amènent à acquérir le niveau de compétence dont ils ont besoin pour passer au cycle suivant. L'élève qui a des difficultés se voit proposer une aide pour qu'il puisse atteindre les objectifs de base. L'élève qui avance plus rapidement est encouragé à faire des activités qui le stimulent davantage et peut avoir l'occasion de participer aux apprentissages de ses aînés.

Dans le cadre de l'approche par compétences, les écoles en mouvement adoptent de nouvelles méthodes d'évaluation : le portfolio, la grille de compétences et le bilan de fin de cycle. Ces instruments documentent de manière détaillée les apprentissages et les progrès des élèves et aboutissent ainsi à une évaluation plus nuancée et plus positive. Ils remplacent le bulletin traditionnel à note chiffrée.

Le portfolio est un dossier dans lequel l'élève recueille ses productions et travaux personnels. L'ajout de productions au fur et à mesure de l'apprentissage documente ainsi les progrès, les performances et les efforts individuels de l'enfant. Le portfolio permet à l'élève de mieux prendre conscience de ses acquis et de sa progression (auto-évaluation) et de les partager avec ses parents.

La grille de compétences décrit les compétences que l'enfant doit développer. Pour chaque compétence développée, elle renvoie à des productions au portfolio. Les grilles de compétences servent de base pour les entretiens réguliers avec les parents.

À la fin de chaque cycle, l'élève et les parents reçoivent un bilan complet des apprentissages qui indique le degré d'acquisition des compétences (niveau de compétences atteint) par branche et par domaine de compétences.

L'évaluation des élèves est continue et se fait tout au long du cycle. Une communication régulière avec les parents est assurée au sujet des progrès des enfants et à propos des compétences à atteindre en fin de cycle.

Les enseignants travaillent en équipe et se concertent régulièrement pour discuter des programmes et des progrès de chaque élève et pour concevoir des activités pédagogiques ciblées. Ils s'engagent à rencontrer régulièrement les parents des élèves pour discuter avec eux des performances des élèves.

Les enseignants veillent à ce que les parents soient informés régulièrement des activités de l'enfant, de ses progrès. Par exemple les élèves décrivent chaque vendredi à l'intention de leurs parents ce qu'ils ont appris au cours de la semaine. Les parents sont représentés au conseil de projet institué dans chaque école, ce qui leur permet d'être informés des finalités et du développement du projet.

Les écoles en mouvement sont mises en réseau et échangent leurs expériences au fur et à mesure de l'avancement du projet. Elles sont accompagnées par deux inspecteurs en plus des inspecteurs des arrondissements concernés. Les enseignants assistent régulièrement à des séances de formation continue.

Durant une phase d'initiation tous les acteurs, à savoir les autorités communales, les enseignants, les parents d'élèves et les inspecteurs d'arrondissement concernés ont été informés des changements proposés. Tous les acteurs ont participé activement à la conception du projet. Les socles de compétences et le cadre du projet ont été présentés aux enseignants et aux autorités communales en avril 2008. Lors de journées dites « de transition » organisées en mai, les enseignants ont pu s'engager dans une réflexion à propos des changements envisagés et dans la préparation concrète de la rentrée de septembre. Les enseignants ont suivi des formations en didactique spécifiques à l'approche par compétences, des formations dans le cadre de l'adoption d'une évaluation formative et des outils d'évaluation tels que le portfolio. Parallèlement des réunions d'information à l'intention des parents d'élèves ont eu lieu dans toutes les communes concernées.

## **7.2 Enseignement fondamental: EIS SCHOUL**

L'ambition de ce projet de recherche est de développer des nouvelles formes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation dans un contexte qui relie théorie et pratique, recherche et travail sur le terrain. Eis Schoul est une école publique qui s'adresse aux enfants qui sont âgés entre 3 et 12 ans.

Les cours y sont dispensés du lundi au vendredi de 8h00 à 15h30. L'école propose également des encadrements continus en journée et pendant les vacances de la Toussaint, de Carnaval et de la Pentecôte.

Eis Schoul se fonde sur les principes de la pédagogie inclusive développant une éducation de qualité pour tous les enfants, quelles que soient leurs particularités socioculturelles, physiques, sensorielles et socio-affectives. La diversité des enfants y est considérée comme une richesse qui permet d'élargir les connaissances et les expériences. Une attention particulière est accordée à la diversité des besoins des élèves et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer durant leur cursus scolaire.

La pédagogie inclusive encourage le relationnel. Elle se donne pour objectif de créer une atmosphère dans laquelle tous les élèves entretiennent de très bonnes relations. L'élève y est encouragé à dire comment il vit les situations d'apprentissage et devient de ce fait un acteur actif du processus d'apprentissage et capable à le faire évoluer.

L'éducation est multiâge et la différenciation se fait par des objectifs. Pour ce faire, l'éducation et l'enseignement se font en groupes d'élèves de différentes classes d'âge. L'école permet ainsi aux enfants – comme dans le contexte familial - d'apprendre à assumer de plus en plus de responsabilités vis-à-vis de leurs pairs et d'apprendre les uns des autres.

Le cursus scolaire se caractérise par des temps de travail individuels et des phases de travail en commun. Durant les temps de travail individuels, les élèves sont amenés à réaliser des projets personnels (p.ex. : recherche, documentation, production et "publication" autour d'un thème qui les intéresse), modestes au départ, et prenant de l'envergure au fur et à mesure que l'enfant avance dans ses apprentissages. L'encadrement des enfants se fait par une équipe multi-professionnelle qui organise les apprentissages et aide les enfants à découvrir leurs compétences.

Les bulletins et les devoirs sont remplacés par des méthodes d'évaluation qui tiennent compte des processus d'apprentissage individuels de l'enfant ainsi que de la dimension sociale et interactive de l'apprentissage. À cette école, le portfolio constitue l'outil d'évaluation primordial.

Pour l'année 2008/2009, Eis Schoul a enregistré 96 inscriptions de 14 nationalités différentes. En 2009/2010, 118 élèves fréquenteront l'école.

### **7.3 Enseignement fondamental: L'école à journée continue Jean Jaurès**

L'école Jean Jaurès est un projet pilote d'une école à journée continue qui a été initié par le Ministère de l'Éducation nationale et la Ville d'Esch-sur-Alzette. Cette école qui se veut un espace de vie, un lieu où les périodes de travail, de temps libre et de repos se succèdent dans la continuité et où apprendre et vivre sont deux concepts étroitement liés, a ouvert ses portes à la rentrée 2006, lors de laquelle elle a accueilli 90 élèves.

Outre l'offre d'un encadrement tout au long de la journée, les enseignants de l'école Jean Jaurès ont également adopté une démarche innovante en matière d'enseignement et d'apprentissage. Les enfants sont regroupés en cycles d'apprentissage de deux ans encadrés par trois enseignants. Ils ont adopté le système du tutorat, le travail avec un plan hebdomadaire, le développement d'un portfolio pour chaque enfant. Les enfants sont amenés à faire une réflexion sur leurs propres apprentissages, leurs progrès et leurs comportements au moyen d'un cahier dans lequel les événements et les apprentissages de la semaine sont repris. L'apprentissage s'oriente en fonction du plan d'études et des compétences à acquérir en fin de cycle. L'observation et la documentation des processus d'apprentissage deviennent la base de la planification et de l'organisation de l'enseignement.

A la rentrée 2008 l'école a accueilli 109 élèves, encadrés par 9 enseignants et 6 éducateurs. Au cours du premier trimestre 2008 le rapport intermédiaire de l'évaluation de l'école, établi par la division INSIDE de l'Université du Luxembourg a été présenté. Le rapport d'évaluation révèle la grande motivation des élèves, la satisfaction des parents avec les structures et la qualité de l'enseignement de l'école Jean Jaurès.

L'école étant structurée de telle manière que la collaboration entre éducateurs et enseignants est très étroite et présentant un potentiel pour se développer, il a été décidé de prolonger de deux ans la convention de projet entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de l'Éducation nationale.

#### **7.4 Enseignement post-primaire: Neie Lycée**

L'année 2008 au lycée-pilote a été marquée par la première procédure d'orientation au terme d'une classe de 9e. Suite à la procédure d'orientation, les élèves ont été inscrits pour l'année scolaire 2008-2009 à une classe de 10e de l'enseignement secondaire technique d'un autre lycée du pays et leurs résultats scolaires du premier trimestre permettront de dresser un premier bilan des acquis purement scolaires des élèves du Neie Lycée. Un élève de 9e technique a été orienté vers une classe de 4e secondaire. Les élèves de l'enseignement secondaire du Neie Lycée n'ont pas été soumis à une procédure d'orientation puisque celle-ci n'a lieu qu'au terme de la classe de 4e.

Rappelons brièvement l'organisation de l'enseignement au Neie Lycée.

La présence obligatoire des élèves à l'école va de 8h10 à 16h30, du lundi au vendredi. Un encadrement est offert aux élèves jusqu'à 18h10. Les cours sont organisés en blocs de deux unités consécutives de 50 minutes à raison de 3 blocs quotidiens. Ces blocs alternent avec les activités complémentaires et les études.

Les élèves suivent des cours dans les branches principales qui sont spécifiques à l'enseignement classique, au cycle inférieur ou au régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique. Les activités et les études de certains cours sont communs aux élèves des trois voies de formation.

Les cours de 100 minutes se prêtent bien aux travaux de recherches, d'approfondissement et de présentation par les élèves et favorisent la coopération et l'apprentissage autonome.

Les élèves sont tenus de participer à au moins 5 unités d'activités complémentaires de leur choix et de faire un minimum de 5 unités d'études par semaine. Les activités complémentaires permettent aux élèves de se spécialiser dans un domaine spécifique.

Les études servent à effectuer les travaux scolaires à l'école, en présence des éducateurs gradués. Les horaires des cours et des activités complémentaires offertes sont fixés par les équipes pédagogiques composées d'enseignants et d'éducateurs gradués, et par les spécialistes qui assurent les activités complémentaires.

Chaque élève établit son horaire d'études en accord avec son tuteur. Chaque enseignant est tuteur de 4 à 10 élèves de son équipe. Les élèves peuvent bénéficier de la disponibilité des enseignants entre les cours afin de se faire assister dans des productions personnelles et dans l'assimilation des matières traitées aux cours. Les élèves peuvent fixer rendez-vous avec un éducateur gradué pour une séance à la « Léierstuff » où ils peuvent se faire assister en matière d'organisation ou en cas de difficultés d'apprentissage.

En résumé : un élève du Neie Lycée passe au moins 50 unités hebdomadaires à l'école, dont 30 unités de cours, 5 unités d'activités complémentaires et 5 unités d'études, 10 unités pour les repas communs, les pauses et des études supplémentaires.

Après trois années de fonctionnement, la communauté scolaire a fait le constat que diverses approches et mesures ont fait leur preuve et que d'autres doivent être améliorées voire même abandonnées.

Les approches et mesures qui se sont avérées fructueuses :

**Le régime à plein temps** contribue à faire de l'école un lieu de vie, favorise les échanges sociaux, facilite le travail à l'école et l'encadrement par l'équipe pédagogique.

**Le travail en équipe pédagogique composée d'enseignants et d'éducateurs gradués** donne lieu à des échanges sur la progression, les besoins et la situation scolaires des élèves ainsi que sur les concepts, les approches et les mesures pédagogiques et didactiques. Il permet aussi la confection des horaires dans les équipes.

**Le tutorat individuel de l'élève** par un membre de l'équipe pédagogique permet le suivi et l'accompagnement de l'élève et responsabilise celui-ci en l'obligeant à choisir ses objectifs et à se prononcer sur la réalisation de ces objectifs.

**La relation intense avec les parents et la stabilité des équipes favorisent** le travail d'orientation.

**Les activités complémentaires** fidélisent les élèves aux sujets traités pendant les cours. Elles favorisent aussi le contact entre les élèves des différentes années scolaires. Elles contribuent au développement de la personnalité, font émerger des talents et facilitent les choix scolaires et professionnels.

**L'évaluation sans notes dans un esprit d'orientation plutôt que de promotion** pousse les élèves à développer leurs points forts et à s'épanouir en fonction de leurs talents ce qui promeut l'excellence des compétences acquises et entrave la médiocrité.

**La disponibilité des enseignants dans les localités de l'école tout au long de la journée** encourage les élèves au travail à l'école et permet de contrebalancer l'iniquité scolaire causée par les différences du milieu social. La consultation des enseignants sensibilise les élèves à prendre de l'initiative et à assumer la responsabilité de leur progression.

Le groupe de pilotage discute des affaires courantes, mais aussi de sujets conceptuels touchant au développement du Neie Lycée.

Le Klasserot permet de thématiser des sujets scolaires et relationnels, en promouvant ainsi l'esprit de coopération et de participation et le sens des responsabilités.

**Le mélange des élèves des différents ordres d'enseignement** pour certains cours et les activités complémentaires favorise la mixité sociale et combat la ségrégation sociale. La tâche identique pour les professeurs et les chargés d'éducation simplifie l'organisation scolaire.

Comme le carnet de liaison dans les autres lycées, l'**agenda du Neie Lycée promeut le contact avec les parents**. L'élève y note les études, les activités complémentaires, les matières traitées, les devoirs à accomplir. La mise à jour de l'agenda exige une certaine rigueur de l'élève et l'encourage à prendre ses responsabilités face à sa progression et aux obligations scolaires.

**Les bibliothèques installées dans chaque classe** facilitent le travail par projet, le travail autonome et la prise d'initiative des élèves.

Quelques mesures en phases de développement et d'amélioration :

Par le passé, **le cours de perfectionnement** servait exclusivement à l'appui en langues et en mathématiques. Aucune plage n'était prévue exclusivement pour le développement et pour le perfectionnement de talents ou d'intérêts particuliers en vue de l'orientation des élèves. Sur recommandation des jurys d'orientation de l'année dernière, les élèves peuvent maintenant effectuer avec l'accord du conseil de classe des travaux personnels spécialisés au cours de perfectionnement. Le sujet d'un travail personnel peut être choisi par l'élève.

Les principes et les modalités de l'évaluation seront repensés et rediscutés pour être affinés dans une optique d'orientation plutôt que dans une optique de promotion.

La communication, les contacts et les échanges avec d'autres lycées ne sont pas toujours faciles à établir. Une nouvelle démarche vise à favoriser ce contact au niveau des directions et des commissions nationales pour les programmes.

Le concept des journées pédagogiques est revu. Elles ont lieu pendant une mi-journée toutes les 6 semaines et servent à discuter en plénière des sujets ayant trait aux concepts et au fonctionnement du Neie Lycée, ainsi qu'aux échanges pédagogiques et didactiques dans des réunions par branches.

Le caractère pilote du Neie Lycée entraîne à certains niveaux une tâche supplémentaire pour maints enseignants qui est insuffisamment considérée lors de la constitution de leur tâche.

Quelques mesures se sont avérées moins fructueuses:

**Le planning des études fixé à l'avance** est trop contraignant et constitue un frein à l'autonomie de l'élève.

La gestion de **la cantine scolaire** par un prestataire privé rend difficile la collaboration et le suivi pour assurer la convivialité à la cantine et la qualité des repas.

#### **Les infrastructures et les effectifs**

Le Neie Lycée se trouve toujours dans des infrastructures provisoires. Il est prévu qu'un nouveau bâtiment accueillera le Neie Lycée à Mersch, en 2011 ou 2012. Les infrastructures provisoires sont exiguës ce qui cause certains inconvénients pour des élèves qui passent la journée entière dans une école.

C'est à cause de cette limite spatiale imposée que le Neie Lycée a dû restreindre le nombre de classes de 7e et refuser des élèves qui sollicitaient l'admission en classe de 7e du Neie Lycée.

## L'évolution des admissions de septembre 2005 à septembre 2008

Le nombre total de classes :

en 2005-2006 : 8 classes            en 2007-2008 : 19 classes  
en 2006-2007 : 14 classes        en 2008-2009 : 20 classes

### 7.5 Enseignement post-primaire: Baccalauréat international

En vue d'agrandir l'offre scolaire de l'enseignement postprimaire et de permettre plus particulièrement à des élèves étrangers ne maîtrisant pas suffisamment les langues véhiculaires de l'enseignement secondaire luxembourgeois d'obtenir un baccalauréat d'études générales, le Lycée technique du Centre a été autorisé en 2006 à organiser, avec comme langue véhiculaire le français, des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international.

L'introduction de ces classes dans un lycée luxembourgeois a suscité l'intérêt des milieux économiques et financiers luxembourgeois qui ont formulé la demande que de telles classes puissent également être organisées avec comme langue véhiculaire l'anglais. Dans ce contexte, l'Athénée de Luxembourg a été autorisé d'offrir à partir de l'année scolaire 2007/2008, une classe d'accueil dite "classe de 5e internationale".

Le baccalauréat international se distingue des bacs nationaux par sa philosophie. Le but est de former des bacheliers capables, critiques et autonomes, sachant faire leurs propres recherches et poser des questions judicieuses concernant le monde dans lequel nous vivons. Le baccalauréat international encourage les jeunes à développer un sens puissant de leur propre identité et de leur culture, à élargir leurs capacités de communication avec des personnes provenant d'autres pays et issues d'autres cultures, et à les comprendre. L'esprit du baccalauréat international est très international et les grandes valeurs qu'il soutient sont la tolérance, l'ouverture vers d'autres cultures, l'esprit critique, l'autonomie, la créativité et l'engagement envers les autres.

Evolution du nombre d'élèves des classes internationales francophones et anglophones :

Français	2006/07	2007/08	2008/09
LTC, 4 IF	20	15	11
LTC, 3 IF		18	10
LTC, 2 BI			16
Anglais			
AL, 5 IA		15	17
AL, 4 IA			17

## **7.6 Enseignement post-primaire: Lycée transfrontalier Schengen-Lyzeum Perl**

Le 12 janvier 2009 a été posée la première pierre pour l'agrandissement du lycée transfrontalier portant le nom de „Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl“, fondé le 4 décembre 2006 par le Luxembourg et la Sarre, en collaboration avec le Landkreis Merzig-Wadern. Cette nouvelle école avait ouvert ses portes le 27 août 2007 avec 5 classes, composées d'élèves originaires de la Grande Région Saar-Lor-Lux.

Actuellement le lycée comprend 267 élèves originaires de la Sarre, du Luxembourg, de Rhénanie-Palatinat et de la Lorraine. Douze enseignants et la directrice-adjointe sont nommés par le Luxembourg. Dix-huit enseignants, tout comme le directeur, sont nommés par la Sarre. Jusqu'en 2015 l'école comptera près de 1000 élèves. Les enseignants sont recrutés au Luxembourg aussi bien qu'en Sarre, avec la possibilité de faire appel à des enseignants dont la langue maternelle est le français, l'anglais ou l'espagnol, afin de garantir un enseignement des langues dans les meilleures conditions possibles.

Le lycée est une école internationale à plein temps. Les élèves ne sont pas regroupés en sections nationales, mais, dès le départ, ils se retrouvent dans des classes mixtes et constituent des groupes hétérogènes. Les enseignants, quelle que soit leur origine, se constituent également en équipes internationales qui prennent en charge l'ensemble des élèves. Cette priorité donnée à la collaboration entre élèves et professeurs fait partie intégrante du projet pédagogique qui a pour mission de former les élèves au respect de l'autre et au travail en autonomie.

Le concept de la nouvelle école comporte des éléments ancrés dans les deux systèmes d'enseignement ainsi que des idées nouvelles. Toutes les possibilités d'orientation restent ouvertes jusqu'en 9<sup>e</sup> année d'études. L'élève pourra obtenir, après 12 années d'études, respectivement un diplôme professionnel, le diplôme de technicien administratif et commercial ou un diplôme de fin d'études secondaires, l'Abitur, (« Allgemeine Hochschulreife »), conjointement avec le diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois.

## **7.7 Enseignement post-primaire: Projet de création d'une École de la 2<sup>e</sup> chance**

Le développement de la société cognitive doit s'accompagner du développement de méthodes d'apprentissage adaptées à la grande diversité des publics. Le phénomène du décrochage scolaire et de la non-certification des jeunes montrent la nécessité d'une approche pédagogique plus différenciée qui prend en charge ces élèves. Ainsi, le projet d'une école de la 2<sup>e</sup> chance constituera une offre pédagogique pour les élèves décrocheurs sans aucune occupation issus de l'enseignement postprimaire.

L'école vise avant tout à ce que le jeune retrouve la motivation à s'engager sur une dynamique de formation et d'insertion et d'en accepter les contraintes.

Un projet de loi afférant a été déposé à la Chambre des députés le 23 décembre 2008.

## 8 L'INNOVATION DANS LES ÉCOLES

### 8.1 Les projets d'école à l'enseignement primaire

Depuis 1998, les communautés scolaires du préscolaire et du primaire ont la possibilité d'initier un projet d'innovation pédagogique, intitulé « Projet d'école ». Les expériences internationales et la recherche en éducation montrent que les projets d'innovation pédagogique constituent une entrée efficace pour développer la qualité au sein des communautés scolaires locales. Les projets ont des finalités et des envergures différentes et répondent à des besoins locaux constatés par les enseignants et l'ensemble de la communauté scolaire. Un groupe d'accompagnement réunissant des représentants du monde syndical, du ministère et des responsables des communes a été créé en 2005. Les projets de réforme en cours motivent nombre d'enseignants à initier des démarches innovantes à l'intérieur de leurs établissements et jusque dans leurs pratiques pédagogiques quotidiennes. On observe que les objectifs des projets déjà en cours sont adaptés aux objectifs principaux des réformes planifiées. L'organisation en cycles d'apprentissage, l'approche par compétences, le travail en équipe, l'adoption d'une démarche d'évaluation formative sont des pratiques innovantes amorcées dans de nombreuses écoles.

#### 1. Projet d'école Fentange

- collaboration entre cycles d'apprentissages, activités en groupes multi-âges, collaboration étroite avec les parents, différenciation, adoption d'un plan de travail hebdomadaire, (Wochenplan), formation continue du personnel de l'école, team-building

Outre l'offre d'un encadrement tout au long de la journée, les enseignants de l'école Jean Jaurès ont également adopté une démarche innovante en matière d'enseignement et d'apprentissage. Les enfants sont regroupés en cycles d'apprentissage de deux ans encadrés par trois enseignants. Ils ont adopté le système du tutorat, le travail avec un plan hebdomadaire, le développement d'un portfolio pour chaque enfant. Les enfants sont amenés à faire une réflexion sur leurs propres apprentissages, leurs progrès et leurs comportements au moyen d'un cahier dans lequel les événements et les apprentissages de la semaine sont repris. L'apprentissage s'oriente en fonction du plan d'études et des compétences à acquérir en fin de cycle. L'observation et la documentation des processus d'apprentissage deviennent la base de la planification et de l'organisation de l'enseignement.

#### 2. Ale Lycée Esch :

Les enseignants du Ale Lycée à Esch misent sur la collaboration entre cycles, afin de faciliter les passages d'un cycle à l'autre, surtout au niveau du passage du cycle 1 au cycle 2. Des activités de lecture, des projets d'apprentissages en commun ainsi que des activités de loisirs sont organisés pour les enfants des deux cycles. Les enseignants travaillent beaucoup sur le développement de pratiques de différenciation afin de permettre aux élèves de progresser à leur rythme. Ils veillent à différencier par les méthodes les moyens pour faire progresser tous les élèves. Les enseignants du cycle 1 intègrent l'éveil aux langues à leurs activités hebdomadaires afin de valoriser les multiples langues maternelles des enfants et ainsi faciliter l'apprentissage des langues d'enseignement. En ce qui concerne l'évaluation, les

enseignants ont commencé à développer un portfolio, à amener les enfants à faire des réflexions sur leurs apprentissages, à s'auto-évaluer et à observer les enfants de façon systématique, afin de mieux cibler leurs interventions pédagogiques. Le projet ambitieux vise finalement une collaboration étroite avec les parents, encourage l'organisation d'activités créatives et l'éducation interculturelle. Une évaluation du projet a été entreprise à partir du premier trimestre sur base des rapports régulièrement établis pour voir si l'objectif principal du projet, c'est-à-dire de créer une école plus humaine pour tous les acteurs a été atteint.

### 3. Projets de team-teaching et cycles d'apprentissage

Les différentes équipes qui s'engagent dans la pratique du team-teaching et de l'organisation en cycles d'apprentissage mettent l'accent sur le développement des pratiques qui rejoignent les grands thèmes de la réforme :

La répartition des élèves en groupes, groupes mono-âges, groupes multi-âges, groupes de niveaux, groupes de besoins ...

La définition d'objectifs à atteindre (socles de compétences, nœuds matières)

L'opérationnalisation des objectifs

L'appropriation des concepts d'évaluation formative, notamment du concept du portfolio

Le nouveau rôle de l'enseignant

Les rôles des élèves dans leurs apprentissages

Le travail en équipe

La collaboration avec les parents

« *Schoul ID* » à *Berchem* vise la collaboration au sein d'une école, une transition plus harmonieuse entre le préscolaire et le primaire par l'organisation d'activités communes et la création d'un cycle des apprentissages fondamentaux au niveau de l'enseignement primaire.

« *Tutti-Frutti vun 3 – 6 Joer* » à *Wiltz* organise des ateliers communs, une observation du développement d'enfants et élabore des cahiers de compétences.

*Les centres d'apprentissage à Bettembourg* s'investissent au niveau des difficultés d'apprentissage. Ce projet vise à offrir des structures spéciales d'appui aux enfants en difficulté d'apprentissage, ou présentant des troubles du comportement. Les enfants sont, selon leurs besoins dans certaines branches d'enseignement ou pour certains types d'activités accueillis dans les centres d'apprentissage où ils sont pris en charge de façon individuelle et systématique, tout en veillant à la continuité de l'intégration des enfants dans leurs classes normales. Face au nombre croissant d'enfants présentant des troubles d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, les enseignants ont pris l'initiative de suivre des formations dans ce domaine et de solliciter un accompagnement auprès du SCRIPT pour l'établissement de plans de développement individualisés.

*Le projet pédagogique de la commune de Sanem* vise la création d'une équipe multi-professionnelle mobile destinée à encadrer les enfants à besoins particuliers et à coopérer avec les enseignants des classes d'attache respectives. L'interdisciplinarité des professions éducatives et sociales est de plus en plus de mise pour faire face à la multitude des problèmes auxquelles l'école doit faire face et pour essayer d'éviter toute forme d'exclusion scolaire. L'équipe se compose d'enseignants brevetés et d'éducateurs gradués ayant suivi des formations spécifiques dans divers domaines (activités de langues, dyslexie, dysphasie, problèmes d'attention et de comportement).

« *Classe espace* » à Differdange. Les enfants agressifs et présentant des troubles de comportement sont pris en charge par une équipe pédagogique spécialisée.

« *Co – ensemble – zesamen* » à Weiswampach. Le projet vise une coopération intra- et interclasses, la création d'une identité scolaire et le développement d'équipes.

"*Mat Verstand ouni Fauscht*" à Bascharage – vise à prévenir et à réduire les comportements impulsifs et agressifs des enfants et à améliorer leur comportement social.

« *Natur erliewen an der Schoul* » à Lorentzweiler. Ce projet d'école a pour objet une éducation à l'environnement liée à la nature, avec pour but de développer chez les enfants la motricité, l'intelligence, les émotions, les liens sociaux et la culture. Il se veut une forme d'apprentissage « intégral », qui doit permettre aux enfants de :

- faire la connaissance de leur environnement naturel et culturel ;
- comprendre les particularités de leur région et l'influence de l'homme sur la faune et la flore ;
- vivre et agir avec une plus grande conscience de leur environnement naturel et culturel, donc de manière plus responsable, et contribuer au développement durable ;
- tisser un lien émotionnel avec tous les êtres vivants.

Le projet a été évalué et les enseignants ont intégré les pratiques, les activités d'éducation à l'environnement de façon durable au sein de la communauté scolaire.

## 8.2 Les projets d'établissement à l'enseignement postprimaire

L'année scolaire 2007-2008 a été caractérisée par la mise en œuvre de 16 projets d'établissement (« pé »). Les Lycée Aline Mayrisch, Lycée Classique Echternach et Lycée Technique Joseph Bech ont terminé leur projet en juillet 2008. L'année scolaire 2008/09 se distingue par la mise en œuvre de 21 projets.

Le tableau ci-dessous reprend en grandes lignes les projets 2007/08 et 2008/09 :

ÉTABLISSEMENT	INTITULÉ du PROJET et CONTENU
Athénée de Luxembourg (2008/09 : 2 <sup>e</sup> année/3)	Mediapolis – vers une conception didactique des médias dans l'enseignement  Développement de compétences transversales des élèves et des professeurs. Acquisition d'une culture technologique. L'objectif est de mettre les médias au profit d'un enseignement à la fois moderne et efficace en développant un concept à la fois didactique et logistique englobant les médias sous toutes leurs formes.
Atert Lycée Rédange (2008/09 : 1 <sup>re</sup> année)	L'évaluation des compétences scolaires dans un enseignement par compétences et par tâches  L'objectif primordial du concept d'évaluation est d'orienter les élèves

	<p>vers un parcours scolaire et professionnel couronné de succès. À cet effet, l'évaluation tient compte des capacités réelles des élèves et encourage l'effort individuel d'un chacun ainsi que son épanouissement personnel. La priorité principale du projet est l'orientation scolaire et professionnelle.</p>
<p>Lycée Aline Mayrisch (venu à terme en juillet 2008)</p>	<p>Formation Action Recherche - « FAR »</p> <p>L'objectif du projet est de définir les compétences transversales et méthodologiques standard pour chaque niveau d'études. La mise en œuvre comprend l'instauration de plages destinées à travailler de manière différente et consacrées à l'étude des compétences transversales et méthodologiques, l'accompagnement par des experts internes et externes.</p>
<p>Lycée Aline Mayrisch (2008/09 : 1<sup>e</sup> année/3)</p>	<p>IKONA – Integriert, Konsequent, Nachhaltig</p> <p>Développement de compétences transversales des élèves. Le nouveau projet met l'accent sur l'apprentissage par compétences. L'équipe pédagogique souhaite avant tout aboutir à une collaboration plus fructueuse entre les différentes branches et une intégration plus conséquente des méthodes d'apprentissage.</p>
<p>Lycée Classique Diekirch (2008/09 : 2<sup>e</sup> année/3)</p>	<p>Talenta</p> <p>Intégration, encadrement d'élèves à besoins spécifiques. Donner la possibilité à chaque élève de réveiller, de stimuler le potentiel qui est en lui dans quelque domaine que ce soit (sciences, langues, sport, musique, etc.), et ceci par l'école et à l'intérieur de l'école.</p>
<p>Lycée Classique Echternach (venu à terme en juillet 2008)</p>	<p>Nei Methoden an engem traditionelle Lycée. Vu passiv zu aktiv.</p> <p>Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques : augmentation du répertoire des méthodes d'apprentissage et d'enseignement des élèves et des professeurs ; personnalisation de l'encadrement des élèves ; mise en pratique des compétences transversales développées au cours du cycle inférieur.</p>
<p>Lycée de Garçons Esch (2008/09 : préphase)</p>	<p>Vers une nouvelle approche de l'évaluation des élèves</p> <p>L'objectif du projet est de rendre l'enseignement plus efficace avec l'introduction d'une évaluation plus formative, un meilleur encadrement des élèves en difficulté, une offre de voies d'excellence à des élèves motivés, et le fait d'assurer aux élèves une meilleure orientation.</p>

<p>Lycée de Garçons Luxembourg (2008/09 : 2<sup>e</sup> année/3)</p>	<p>Langues déliées</p> <p>Amélioration de l'apprentissage des langues. Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques et ouverture de l'école au monde extrascolaire. L'objectif est d'améliorer l'apprentissage des langues en tenant compte des compétences existant aussi bien chez les professeurs ou les élèves que chez les partenaires traditionnels du lycée.</p>
<p>Lycée Michel Rodange Luxembourg (2008/09 : 3<sup>e</sup> année/3)</p>	<p>Instruire Socialiser Certifier - « Isocert »</p> <p>Ouverture de l'École au monde extrascolaire. Développement de compétences transversales des élèves et amélioration de l'apprentissage des langues. L'objectif est d'élaborer un portfolio interne pour toutes les classes en aidant les élèves à définir leur propre projet de vie par des projets concrets ; leur attribuer des certificats supplémentaires et collaborer avec le monde du travail.</p>
<p>Lycée Robert Schuman Luxembourg (2008/09 : préphase)</p>	<p>PRIDEL – Projet d'intégration et d'encadrement des élèves</p> <p>Avec ce projet, on désire créer une structure d'accueil pour assurer l'encadrement des élèves difficilement intégrables, responsabiliser les élèves, les enseignants et les parents pour résoudre les problèmes de discipline, de motivation et de respect et stimuler l'engagement actif des élèves.</p>
<p>Lycée Technique Agricole (2008/09 : 2<sup>e</sup> année /3)</p>	<p>E-learning dans le secteur vert : l'ABC du savoir professionnel</p> <p>Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. Offrir une formation à distance accessible aux élèves, futurs entrepreneurs, ainsi qu'aux entrepreneurs agricoles non qualifiés au sens large du terme dans le secteur vert. Inciter à un apprentissage autonome. Élaborer des supports didactiques complets pour certains modules.</p>
<p>Lycée Technique des Arts et Métiers (2008/09 : 2<sup>e</sup> année /3)</p>	<p>Remédier pour réussir</p> <p>Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. Intégration, encadrement des élèves à besoins spécifiques. Les objectifs généraux sont la prévention de l'échec scolaire, l'amélioration des résultats scolaires, la coordination des efforts de remédiation au sein de l'établissement et le renforcement de la coopération entre les élèves et professeurs.</p>
<p>Lycée Technique de Bonnevoie (2008/09 : préphase)</p>	<p>MOBIL – Motivatioun, Bestännegkeet, innovativ Léierkonzepter</p> <p>Dans le cadre du développement de compétences transversales des élèves et de l'emploi de nouvelles méthodes pédagogiques, on désire</p>

	entre autres accroître la motivation des élèves en améliorant l'endurance face à l'apprentissage et la discipline, en développant leur sens des responsabilités et en leur (re)donnant l'envie de s'instruire et d'apprendre.
Lycée Technique d'Esch (2008/09 : préphase)	Promouvoir une culture E-learning au sein du LTE  Acquisition d'une culture technologique. Le but recherché est d'abord de se familiariser avec l'état actuel de l'e-learning et d'identifier les avantages et les contraintes de cette utilisation au sein du lycée. Ensuite, pourra avoir lieu l'élaboration d'un concept général pour l'introduction d'une culture e-learning pour ainsi concevoir différents projets spécifiques.
Lycée Technique Ettelbruck (2008/09 : 2 <sup>e</sup> année /3)	ComETT  L'objectif est de faire réaliser aux élèves des minireportages vidéo de façon autonome. Ces reportages seront axés sur l'orientation professionnelle comme elle est perçue par les élèves. Les sujets traités seront choisis par les élèves en fonction de l'intérêt montré envers des métiers précis.
Lycée Technique Joseph Bech Grevenmacher (venu à terme en juillet 2008)	Qualität durch Selbstverantwortung  L'objectif principal est d'atteindre une efficacité optimale au sein de l'école. Ceci, en favorisant la créativité, l'esprit d'entreprise, en développant le sens des responsabilités, et en favorisant la communication et la coopération entre les partenaires scolaires impliqués.
Lycée Technique Joseph Bech Grevenmacher (2008/09 : préphase)	TEACH – Transfert Encadrement Autonomie Conception Harmonisation  Le projet a comme priorité l'encadrement des élèves. On désire aussi développer l'autonomie d'apprentissage, encourager une meilleure communication entre les enseignants et constituer une équipe d'enseignants par classe/branche pour harmoniser les méthodes d'apprentissage ainsi que les actions disciplinaires.
Lycée Technique Josy Barthel Mamer (2008/09 : préphase)	Léiere fir d'Liewen  Le projet a comme priorité le développement des compétences transversales des élèves. L'objectif est de créer des situations aussi proches que possibles de la réalité des élèves, situations dans lesquelles leurs compétences seront mises à l'épreuve. Quatre grands axes caractérisent le projet: comment créer au lycée un cadre de vie agréable; comment prendre soin de sa santé physique et

	morale; comment gérer les conflits avec les autres; comment devenir responsable de ses apprentissages et apprendre pour la vie.
Lycée Technique Mathias Adam (2008/09 : 1 <sup>re</sup> année)	ECHOS  Ouverture de l'École au monde extrascolaire. Orientation scolaire et professionnelle. Intégration ou encadrement d'élèves à besoins spécifiques. L'objectif du projet est d'ouvrir l'école sur le monde extérieur en créant un meilleur rapport entre tous les partenaires (internes et externes) à travers des contacts plus étroits dans le cadre des deux volets du projet, en l'occurrence la communication et l'environnement.
Lycée Technique Nic Bieber (2008/09 : 2 <sup>e</sup> année /3)	Regards croisés – progressons ensemble !  Développement de compétences transversales des élèves et du personnel enseignant. L'objectif résulte en l'optimisation des structures et des pratiques de communication entre les divers partenaires au sein du lycée. Au niveau conceptuel, la charte scolaire élaborée sert de base pour définir un plan d'action tenant compte des souhaits et doléances exprimés par les partenaires scolaires.
Lycée Technique pour Professions Éducatives et Sociales (2008/09 : préphase)	Création d'une ludothèque électronique  Acquisition d'une culture technologique. Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques et ouverture de l'École au monde extrascolaire. Ce projet a pour but d'élaborer et mettre à la disposition de la communauté des enseignants et des élèves-éducateurs ainsi que des professionnels de l'action éducative et sociale un instrument didactique exploitable dans la pratique quotidienne d'enseignement, d'apprentissage et d'exercice de la profession.
Lycée Technique École de Commerce et de Gestion (2008/09 : 1 <sup>re</sup> année)	Le logiciel libre : un défi pour l'école  Dans ce projet, on désire montrer par des expériences pratiques que les logiciels libres, comme les outils bureautiques traditionnels, peuvent être employés utilement dans le contexte de l'enseignement.
Nordstadlycée (2008/09 : préphase)	Éducation à la non-violence  Développement des compétences transversales des élèves. Par différentes activités, (peer mediation, workshop, time out, etc.) on veut instaurer un climat de non-violence à l'école et fournir un encadrement individualisé aux élèves à besoins spécifiques en l'occurrence ceux qui perturbent le bon déroulement des cours.

<p>Schengen-Lyzeum-Perl (2008/09 : 1<sup>re</sup> année)</p>	<p>Neue Medien und Lernkulturwandel</p> <p>Ziele des Projektes sind die Vermittlung von Medienkompetenz sowie die Förderung einer Unterrichts- und Schulkultur, in deren Mittelpunkt problemorientiertes, selbstgesteuertes und kooperatives Arbeiten und Lernen stehen. Die Schüler erwerben Fähigkeiten im selbstorganisierten und kritischen Umgang mit den neuen Medien.</p>
--	--

## 9 LA PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### 9.1 La procédure législative

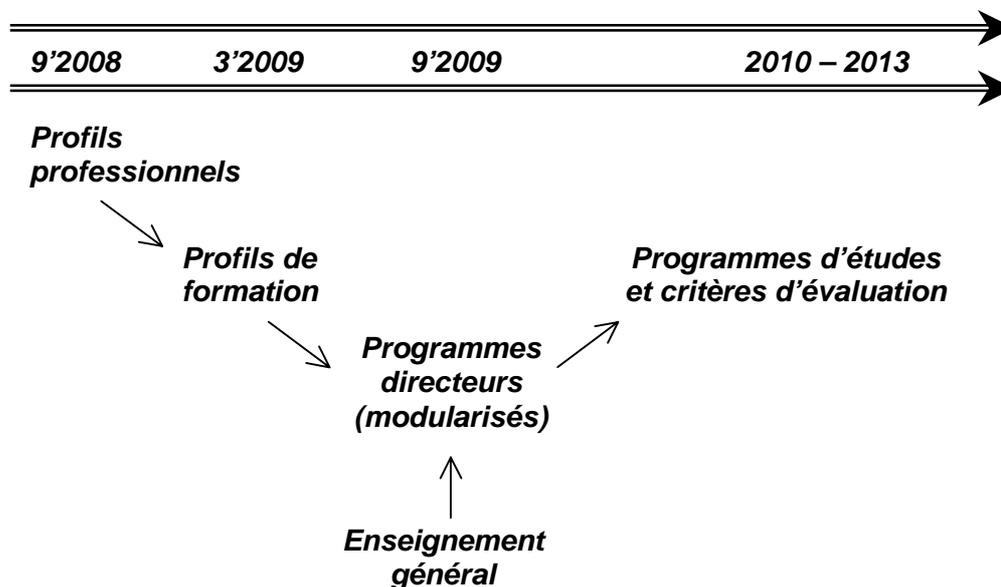
Le projet de loi été déposé le 24 octobre 2006. Des amendements gouvernementaux ont été introduits le 22 octobre 2007. L'avis du Conseil d'État date du 21 décembre 2007. Le 29 février 2008, la Commission de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle de la Chambre des Députés a émis d'autres propositions d'amendements en réponse et en complément aux remarques de la Haute Corporation.

L'avis complémentaire du Conseil d'État a été émis en date du 7 octobre 2008.

Le projet de loi a été voté à la Chambre des Députés en date du 18 novembre 2008.

### 9.2 La modularisation des formations

L'élaboration des curricula des 112 formations professionnelles se fait de manière progressive jusqu'en 2013. Les curricula ne seront plus structurés en branches scolaires, mais sous forme de modules préparant l'acquisition d'une ou de plusieurs compétences. À partir de la rentrée 2010 – 2011, toutes les classes de 10<sup>e</sup> de la formation professionnelle fonctionneront selon le nouveau système. L'illustration ci-dessous donne un aperçu des différentes étapes et des échéances des travaux :



L'élaboration des programmes-cadres (profil professionnel, profil de formation et programme directeur) est prise en charge par quelques 60 équipes curriculaires composées chacune de 2 à 6 enseignants et de 2 à 4 représentants du monde professionnel. Actuellement, les équipes curriculaires comptent plus de 400 membres. À partir de septembre 2009, des commissions nationales de formation

vont prendre en charge l'élaboration des programmes d'études et des référentiels d'évaluation.

Le suivi scientifique de la réforme ainsi que l'encadrement des équipes curriculaires et des commissions nationales de formation sont assurés par le ministère en coopération avec le *Bundesinstitut für Berufsbildung* (BIBB) de Bonn et l'*Institut für Wirtschaftspädagogik* (IWP) de l'Université de St. Gall. En novembre 2008, les membres des équipes curriculaires ont participé à une journée de formation portant sur la démarche d'élaboration des profils de formation sur base des profils professionnels. Ils ont ensuite été encadrés méthodologiquement par des experts du BIBB et de l'IWP et suivront une autre journée de formation en mars 2009 portant sur la démarche d'élaboration des programmes directeurs (modules). La transmission des travaux curriculaires aux commissions nationales de formation avec l'élaboration des programmes d'études en septembre 2009 va être anticipée par des séances d'information à partir de juin 2009 ainsi que par des formations en septembre 2009.

### **9.3 Travaux qui restent à accomplir en 2009**

Dans les équipes curriculaires, les enseignants prennent en charge la rédaction des curricula et se réunissent à un rythme hebdomadaire tandis que les experts du monde professionnel n'interviennent que ponctuellement pour discuter sur les propositions de documents élaborées par les enseignants. Or, pour certains métiers et professions il n'a pas été possible de recruter des enseignants afin de créer une équipe curriculaire [p. ex.: Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) magasinier du secteur automobile, DAP vitrier-miroitier, etc.]. Il s'agit avant tout de formations ayant un faible nombre d'apprentis et disposant en conséquence d'un corps d'enseignants relativement limité. En conséquence le ministère envisage de faire élaborer les curricula en question par un prestataire externe spécialisé dans le domaine de la formation professionnelle.

Avant de pouvoir mettre en pratique les nouveaux programmes de formation, il est nécessaire de préparer les formateurs en milieu scolaire aux méthodes didactiques et pédagogiques de l'approche par compétences. Le ministère offrira aux 1500 enseignants concernés par la réforme la possibilité de suivre des formations spécifiques avant l'application des nouveaux curricula en septembre 2010. Un plan de formation est préparé depuis décembre 2008. Une analyse des besoins sera réalisée à partir du premier trimestre 2009 et l'offre de formation qui en découlera sera mise en place jusqu'en juin 2009.

La formation en milieu professionnel constitue un pilier important de notre système de formation professionnelle. À l'avenir, cette partie de la formation sera aussi structurée en modules évalués par le formateur en milieu professionnel. Afin de préparer les patrons formateurs aux changements découlant de la réforme, le ministère organisera des séances d'information à partir de mars 2009. Parallèlement, une offre de formation pour les formateurs en milieu professionnel sera mise en place en collaboration étroite avec les chambres professionnelles.

Le ministère veut assurer que chaque formation pourra être offerte dans les deux langues véhiculaires (français et allemand). Une société de services linguistiques a été contactée en décembre 2008 pour prendre en charge la traduction des profils

professionnels finalisés. Les autres documents du programme de formation seront traduits au fur et à mesure.

#### **9.4 La validation des acquis de l'expérience**

La loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle prévoit au chapitre V que toute personne a le droit de se faire valider les acquis de son expérience en vue d'une qualification professionnelle. Dans les différents articles de ce chapitre sont définis les apprentissages pouvant être pris en compte, les diplômes visés ainsi que la relation entre les certifications acquises formellement et celles qui sont acquises par validation. Sont en outre esquissés les étapes de la démarche et les acteurs de la validation.

La loi laisse à un règlement grand-ducal le soin de déterminer la procédure de validation, la composition et le fonctionnement des commissions de validation ainsi que l'indemnisation des membres et des experts.

Comme la validation des acquis est une démarche complètement nouvelle, relativisant les chemins classiques d'obtention d'une certification, il importe que tous les éléments soient explicités et que tous les acteurs impliqués supportent le concept et la méthodologie de la validation des acquis.

Ainsi un groupe de travail réunissant les parties intéressées du monde de l'éducation et de la formation ainsi que du monde économique a discuté et élaboré le projet de règlement grand-ducal qui permettra un fonctionnement concret de la validation des acquis.

Cette démarche a l'avantage, en incluant les principaux décideurs, non seulement de formaliser une procédure, mais également de développer une démarche acceptée et portée par tous.

En parallèle il est prévu de former aussi bien des membres des commissions de validation ainsi que des accompagnateurs des candidats à la validation des acquis, afin qu'ils soient d'un côté à même de procéder à la mise en route du dispositif et de l'autre à être des formateurs dont la tâche sera de former l'ensemble des membres des commissions de validation, respectivement d'autres accompagnateurs.

Les deux éléments mentionnés, à savoir le règlement et la formation étant en voie de finalisation, le dispositif de la validation des acquis de l'expérience pourra se faire, sauf imprévu, dès le 2<sup>e</sup> semestre 2009.

#### **9.5 L'orientation professionnelle**

Le chapitre portant sur l'orientation tout au long de la vie a été retiré du projet de loi et ceci en vue du développement d'un concept d'orientation pertinent et cohérent. En effet, l'orientation en tant qu'élément central d'un dispositif d'apprentissage tout au long de la vie, nécessite une amélioration de l'orientation professionnelle des jeunes, une instauration d'une orientation professionnelle des adultes ainsi qu'une amélioration des systèmes d'orientation, y compris l'accès à ces derniers.

Afin de mettre en place et de développer comme le recommande l'OCDE dans son rapport suite à l'examen de la politique du Luxembourg en matière d'information, d'orientation et de conseil professionnel (2002), une stratégie nationale d'orientation tout au long de la vie, un forum national composé par toutes les parties prenantes à savoir ministères, monde de l'éducation et de la formation, partenaires sociaux, services d'orientation et de conseil a été institué. Ce Forum qui travaille depuis l'automne 2008 sur les différents éléments fera rapport de ses travaux à la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et au ministre du Travail et de l'Emploi qui décideront des suites à donner.

## 9.6 Comparaison avec les autres pays européens

La loi du 19 décembre 2008 s'aligne parfaitement avec les objectifs européens fixés dans le cadre du processus de Copenhague de 2002, à savoir la mise en place des outils pour la transparence et la reconnaissance des savoirs, aptitudes et compétences ainsi que pour la qualité des systèmes. La validation des acquis de l'expérience, la mise en place d'un système d'apprentissage modulaire mettant l'accent sur les acquis d'apprentissage en termes de compétences, la création d'un label de qualité et l'extension de la certification tout au long de la vie constituent les instruments les plus importants pour atteindre ces objectifs. Le Luxembourg, comparé à d'autres pays européens, est un des premiers à réformer sa formation professionnelle en implémentant la majorité de ces instruments dans une loi et l'introduisant dans toutes les formations existantes qu'englobent l'enseignement et la formation professionnels (EFP).

En Slovénie, une loi réformant l'EFP sur le plan national est en vigueur depuis 2009. Le concept de la Slovénie est très complet et semblable à la réforme luxembourgeoise. Leur enseignement se base sur l'acquisition des compétences et est organisé par modules. La formation en alternance a été introduite. Une formation peut se faire soit selon un régime concomitant soit par stage de formation dont la durée minimale est de 24 semaines (12 semaines minimum dans notre système). Pour chaque formation, des programmes-cadres (catalogue des compétences) ont été élaborés avec le concours des partenaires sociaux. Les programmes d'études sont élaborés par chaque école suivant leurs besoins qui peuvent différer selon la région (à raison de max. 20% du programme). La réforme couvre non seulement l'équivalent du DAP luxembourgeois (formation d'une durée de 3 ans) mais également les formations techniques du cycle supérieur du secondaire (durée : 4 ans) ainsi que les formations de type BTS. Contrairement au modèle luxembourgeois, toutes les formations sont sanctionnées par un examen final.

Dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, la Slovénie a mis en place en 2004 une législation permettant de faire bénéficier les adultes d'une éducation formelle ou d'améliorer leurs qualifications en participant à des programmes spéciaux pour adultes. Depuis 2006 une loi sur les qualifications professionnelles nationales permet également la validation des acquis des apprentissages antérieurs (non formels ou informels). [Source : *Formation et enseignement professionnels en Slovénie, une brève description ; CEDEFOP 2008*]

D'autres pays européens mettent en place ponctuellement des mesures visant à atteindre une partie des objectifs du processus de Copenhague :

La République tchèque a lancé une réforme des programmes-cadres et des programmes d'études de la formation professionnelle. Les programmes-cadres sont élaborés en respectant l'approche par compétences. Pour chaque formation, la conception des programmes d'études à partir du programme directeur national est confiée aux écoles.

La France a modernisé en 2002 la loi sur la validation des acquis de l'expérience en étendant l'accès et le champ des VAE par rapport à la loi de 1984 ! Afin de faciliter la mobilité et de renforcer le partenariat entre le monde scolaire et le monde du travail, la France encourage et renforce l'apprentissage en alternance (contrat d'apprentissage et formation concomitante). La promotion de l'apprentissage en alternance faisait partie du programme de la Présidence européenne française en 2008.

L'Allemagne est en train de mettre au point un système permettant de modulariser l'enseignement professionnel qui se fait selon l'approche par compétences. Actuellement, des discussions et des réflexions sont menées pour la mise en place d'un système pour renforcer la coopération entre le monde scolaire et le monde du travail, pour améliorer la qualité de l'EFP : professionnalisation des formateurs en entreprise, formation pédagogique spécifique pour les formateurs, augmentation des formations d'initiation professionnelle (1 à 2 ans), comparables à notre CCP, ne sont que quelques pistes possibles.

# 10 LES MESURES POUR ÉLÈVES QUI ONT DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES

## 10.1 Prévenir le décrochage scolaire

### 10.1.1 La mise en place de statistiques

C'est la mise en place du fichier électronique des élèves de l'enseignement secondaire, le « fichier-élèves », qui a permis de suivre à partir de l'année scolaire 2002-2003 avec précision le parcours des élèves de notre système scolaire. L'une des analyses régulières les plus importantes porte sur les élèves quittant notre système scolaire sans diplôme final. Parmi eux, il y a les décrocheurs scolaires, c.-à-d. ceux de ces jeunes qui ne se réinscrivent pas à une autre école ou à une autre formation.

La première de ces analyses portait sur les élèves ayant quitté en 2003-2004 nos lycées (c.-à-d. les lycées publics et les lycées privés qui suivent les programmes officiels) entre le 15 novembre 2003 et le 14 novembre 2004. La deuxième étude considérait l'année scolaire 2005-2006, la troisième, 2006-2007.

Il n'a pas été évident de déterminer un mode pour le calcul du taux de décrochage puisque les élèves qui décrochent le font à partir d'années d'études différentes. Il n'y a donc pas une cohorte de référence bien définie. Finalement, le mode de calcul suivant fut retenu : la cohorte de référence est celle qui vient d'entrer en classe de 7<sup>e</sup>. À cette cohorte est appliqué le taux de décrochage de chaque année d'études qui est le quotient des élèves qui décrochent dans cette année d'études par le total des élèves inscrits dans cette année d'études.

Cette démarche diffère de celle qui sert à définir le niveau de référence du Conseil de l'Union européenne qui se fonde sur l'Enquête Force de Travail (Labour Force Survey). Celle-ci mesure par rapport au total de la population résidente au Luxembourg le taux de ceux qui n'ont pas une qualification scolaire ; ce taux englobe donc toutes les personnes immigrées qui n'ont pas obtenu de certification scolaire finale dans leur pays d'origine. Dans un pays comme le nôtre avec un taux d'immigration très élevé, l'Enquête Force de Travail ne permet pas de mesurer l'efficacité du système scolaire national puisqu'il y a beaucoup d'adultes qui n'ont jamais été inscrits à une école du pays.

### 10.1.2 Les indicateurs et les causes du décrochage

Les enquêtes montrent que certains élèves courent un plus grand risque de décrocher :

- les élèves avec un retard scolaire d'au moins deux ans,
- les élèves du régime préparatoire, de la classe de 9<sup>e</sup> pratique, ainsi que ceux inscrits au régime professionnel,
- les garçons plus que les filles,
- les élèves de nationalité étrangère plus que ceux de nationalité luxembourgeoise.

Lors de la dernière étude, les motifs les plus souvent invoqués par les décrocheurs eux-mêmes ont été les suivants :

- ne pas avoir de poste d'apprentissage : 22 pour cent,
- manque de motivation : 19 pour cent,
- l'échec scolaire : 12 pour cent ; ce taux a diminué par rapport aux études précédentes et n'est plus la première cause du décrochage,
- mauvaise orientation : 10 pour cent.

Il est à noter que le succès scolaire n'est guère influencé par la nationalité ; l'analyse de la réussite scolaire des enfants d'ouvriers a montré qu'il n'y a que très peu de différences entre élèves de nationalité luxembourgeoise et ceux de nationalité portugaise. (*Source : Étude sur la situation scolaire en 2004/2005 de la cohorte 1989/1990. MENFP. Déc 2005*)

### 10.1.3 Les mesures prises

Le nombre des adolescents quittant l'école sans qualification, cumulé sur plusieurs années, fait appréhender la naissance d'une frange importante de jeunes socialement marginalisés. Voilà pourquoi le ministère a fait de la lutte contre l'exclusion scolaire une priorité absolue.

1) L'Action locale pour Jeunes (ALJ) est chargée de retrouver et de soutenir en cas de besoin les élèves ayant quitté l'école sans qualification. Le relevé nominatif des élèves ayant quitté l'école est établi de mois en mois grâce au fichier-élèves du ministère et transmis aux centres régionaux de l'ALJ. Les jeunes sont contactés individuellement par les collaborateurs de l'ALJ qui les interrogent et qui leur proposent en cas de besoin leur soutien pour la recherche d'une formation ou d'une école. Cette démarche a permis de motiver un certain nombre de ces jeunes à se réinscrire à l'école, à entamer une autre formation ou à solliciter le bénéfice d'une mesure d'emploi.

2) Les nouveaux critères de promotion mis en vigueur pour l'année scolaire 2005-2006 ont rendu plus facile l'orientation de l'élève en difficulté vers une formation appropriée.

3) L'enseignement par compétences permet de définir les exigences requises à différents niveaux de formation de façon à permettre que tout élève ait la possibilité d'accéder à un niveau de qualification correspondant à ses capacités. En novembre 2008 le ministère a proposé et mis en consultation une nouvelle procédure pour l'orientation en classe de 9<sup>e</sup> qui se fonde sur les acquis de l'élève dans les différents domaines de compétence définis pour les matières enseignées. Le choix de la formation devrait ainsi se faire d'une façon plus judicieuse, en considération des capacités réelles de l'élève.

4) Un indicateur fort du décrochage est le redoublement. Les classes de 9<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> sont les plus atteintes par le redoublement et par le décrochage. Voilà pourquoi certains lycées ont organisé, sur recommandation du ministère, des classes de 9<sup>e</sup> spécifiques pour les redoublants. Les élèves redoublants y bénéficient d'un encadrement et d'un suivi adéquats.

Alors que, le plus souvent, ces élèves n'améliorent pas leur résultat de la première année, l'expérience au Lycée technique de Bonnevoie avec des classes spécifiques pour redoublants s'est avérée positive : 95 pour cent des redoublants ont réussi à atteindre l'objectif qu'ils s'étaient fixé au début de l'année de redoublement.

5) Des classes spéciales pour accueillir temporairement des élèves menacés d'exclusion (classes mosaïques ou classes relais) ont été créées dans treize lycées afin que les élèves concernés y suivent un accompagnement adéquat sur une période d'au plus trois mois avant de réintégrer une classe usuelle. Les équipes pédagogiques concernées composées d'enseignants et d'éducateurs ont suivi une formation continue « Kooperative Erstellung und Fortschreibung individueller Förderpläne (KEFF).

6) Le projet de loi sur l'obligation scolaire prévoit l'engagement d'éducateurs gradués afin d'aider les lycées à organiser ces classes spécifiques.

7) D'une façon très ciblée, les Cours d'orientation et d'initiation professionnelle (COIP) accueillent les élèves du cycle inférieur et du régime préparatoire qui ne possèdent pas les compétences scolaires suffisantes pour continuer leur formation, qui ne remplissent pas les critères pour accéder à une formation du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique ou qui ne trouvent pas de poste d'apprentissage. Les COIP accueillent actuellement 373 élèves dans six lycées et dans les deux Centres nationaux de Formation continue.

8) Finalement, le projet d'une école de la 2<sup>e</sup> chance se concrétise qui a déjà été évoqué au chapitre Nouvelles écoles.

#### 10.1.4 Le succès des mesures appliquées

Pour 2006-2007, le taux de décrochage scolaire a été réduit de 45 pour cent par rapport à la première étude en 2003-2004. Cette diminution confirme le succès des mesures prises par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Étude	Année scolaire	Taux des élèves réinscrits	Taux des élèves décrocheurs
1	2003/2004	9,9%	17,2%
2	2005/2006	9,2%	14,9%
3	2006/2007	6,4%	9,4%

Le **taux de décrochage** a diminué de 17,2 à 9,4 pour cent ; c'est une baisse de 45%.

## 10.2 Encadrer les élèves à besoins éducatifs particuliers

Il s'agit des enfants présentant des troubles du langage, des surdoués dont un tiers seulement décroche une qualification universitaire dans le système actuel, des élèves absents de l'école sur une longue durée à cause de maladies de moyenne ou longue durée ou encore de grossesse.

L'enfant ou l'adolescent concerné qui vit dans un milieu favorable est souvent à même, avec l'aide de son entourage, de gérer sa déficience au niveau scolaire. Mais si le besoin spécifique est accentué par le milieu social défavorisé et/ou migrant, alors la seule chance de l'élève est que l'école fournisse l'encadrement nécessaire.

Les mesures visant à contrecarrer le décrochage scolaire sont souvent vaines si elles ciblent le moment du décrochage. C'est au début de la scolarisation qu'il faut intervenir.

Voilà pourquoi il faut un dépistage systématique avant la scolarisation et dans les classes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles de l'enseignement fondamental et un suivi adéquat, souvent limité à une ou deux années mais qui dans certains cas doit s'étaler tout au long de la scolarisation.

Au niveau international, on estime que le taux des élèves concernés est de 10 à 20 pour cent. Au Luxembourg, il faut considérer en sus le nombre exceptionnellement élevé d'élèves étrangers. Les moyens inventés pour y réagir sont importants, mais ce sont les besoins éducatifs non colmatés qui sont la cause majeure du décrochage scolaire.

Un groupe interministériel du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a élaboré un plan d'action qui a été présenté au Gouvernement en conseil le 4 juillet 2008. Ce groupe devra s'élargir et comprendre des représentants du Ministère de la Famille en vue des mesures proposées par la *loi sur l'aide à l'enfance et la famille* votée en novembre 2008 à la Chambre des Députés.

Le groupe interministériel a retenu et présenté au Gouvernement les actions suivantes:

- définir la procédure pour que les informations recueillies avant l'entrée à l'école puissent être transmises aux écoles et/ou aux équipes des maisons-relais ;
- définir la collaboration entre l'équipe médico-socio-scolaire et les équipes multiprofessionnelles prévues à l'enseignement fondamental, et avec les maisons-relais ;
- rendre obligatoire le test audio-phonologique des 30 mois ;
- améliorer la procédure de dépistage systématique et de suivi adéquat au précoce, préscolaire, 1<sup>re</sup> année primaire et aussi pour les primo-arrivants.

### 10.2.1 Les élèves à troubles spécifiques de l'évolution du langage

Ces élèves sont pris en charge par le Centre de Logopédie. Un double screening dans les écoles communales par les professeurs d'enseignement logopédique montre un résultat d'environ 4% d'élèves avec des troubles spécifiques de l'évolution du langage.

Les élèves concernés suivent, selon les possibilités, une rééducation en individuel ou en petits groupes dans les centres régionaux du Centre de Logopédie. Au siège du Centre de Logopédie, leur rééducation et leur enseignement se fait en classe.

La prise en charge des enfants avec déficiences auditives débute dès le plus jeune âge par le service de rééducation précoce du Centre de Logopédie avec des visites à domicile et, plus tard, dans un groupe dans l'enceinte du Centre. L'éducation et la rééducation des enfants avec déficiences auditives se poursuivent soit dans le Centre de Logopédie, soit en réintégration dans les classes des communes de provenance des élèves.

Pendant l'année scolaire 2007/2008 le Centre de Logopédie a pris en charge dans ses classes pour enfants à déficience auditive :

- 11 enfants dans le service précoce,
- 05 élèves dans la classe préscolaire,
- 15 élèves dans les classes primaires,
- 14 élèves dans le régime secondaire technique,
- 16 élèves dans le cadre de l'intégration dans les classes communales.

9 professeurs du Centre de Logopédie ont pris en charge dans les centres régionaux :

- 2.285 élèves en rééducation intégrée dans les classes des communes, dont
  - 566 élèves avec des troubles spécifiques de l'évolution du langage,
  - 743 élèves avec des troubles de l'évolution du langage,
  - 1.123 élèves avec des retards de l'évolution du langage,
  - 1.369 élèves avec des troubles phonétiques et phonologiques,
  - 4.683 élèves furent dépistés.

Dans les classes pour enfants à troubles de la parole du Centre de Logopédie sont pris en charge :

- 55 enfants dans son service précoce,
- 56 élèves dans les classes préscolaires au CL,
- 23 élèves dans les classes de cohabitation à Grevenmacher, Hosingen, Troisvierges,
- 84 élèves dans les classes primaires,
- 11 élèves dans le régime secondaire technique.

Les élèves à troubles spécifiques de l'évolution du langage peuvent continuer leur scolarité au sein de l'enseignement post-primaire dans une classe dite « dysphasique » du Lycée technique du Centre.

Une formation spécifique du personnel enseignant des communes par le Centre de Logopédie en collaboration avec le SCRIPT a été autorisée à partir de l'année scolaire 2008/2009 par Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Pour encadrer les enseignants du Centre de Logopédie qui doivent rééduquer des élèves à troubles émotionnels et du comportement, des cours de « Psychagogik » sont organisés.

## 10.2.2 Les élèves ayant des difficultés de lecture

Par troubles spécifiques de l'évolution du langage - on entend les troubles qui empêchent l'apprentissage correct du parler et/ou de l'écriture et qui ne sont pas causés par une autre déficience. Ne sont pas considérées les simples dyslalies c.-à-d. les problèmes de prononciation qui le plus souvent s'estompent grâce au traitement d'un orthophoniste.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, huit à dix pour cent des enfants normalement scolarisés présentent un handicap lié à la dyslexie ; pour un pour cent, il s'agit de cas graves. Le parlement européen a adopté pendant la session des 10 et 11 octobre 2007 une déclaration appelant à sensibiliser au problème de la « dys » crimination et de l'exclusion des enfants « dys ». Les députés préconisent notamment des mesures permettant d'assurer une prise en charge précoce dans des structures adaptées.

Les mesures à prendre sont:

- un suivi pédagogique adapté pour la simple dyslexie
- un suivi logopédique pour les troubles spécifiques de l'évolution du langage
- un plan de formation individualisé pour les troubles « dysphasiques » ayant des causes multiples.

1. Le Ministère de l'Éducation nationale a chaperonné plusieurs projets-pilotes afin d'appuyer des élèves concernés dans leur classe : le « projet dyslexie-dysphasie » à Differdange et Pétange, le projet de la consultation des enseignants en cas d'échec scolaire à Luxembourg. Quelque 2300 élèves pâtissant de troubles spécifiques du langage sont suivis par le Centre de Logopédie et plus de 200 élèves sont scolarisés dans des classes spécifiques.

2. Le Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires (CPOS) assure la prise en charge d'élèves de l'enseignement primaire et postprimaire souffrant de troubles d'apprentissage et en particulier des élèves dyslexiques. La thérapie propose un diagnostic (détection de la problématique spécifique de chaque élève) ainsi qu'un programme adapté aux besoins de chaque élève. En 2008, 51 élèves ont été encadrés hebdomadairement par le CPOS, 44 en langue allemande, 7 en langue française.

3. Le projet de loi sur l'enseignement fondamental prévoit la constitution d'au moins une équipe multiprofessionnelle (instituteurs de l'enseignement spécial, personnel de l'Éducation différenciée et du Centre de Logopédie: psychologues, professeurs d'enseignement logopédique, orthophonistes etc. ) pour chaque arrondissement d'inspection qui collabore avec les titulaires de classe afin d'assurer le diagnostic ainsi que la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques selon un plan de prise en charge individualisé. Les intervenants de l'équipe multiprofessionnelle conseillent également le titulaire de la classe et l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre des mesures de différenciation et collaborent au besoin avec les membres de l'équipe médico-socio-scolaire concernée.

4. Pour améliorer le succès scolaire notamment des élèves issus de milieux défavorisés, le ministère a lancé une campagne de lecture qui vise à mieux intégrer les parents aux démarches scolaires et surtout, de les informer de ce qui est utile à la réussite scolaire et de ce qui ne l'est point et à les sensibiliser à la relation entre la lecture et la réussite scolaire et au fait que le développement des habitudes de la lecture peut se faire indépendamment de la maîtrise des langues.

La campagne pour la lecture se fonde sur des spots à la télévision, des publicités dans les médias et la publication de brochures qui soulignent l'utilité du contact précoce avec les livres et l'importance de l'exemple parental.

La campagne « Raconte-moi » consiste à distribuer un album illustré, donc un livre sans texte avec une histoire d'images, aux petits enfants avant qu'ils apprennent à lire. Cet album est accompagné d'un dépliant avec un message principal adressé aux parents, par écrit et par des situations qui y sont représentées par des photos : « *En habituant tout petit déjà votre enfant aux livres, vous améliorez ses chances de réussir à l'école.* »

Les albums sont choisis par voie de concours national ouvert aux auteurs résidant au pays, organisé par le Ministère de l'Éducation nationale et le Centre national de Littérature.

En 2008, l'album qui a remporté le premier prix au concours a été distribué par le ministère à quelque 10.000 élèves de l'enseignement préscolaire. L'album ayant remporté le deuxième prix fut distribué, avec le soutien du ministère, à 20.000 jeunes clients des supermarchés Cactus.

La distribution des albums aux enfants du préscolaire se fera tous les ans. En plus, à partir de 2009, un album sera distribué par les pédiatres aux enfants de deux ans. À partir de 2010, il y aura un album spécifique pour les bébés qui sera offert par les autorités communales aux pères lors de la déclaration de la naissance.

### **10.2.3 Les élèves à troubles de l'attention**

Les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité, peuvent avoir des étiologies différentes déterminant les mesures à entamer afin d'y trouver une solution appropriée.

Le Service de Consultation et d'Aide pour Troubles de l'Attention, de la Perception et du Développement psychomoteur (SCAP) offre des prises en charge spécialisées en dehors de l'horaire scolaire mais en étroite collaboration avec les autres professionnels œuvrant au sein de l'école. Au fil des années, les ressources que le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a attribuées à ce service ont sensiblement augmenté (de 63.684 en 2000 à 473.350 en 2008).

Le personnel qualifié du Service de Guidance de l'Enfance de l'Éducation différenciée, à savoir les psychologues et les pédagogues diplômés et les éducateurs gradués, soutiennent et accompagnent les enfants à troubles du comportement, toujours en concertation avec le personnel enseignant de manière que la très grande majorité des enfants atteints de TDAH poursuivent leur scolarité au sein de leur école.

En ce qui concerne la scolarisation des enfants dont la gravité de leur problème ne permet plus de fréquenter l'enseignement ordinaire, d'autres projets scolaires sont à entamer.

Sur base d'un dossier établi par la commission médico-psycho-pédagogique régionale (commission d'inclusion scolaire), les membres de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale jugent de l'opportunité d'une admission de l'élève dans une école spécialisée à l'intérieur du pays ou à l'étranger.

Le cas échéant, les frais de ces placements en institution spécialisée sont pris en charge par l'État. Il en est de même des frais émanant de placements ordonnés par le Tribunal de la Jeunesse ou une institution médicale.

Des initiatives de sensibilisation à l'attention des enseignants et comparables au livret « TDAH et l'école » publié en France, ont été prises au Grand-Duché.

Ainsi le SCAP a diffusé un CD-ROM à l'attention des enseignants, du personnel éducatif et des parents intitulé « ADS in der Schule », élaboré sous le concours d'experts renommés en la matière. (ISBN 978-3-525-49079-2)

Par ailleurs, une plage importante est réservée à la problématique en question dans le cadre des formations continues que le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) organise pour les enseignants.

#### **10.2.4 L'hospitalisation, la prise en charge rééducative et psychiatrique**

Pour des élèves hospitalisés à moyen ou à long terme, l'enseignement est garanti par des instituteurs qui sont détachés à temps partiel d'écoles primaires ou de lycées où ils font partie du corps enseignant du régime préparatoire.

Il s'agit notamment des institutions suivantes :

Centre de réhabilitation au Kirchberg : deux enseignants du Lycée technique du Centre, détachés à temps partiel ;

Psychiatrie juvénile au Kirchberg: deux enseignants du Lycée technique Josy Barthel de Mamer, détachés à temps partiel :

Psychiatrie juvénile à Ettelbruck : deux enseignants du Nordstad-Lycée, détachés à temps partiel ;

Clinique pédiatrique du Centre hospitalier de Luxembourg : trois instituteurs détachés de la Ville de Luxembourg.

#### **Le SDIP**

Le *Service de détection et d'intervention précoce* (SDIP) a été inauguré en 2008. Ce service est issu de la collaboration du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle avec le ministère de la Santé et l'Hôpital Kirchberg qui ont uni leurs efforts pour diminuer l'échec scolaire chez les adolescents souffrant de troubles psychiques et qui ont signé un protocole de collaboration portant sur les missions et les modalités de fonctionnement du SDIP.

Le SDIP accueille les adolescents souffrant de troubles psychiques à des stades précoces. Le service établit un diagnostic et assure, le cas échéant, une prise en charge et un suivi médico-psycho-social des jeunes concernés.

L'objectif est d'offrir un accompagnement individualisé et adapté à l'âge de chaque jeune qui présente une vulnérabilité psychique et un risque potentiel de développer un trouble mental. Grâce à une intervention rapide et pertinente, il est en effet possible d'en prévenir ou d'atténuer considérablement les conséquences.

Les élèves sont orientés vers le SDIP par les lycées, sous réserve de l'accord des parents ou de l'adolescent majeur. Tout au long du processus diagnostique et thérapeutique, le SDIP travaille en étroite collaboration avec le Service de Psychologie et d'Orientation scolaires (SPOS) du lycée que fréquente l'élève. Les modalités d'accompagnement par le SDIP, et, le cas échéant, de la réintégration scolaire de l'élève, sont déterminées ensemble avec la direction du lycée.

En 2008, le SDIP a suivi 221 élèves qui y ont été orientés par les Services de Psychologie et d'Orientation scolaires, mais aussi par les internats accueillant des élèves du secondaire ou secondaire technique.

Le SDIP fonctionne en tant que service de l'Hôpital Kirchberg, qui met également à disposition le personnel, à savoir trois psychologues, un éducateur gradué et un médecin spécialisé en pédopsychiatrie. Le ministère de l'Éducation nationale met à disposition les locaux pour le SDIP et prend à sa charge les dépenses relatives à la location, à l'ameublement et aux frais courants.

Afin de pouvoir accueillir les jeunes en dehors du contexte hospitalier tout en étant facilement accessible par les transports publics, le cabinet du SDIP est installé à Luxembourg-Ville, 14, avenue de la Gare.

### **10.2.5 Le Centre socio-éducatif**

Le Centre socio-éducatif de l'État accueille des mineurs qui y sont placés sur la décision d'un juge de la jeunesse dans le cadre de la loi sur la protection de la jeunesse. Il s'agit de jeunes qui ont été appréhendés pour délinquance juvénile mais aussi d'adolescents qui ne peuvent plus rester à leur foyer à cause des agressions qu'ils y subissent.

Le Centre socio-éducatif de l'État a deux dépendances, l'une à Schrassig pour les adolescentes, l'autre à Dreibern pour les adolescents. En moyenne, il y a une cinquantaine de jeunes gens à Dreibern et une trentaine de jeunes filles à Schrassig. Le Centre dépend du ministère de la Famille.

Au Centre socio-éducatif de l'État fonctionne un Institut d'enseignement socio-éducatif sous l'égide du ministre de l'Éducation nationale qui nomme un collègue d'Inspection chargé du suivi pédagogique de l'enseignement dispensé.

Y sont offerts des cours de formation spécifiques ou des cours de classes régulières qui permettent aux élèves d'obtenir une certification dans le cadre de l'enseignement secondaire ou secondaire technique. Dans ce cas, les élèves obtiennent des bulletins comme élèves du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher. Certains élèves sont autorisés à sortir chaque jour du Centre socio-éducatif afin de fréquenter une école extérieure.

### **10.2.6 Le Service Enseignement des Centres pénitentiaires**

Le Service Enseignement et Formation des Centres pénitentiaires de l'État offre des cours d'enseignement général ou des cours permettant de suivre une formation dans le cadre de l'enseignement secondaire ou secondaire technique aux détenus des deux centres pénitentiaires, à Schrassig-Kohlenberg et à Givenich. Le service Enseignement est un service du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ; il est placé sous la tutelle d'un chargé de direction dépendant directement du ministère et il comprend dix chargés de cours avec une tâche complète et un chargé à temps partiel.

Les cours s'adressent aux détenus adultes et aux mineurs qui sont détenus au centre pénitentiaire faute de possibilité d'internement dans une unité fermée

spécifique pour mineurs. Il est à noter que tout contact entre mineurs et détenus adultes est proscrit ; les cours pour mineurs sont donc organisés pour eux exclusivement.

Le choix des cours proposés par les enseignants aux mineurs prend en compte le parcours et les besoins de chaque jeune et la durée prévisible de sa détention. Suivant le niveau, le mineur suit des formations de base ou modulaires en français, allemand et arithmétique, complétées par des cours en informatique, géographie, éducation artistique et éducation musicale. Le total de ces cours est de 28 heures par semaines. D'autres ateliers sont organisés périodiquement comme l'atelier «bois» et l'atelier «école de cirque».

Le Service Enseignement décerne régulièrement à des élèves mineurs des certificats de l'enseignement secondaire technique validés par le Lycée technique Joseph Bech.

Le Service Enseignement gère aussi la bibliothèque du centre pénitentiaire de Schrassig avec environ 10.000 ouvrages en 23 langues.

### **10.2.7 Les élèves scolarisés à l'étranger**

Au 15 septembre 2008, 266 élèves étaient scolarisés à l'étranger suite à une décision de la commission médico-psycho-pédagogique nationale ou avec l'accord de celle-ci : 131 élèves en Allemagne, 133 en Belgique, 1 en France, 1 en Angleterre. Les frais de scolarisation de ces élèves sont pris en charge par l'État c.-à-d. le suivi de ces élèves et le paiement des sommes dues sont assumés par le Service de l'Éducation différenciée. Une majorité des élèves scolarisés à l'étranger le sont pour remédier aux troubles de comportement ou aux troubles d'apprentissage dus à des problèmes d'ordre émotionnel, social ou psychique.

Les écoles de la communauté germanophone de Belgique, à St. Vith et Eupen, ont accueilli en 2008 en tout 234 élèves luxembourgeois. Parmi ces élèves 62 sont pris en charge par le Service de l'Éducation différencié.

### **10.2.8 La prise en compte du handicap lors de l'évaluation au lycée**

La législation luxembourgeoise concernant la non-discrimination prescrit des conditions spécifiques pour l'évaluation des élèves à besoins éducatifs spécifiques qui leur rendent possible l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles.

Dans ce contexte un document « L'évaluation et la certification au lycée d'élèves à besoins éducatifs spécifiques » a été mis en consultation en octobre 2008 auprès de partenaires scolaires concernés.

L'objectif de l'évaluation est de proposer des conditions particulières pour l'enseignement et l'évaluation au lycée des élèves à besoins spécifiques afin de les mettre en mesure de réussir leurs études secondaires ou secondaires techniques et d'accéder à une certification scolaire finale.

Les propositions sont fondées sur le constat que souvent l'élève à besoins spécifiques ne peut pas montrer le niveau qu'il a acquis sans dispositions spéciales apportées aux conditions de l'évaluation. Il s'agit donc de définir des aménagements spécifiques : le lieu des épreuves et la présentation des questionnaires, l'utilisation d'aides techniques ou le recours à un support humain, la durée, les dispenses de certaines épreuves ou de types d'épreuves, la modification de la langue d'instruction ou des critères d'évaluation.

Le document propose également la création d'un organe de régulation pour l'enseignement postprimaire comparable à la Commission médico-psycho-pédagogique nationale de l'enseignement primaire qui décidera sur la base du dossier d'un élève si celui-ci bénéficiera d'un ou de plusieurs aménagements appropriés.

### **10.3 Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires CPOS**

#### **10.3.1 Les prises en charge des adolescents et des familles**

Le *Centre de psychologie et d'orientation scolaires* (CPOS) a pour objectif d'accueillir des jeunes en processus de scolarisation et de leur proposer un soutien psychologique sur le plan scolaire lorsque ceux-ci éprouvent des difficultés qui se traduisent par des symptômes tels que par exemple la démotivation scolaire, la phobie scolaire ou le décrochage scolaire.

En cas de décrochage scolaire, les psychologues en service se soucient de comprendre les causes, qui peuvent être plurielles, de ce décrochage et proposent des solutions concrètes et possibles afin de réintégrer les adolescents sur le chemin des études.

Par ailleurs, le CPOS offre aux adolescents en difficulté scolaire un soutien au niveau pédagogique, soit par le diagnostic et le traitement de troubles d'apprentissage, soit par l'acquisition d'une meilleure méthode d'apprentissage.

En outre, lorsque les adolescents sont fragilisés sur les plans personnels, familiaux ou relationnels, il en découle très souvent des conséquences qui entravent le bon déroulement de la scolarité. Le CPOS offre à ces adolescents et aux familles un lieu d'écoute, un espace de travail relationnel dont le but est d'aider à la compréhension et à la résolution des problématiques. Il s'agit d'entraîner des changements et modifications durables et du même coup de renforcer positivement le vécu scolaire du jeune.

Quelle que soit la problématique scolaire, il s'agit de tendre vers une réflexion d'ensemble autour de problématiques scolaires liées à l'adolescence et de consolider un travail en réseau permettant d'assurer une synergie entre tous les acteurs impliqués dans le parcours scolaire du jeune. Dans ce sens, le centre propose également aux parents un cadre interactif d'échange sur l'éducation et la scolarisation avec la dimension relationnelle et familiale sous-jacente afin de trouver des solutions adéquates aux difficultés rencontrées. D'autre part, s'il s'avère nécessaire, une collaboration avec les enseignants et d'éventuels professionnels psycho-médico-sociaux est assurée.

331 « cas » : conseils psychologiques, entretiens psychologiques et psychothérapeutiques, entretiens éducatifs et entretiens pédagogiques confondus.  
2089 rendez-vous : conseils psychologiques, entretiens psychologiques et psychothérapeutiques, entretiens éducatifs et entretiens pédagogiques confondus.

Il y a donc en moyenne 6,3 rendez-vous par cas.

### 10.3.2 L'orientation

Au cours de l'année scolaire 2007- 2008, le CPOS a

- reçu 191 demandes individuelles de jeunes et/ou de leurs parents en matière d'orientation ;
- assuré 561 séances individuelles d'orientation ;
- assumé en sus 115 cas de simple demande d'information représentant 239 rendez-vous.

Sur demande du ministère, le CPOS élabore et coordonne la participation des psychologues à l'orientation scolaire des élèves de 6<sup>e</sup> année d'études primaires et leur admission dans l'enseignement postprimaire. Dans le cadre du passage primaire post-primaire (PPP), le CPOS assume :

- des réunions d'information aux parents d'élèves en début d'année scolaire dans 350 classes assurées par 64 collaborateurs et collaboratrices ;
- des interventions en classe (passations collectives de tests cognitifs et d'évaluation de comportements, attitude et stratégie de « coping » en milieu scolaire) : 97,4% des élèves de 6<sup>e</sup> année primaire du Luxembourg ont participé à la mesure d'orientation organisée par le CPOS.

Au total, chaque classe a bénéficiée en moyenne de 22 heures de travail psychologique en matière d'orientation sur l'année scolaire.

### 10.3.3 Les coopérations concernant la mission psycho-médico-socio-éducative

Service de détection et d'intervention précoce (SDIP) Unité fermée pour adolescents en difficultés du CHNP Division de la médecine scolaire du Ministère de la Santé Division de la médecine préventive du Ministère de la Santé Centre de Recherches Public (CRP Santé) Service Ré-éducatif Ambulatoire (SREA) Service d'Intervention Psychologique (SIP) <b>Kanner an Jugendtelefon</b> <b>Service de Prévention du Ministère de la Santé</b> Croix-Rouge (Roundabout AIDS) Service Adoption Médecins Sans Frontières (MSF) Centre de Prévention des Toxicomanies (CpeT) Treffpunkt AD(H)S
---

#### **10.3.4 La précocité intellectuelle**

L'Association luxembourgeoise pour les enfants intellectuellement précoces (ALPEIP) est issue d'une initiative du CPOS qui visait à mobiliser les parents concernés et à leur offrir un cadre professionnel.

Depuis la création de l'ALPEIP, le rôle du CPOS reste celui du « Coach » externe en vue d'une évaluation régulière de ALPEIP. Trois fois par an, le CPOS organise une rencontre avec l'ALPEIP pour un échange ayant comme but un bilan éventuel des activités de l'ALPEIP.

#### **10.3.5 La prévention du suicide**

Le CPOS fait partie du réseau de la prévention du suicide « Vernetzungsinitiative Suizidprävention », qui est conventionné par le ministère de la Santé et dont le responsable est le Centre d'intervention et de prévention (CIP).

Dans ce cadre il a participé aux groupes de travail sur les thèmes de « jeunes et suicide » et d' « organisation des Journées nationales de Prévention du Suicide ».

Suite à un incident, le CPOS est intervenu dans un lycée auprès des enseignants avec l'objectif de les informer et sensibiliser à la problématique de l'adolescent à risque de décompensation. À partir de cette expérience, le CPOS a développé une approche d'intervention de crise généralisable qui s'appuie sur :

- des interventions de terrain (soutien et information en cas de crise)
- un plan de formation à l'intervention des SPOS et des enseignants.
- la constitution d'une collection d'ouvrages spécialisés dans la bibliothèque du CPOS.

#### **10.3.6 Les aides financières du CPOS**

Les subsides sont alloués par le CPOS à des élèves des écoles du pays mais aussi aux élèves qui fréquentent des écoles primaires ou secondaires à l'étranger.

##### **Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg - art. budg. 11.3.34.061**

Cet article est subdivisé en 5 catégories :

subsides pour élèves de familles à revenus modestes

subsides pour cas sociaux graves subsidés trimestriellement

subsides pour élèves de familles à revenus modestes ( dépenses spéciales)

subsides pour élèves méritants

remboursement du minerval du conservatoire pour les élèves des classes F de l'enseignement secondaire classique

1) Subsidés pour élèves de <b>familles à revenu modeste</b>		Totaux en €
2005/2006	3.017 subsides	1.149.580
2006/2007	3.053 subsides	1.238.493
2007/2008	3.413 subsides	1.293.276

2) <b>Cas sociaux graves</b> subsidiés trimestriellement ( élèves seuls)		Totaux en €
2005/2006	95 subsides	318.323
2006/2007	129 subsides	377.419
2007/2008	135 subsides	406.251

3) Subsidés pour dépenses spéciales ( <b>minerval</b> Lycée Vauban, École européenne)		Totaux en €
2005/2006	21 subsides	12.044
2006/2007	21 subsides	11.147
2007/2008	10 subsides	9.837

4) Subsidés pour <b>élèves méritants</b>		Totaux en €
2005/2006	2.694 subsides	156.549
2006/2007	2.618 subsides	163.863
2007/2008	2.743 subsides	172.171

5) Remboursement <b>minerval conservatoire</b> (classes F)		Totaux en €
2005/2006		9.453
2006/2007	75 subsides	11.808
2007/2008	98 subsides	18.132

Totaux 2005/2006 : 1.645.949 ( Budget voté 2006 : 1.662.725 € )

Totaux 2006/2007 : 1.802.731 ( Budget voté 2007 : 1.800.000 € )

Totaux 2007/2008 : 1.899.667 ( Budget voté 2008 : 1.900.000 € )

Pour ce qui est des **subsidés à des élèves de familles à revenus modestes** fréquentant l'enseignement secondaire luxembourgeois, le CPOS a donc attribué 3413 subsides en 2007-2008. Ces subsides sont alloués en fonction d'un indice social défini par le CPOS qui prend en considération la situation de famille de l'élève et le revenu de la famille. Les montants de ces subsides varient de 210 à 700 euros.

L'année précédente, en 2006-2007, il y eut 3053 subsides alloués à des élèves de familles à revenus modestes. D'une année scolaire à l'autre, le nombre de ces familles a donc augmenté de 360 unités, c.-à-d. de 12 pour cent.

**Subsidés extraordinaires à des élèves de familles à revenus modestes fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger - art. budg. 11.3.34.060**

Les subsides sont attribués selon les critères sociaux et sont divisés en 3 volets : remboursement des frais de minerval, remboursement des frais d'internat, aide supplémentaire.

Subsides pour élèves à revenus modestes fréquentant l'enseignement primaire et secondaire à l'étranger		Totaux en €
2005/2006	186 dossiers traités	80.766
2006/2007	177 dossiers traités	78.033
2007/2008	155 dossiers traités	69.628

### **Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur – Article budgétaire 10.3.34.062**

Ces bourses sont accordées pour des études postsecondaires ne relevant pas de l'enseignement supérieur, concernant des formations professionnelles, des Berufsfachschulen, des années préparatoires, etc.

Bourses spéciales		Totaux en €
2005/2006	52 dossiers	131.274
2006/2007	61 dossiers	133.247
2007/2008	47 dossiers	122.987

## **10.4 Mesures en faveur des enfants à handicap**

### **10.4.1 Évolution**

Le droit à la scolarité pour enfants à handicap fut introduit en 1973 par la loi sur l'Éducation différenciée, mais ce n'est que pendant les années quatre-vingt-dix, que les réflexions relatives à la didactique et la méthodologie de l'enseignement des enfants en question ont été approfondies aboutissant en 1993 à la publication d'un plan cadre.

L'annonce de lignes de conduite générales en matière d'approches pédagogiques fut facilitée par la reprise par l'État en 1989 des centres d'éducation différenciée régionaux, placés préalablement sous la tutelle des communes.

La loi dite sur l'intégration scolaire des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire fut mise en œuvre en 1994, et elle a élargi la panoplie des possibilités de scolarisation pour enfants à handicap.

Tandis que la discussion sur l'endroit propice pour la scolarisation des enfants à besoins spécifiques, à savoir l'enseignement ordinaire ou les écoles spécialisées, fut prépondérante pendant cette décennie, une importance accrue fut accordée à la qualité de l'enseignement de ces enfants à partir de 2001, indépendamment du lieu scolaire choisi. Pour chaque enfant un plan cadre éducatif individualisé est élaboré depuis cette date et soumis aux parents pour approbation.

Pour consolider les mesures entamées et dans un souci d'amélioration de l'enseignement spécialisé, des experts de l'Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich ont été chargés de l'évaluation du travail des équipes intervenant au sein des écoles pour enfants à handicap à partir de 2004. Il s'en est dégagé un important volet de formation continue du personnel enseignant et éducatif.

## 10.4.2 Situation actuelle

1. Nombre d'heures réservées à l'assistance en classe des enfants à handicap (Service rééducatif ambulatoire – SREA)

Année	heures
1994/1995	678
1999/2000	2277
2004/2005	2937
2008/2009	3067

À l'heure actuelle (année scolaire 2008/2009) 432 élèves à handicap intégrés dans une classe de l'enseignement ordinaire bénéficient d'une assistance en classe. En dehors des heures scolaires le Service ré-éducatif ambulatoire offre en plus des ateliers d'apprentissage et des mesures rééducatives.

Le nombre des heures d'assistance a augmenté au fil des années, mais elles ont été recentrées sur les enfants à handicap et/ou à besoins spécifiques. Suite à la gestion du contingent de ces ressources par les cmpp régionales un nombre plus restreint d'élèves bénéficie d'un nombre plus important d'heures d'assistance.

2. Population scolaire des écoles de l'Éducation différenciée (1999-2007)

	2000/2001	2004/2005	2007/2008
Institut pour IMC	61	59	62
Institut pour Enfants Autistiques	37	29	41
Centre d'observation Olm	6	7	6
Centre d'observation Pétange	16	16	19
Centre d'Intégration Scolaire	9	11	11
<b>Total - Instituts spécialisés</b>	<b>129</b>	<b>122</b>	<b>139</b>
Centre d'éducation différenciée Clervaux	18	27	29
Centre d'éducation différenciée Differdange	13	21	24
Centre d'éducation différenciée Echternach	19	27	28
Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette	81	93	85
Centre d'éducation différenciée Luxembourg	47	55	51
Centre d'éducation différenciée Redange	19	18	17
Centre d'éducation différenciée Roeser	13	13	14
Centre d'éducation différenciée Rumelange	17	15	17
Centre d'éducation différenciée Roodt/Syre	41	40	35
Centre d'éducation différenciée Warken	43	47	44
<b>Total - Centres d'éducation différenciée</b>	<b>311</b>	<b>356</b>	<b>344</b>
Centre de propédeutique prof. Clervaux	28	16	9
Centre de propédeutique prof. Walferdange	28	21	21
Centre de propédeutique prof. Warken	50	31	19
<b>Total - Centres de propédeutique prof.</b>	<b>106</b>	<b>68</b>	<b>49</b>
<b>Total - Éducation différenciée (Écoles)</b>	<b>546</b>	<b>546</b>	<b>532</b>

\*Des 532 élèves inscrits dans une école de l'Éducation différenciée, une centaine fréquente des classes de cohabitation (cf. relevé en annexe). Les classes de cohabitation sont dirigées par des titulaires de l'Éducation différenciée, mais elles fonctionnent au sein d'un bâtiment scolaire ordinaire.

### 3. Classes de cohabitation (2007/2008)

Intégration d'un groupe d'élèves d'un centre d'éducation différenciée ou institut spécialisé dans un bâtiment d'une école de l'enseignement primaire

Centre ou institut	classes	élèves
Centre d'éducation différenciée à Clervaux	<b>1</b>	<b>5</b>
Centre d'éducation différenciée à Esch-sur-Alzette	<b>2</b>	<b>12</b>
Centre d'éducation différenciée à Luxembourg	<b>6</b>	<b>38</b>
- Uelzecht Lycée	2	16
- Bertrange	2	14
- Batty Weber	2	8
Centre d'éducation différenciée à Redange	<b>2</b>	<b>7</b>
Centre d'éducation différenciée à Warken	<b>1</b>	<b>4</b>
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	<b>7</b>	<b>36</b>
- Cessange	1	6
- Batty Weber	1	6
- Henri 7	3	14
- Lycée Michel Rodange	2	8
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>102</b>

## 10.4.3 Priorités actuelles

### 1. Le rapprochement des différents ordres d'enseignement

Au fil des années, la logique d'une organisation en services séparés fut abandonnée pour adopter celle d'un regroupement des différents partenaires scolaires en équipes multiprofessionnelles.

Indépendamment de leur lieu de travail ou d'affectation officiel, à savoir l'enseignement primaire, l'Éducation différenciée, ses écoles, son service de guidance de l'enfance et son service rééducatif ambulatoire, les professionnels d'une même région se rencontrent au sein des commissions médico-psycho-pédagogiques régionales (les commissions d'inclusion scolaire). Par la mise en commun de leurs compétences complémentaires ils essaient de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves en difficultés. Les mesures scolaires proposées sont coordonnées par l'inspecteur.

Quant à l'enseignement post-primaire, des représentants des différents lycées participent aux réunions de la Commission Médico-Psycho-Pédagogique Nationale pour fixer les priorités en matière d'attribution de ressources du Service rééducatif ambulatoire aux élèves à besoins spécifiques intégrés dans une classe de l'enseignement post-primaire.

Comme un nombre d'élèves du régime préparatoire et de l'Éducation différenciée ont un profil comparable, des échanges entre les responsables des lycées et des écoles en question ont abouti dans l'organisation d'une journée de rencontre et de formation destinée à la prise en charge d'adolescents à troubles du comportement.

## **2. Le rapprochement des infrastructures**

Afin de faciliter la collaboration entre ces partenaires susmentionnés et de soutenir la coéducation de tous les enfants, les démarches en vue de la mise en place d'infrastructures scolaires communes furent soutenues de façon plus poussée à partir de 2002.

A l'instar des centres d'éducation différenciée d'Echternach, de Roeser et de Roodt-sur-Syre, intégrés dans les complexes scolaires de l'enseignement primaire, le contrat de bail entre l'État et la commune de Differdange a été mis au point dans le même but en 2008.

En 2008 les concertations avec les services compétents de la Ville de Luxembourg pour l'instauration d'un bâtiment scolaire commun à Verlorenkost ont également abouti dans l'élaboration d'un projet concret. Des pourparlers avec la commune de Sanem ont été menés sur l'intégration d'infrastructures scolaires de l'Éducation différenciée au campus scolaire planifié à Belval.

Le nombre des classes de cohabitation, à savoir des classes de l'Éducation différenciée intégrées dans un bâtiment scolaire ordinaire, a augmenté en 2008.

Ainsi deux classes du centre d'éducation différenciée d'Esch-sur-Alzette ont été nouvellement accueillies à l'école primaire de Mondercange.

Aux classes de cohabitation existantes au Lycée Michel Rodange se sont ajoutées en 2008 celles du Uelzecht-Lycée et du Atert-Lycée. La direction du Lycée technique Mathias Adam a donné son accord pour une collaboration à partir de la rentrée 2009 - 2010.

### **Prise en charge de troubles spécifiques**

#### **1) Les élèves à troubles de l'attention**

Les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité, peuvent avoir des étiologies différentes déterminant les mesures à entamer afin d'y trouver une solution appropriée.

Le Service de Consultation et d'Aide pour Troubles de l'Attention, de la Perception et du Développement psychomoteur (SCAP) offre des prises en charge spécialisées en dehors de l'horaire scolaire mais en étroite collaboration avec les autres professionnels œuvrant au sein de l'école. Au fil des années, les ressources que le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a attribuées à ce service ont sensiblement augmenté (de 63.684 en 2000 à 473.350 en 2008).

Le personnel qualifié du Service de Guidance de l'Enfance de l'Éducation différenciée, à savoir les psychologues et les pédagogues diplômés et les

éducateurs gradués, soutiennent et accompagnent les enfants à troubles du comportement, toujours en concertation avec le personnel enseignant de manière que la très grande majorité des enfants atteints de TDAH poursuivent leur scolarité au sein de leur école.

En ce qui concerne la scolarisation des enfants dont la gravité de leur problème ne permet plus de fréquenter l'enseignement ordinaire, d'autres projets scolaires sont à entamer.

Sur base d'un dossier établi par la commission médico-psycho-pédagogique régionale (commission d'inclusion scolaire), les membres de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale jugent de l'opportunité d'une admission de l'élève dans une école spécialisée à l'intérieur du pays ou à l'étranger.

Le cas échéant, les frais de ces placements en institution spécialisée sont pris en charge par l'État. Il en est de même des frais émanant de placements ordonnés par le Tribunal de la Jeunesse ou une institution médicale.

Des initiatives de sensibilisation à l'attention des enseignants et comparables au livret «TDAH et l'école» publié en France, ont été prises au Grand-Duché.

Ainsi le SCAP a diffusé un CD-ROM à l'attention des enseignants, du personnel éducatif et des parents intitulé « ADS in der Schule », élaboré sous le concours d'experts renommés en la matière. (ISBN 978-3-525-49079-2)

Par ailleurs, une plage importante est réservée à la problématique en question dans le cadre des formations continues que le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) organise pour les enseignants.

2) Les élèves à troubles spécifiques de l'évolution du langage pris en charge par le Centre de Logopédie

Un double screening dans les écoles communales par les professeurs d'enseignement logopédique montre un résultat d'environ 4% d'élèves avec des troubles spécifiques de l'évolution du langage. (Le Centre de Logopédie n'utilise pas le terme de dysphasie, car il englobe à la fois les enfants avec une intelligence non-verbale normale et les enfants avec une intelligence non-verbale limitée et il n'existe pas de définition européenne précise. Les troubles spécifiques par contre connaissent une définition internationale exacte.)

Les élèves concernés suivent, selon les possibilités, une rééducation en individuel ou en petits groupes dans les centres régionaux du Centre de Logopédie. Au siège du Centre de Logopédie, leur rééducation et leur enseignement se font en classe.

Les élèves à troubles spécifiques de l'évolution du langage peuvent continuer leur scolarité au sein de l'enseignement post-primaire dans une classe dite « dysphasique » du Lycée technique du Centre.

Une formation spécifique du personnel enseignant des communes par le Centre de Logopédie en collaboration avec le SCRIPT a été autorisée à partir de l'année scolaire 2008/2009 par Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Le projet « Wort-Satz-Text » (établir le langage allemand écrit et oral tout en prévenant les troubles de dyslexie et de dysorthographe) touche à sa fin. Ce programme est un complément du livre allemand MILA pour les élèves avec des troubles spécifiques de l'évolution du langage.

Pour encadrer les enseignants du Centre de Logopédie qui doivent rééduquer des élèves à troubles émotionnels et du comportement, des cours de « Psychagogik » sont organisés.

#### **10.4.4 Le Centre de Logopédie**

Le Centre de Logopédie assure la rééducation des enfants avec déficiences auditives et des enfants avec troubles du langage et de la parole. Les méthodes pédagogiques modernes, spécifiques et adaptées aux besoins des enfants assurent une intégration harmonieuse dans le domaine scolaire et social. Le plan d'études en vigueur est appliqué selon les capacités individuelles des élèves.

Les professeurs d'enseignement logopédiques du Centre de Logopédie passent dans toutes les classes de l'éducation préscolaire du Grand-Duché pour effectuer le dépistage des enfants présentant des troubles de la communication.

La prise en charge des enfants avec déficiences auditives débute dès le plus jeune âge par le service de rééducation précoce du Centre de Logopédie avec des visites à domicile et, plus tard, dans un groupe dans l'enceinte du Centre.

L'éducation et la rééducation des enfants avec déficiences auditives se poursuivent soit dans le Centre de Logopédie, soit en réintégration dans les classes des communes de provenance des élèves.

Pendant l'année scolaire 2007/2008 le Centre de Logopédie a pris en charge dans ses classes pour enfants à déficience auditive :

- 11 enfants dans le service précoce,
- 05 élèves dans la classe préscolaire,
- 15 élèves dans les classes primaires,
- 14 élèves dans le régime secondaire technique,
- 16 élèves dans le cadre de l'intégration dans les classes communales.

Le Centre de Logopédie prend en charge les élèves soumis à l'obligation scolaire dont les troubles de la parole et du langage constituent le problème primaire. Ces élèves sont scolarisés :

- soit dans les classes ou groupes du Centre de Logopédie à Luxembourg,
- soit dans les classes de cohabitation du C.L. à Grevenmacher, Hosingen et Troisvierges,
- soit dans la classe du régime secondaire technique du LTC,
- soit dans les classes des communes et rééduqués de façon intégrative.

Ainsi, pendant l'année scolaire 2007/2008, 9 professeurs du Centre de Logopédie ont pris en charge dans les centres régionaux :

- 2.285 élèves en rééducation intégrée dans les classes des communes, dont
  - 566 élèves avec des troubles spécifiques de l'évolution du langage,
  - 743 élèves avec des troubles de l'évolution du langage,
- 1.123 élèves avec des retards de l'évolution du langage,
- 1.369 élèves avec des troubles phonétiques et phonologiques,
- 4.683 élèves furent dépistés.

Dans les classes pour enfants à troubles de la parole du Centre de Logopédie sont pris en charge :

55 enfants dans son service précoce,

56 élèves dans les classes préscolaires au CL,

23 élèves dans les classes de cohabitation à Grevenmacher, Hosingen, Troisvierges,

84 élèves dans les classes primaires,

11 élèves dans le régime secondaire technique.

Le Centre de Logopédie dispose d'un foyer de jour dont 16 élèves peuvent profiter après les heures de classe.

Pour assurer le contact permanent avec les écoles de la grande-région ainsi que le flux d'information concernant les nouveautés techniques et pédagogiques, le Centre de Logopédie participe activement à la Bundesdirektorenkonferenz et à la Süddirektorenkonferenz et un contact avec l'Institut d'Education Sensorielle de Metz a été entamé.

Une visite du Berufsbildungswerk Paulinenpflege à Winnenden (D) et du Berufsbildungswerk Heinrich-Haus à Neuwied (D) avec le personnel de l'enseignement secondaire technique pour mieux pouvoir orienter les élèves avec déficiences auditives fut un grand succès.

# 11 LES MESURES EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION ET DE LA COHÉSION SOCIALE

## 11.1 Bilan statistique

Le taux moyen d'enfants de nationalité étrangère inscrits à l'école publique luxembourgeoise ne cesse de croître (2000/01 : 34,6%, 2003/04 : 36,4%). Pour les différents ordres d'enseignement les proportions sont les suivantes

### ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉLÈVES ÉTRANGERS

année	PRÉSCOL. & PRIMAIRE	ES	EST
2000/01	38,0%	13,7%	37,2%
2001/02	39,2%	14,7%	37,9%
2002/03	39,1%	15,6%	38,2%
2003/04	40,1%	16,5%	37,9%
2004/05	41,1%	16,9%	38,9%
2005/06	41,8%	17,1%	39,8%
2006/07	42,5%	17,8%	41,0%
2007/08	43,9%	18,6%	42,5%

Signalons qu'en 1990 on prévoyait qu'à l'enseignement secondaire technique le taux des élèves étrangers se stabiliserait en 2010 autour de 30%

## 11.2 Les nouveaux arrivants

En septembre 2005, le Ministère a mis en place la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA), service centralisé d'accueil, d'information et d'orientation scolaire. Tous les nouveaux arrivants de 12 à 18 ans doivent passer par le CASNA et se soumettre à un test de positionnement en vue de leur intégration dans une classe ou une formation professionnelle. Un accueil en langue portugaise est assuré les mardis et les jeudis, un accueil en langue serbo-croate les lundis, mercredis et vendredis matins.

Le nombre de nouveaux arrivants, en particulier en provenance du Portugal, est élevé et ne cesse de s'accroître. En témoignent les chiffres relatifs aux élèves de 12-18 ans s'étant présentés au cours des trois dernières années au CASNA :

1.9.05 au 1.9.06 : 373

1.9.06 au 1.9.07 : 462

1.9.07 au 1.9.08 : 496

Principales nationalités :

	2005/06	2006/07	2007/08
portugaise :	45,58 %	50,43 %	54,44%
capverdienne :	7,69%	6,71 %	8,67%

La demande de médiation interculturelle, en particulier en langue portugaise et serbo-croate, est également en forte croissance:

2003-04 : 412 demandes, dont 156 en langue portugaise et 186 en langue serbo-croate

2007-08 : 1145 demandes, dont 595 en langue portugaise et 403 en langue serbo-croate.

### **11.3 Les classes d'accueil : évolution et perspectives**

Différents types de classes spécifiques ont été mis en place pour élèves récemment arrivés (accueil, insertion et transition)

- classes et cours d'accueil au primaire
- classes d'accueil au secondaire technique pour jeunes de 12-15 ans
- classes d'insertion au cycle inférieur du secondaire technique, avec programme normal et apprentissage intensif du français, ou de l'allemand si la langue française est acquise
- classes d'insertion pour jeunes adultes de 16-17 ans, avec enseignement intensif du français
- classes d'insertion pré-professionnelles (à partir de 16 ans)

Dans l'enseignement primaire, l'accueil est réglé au niveau communal : les enfants nouveaux arrivants sont intégrés soit dans des classes d'accueil, soit dans des classes normales tout en bénéficiant de cours d'accueil.

Au niveau de l'enseignement secondaire, la presque totalité des nouveaux arrivants ne maîtrisent aucune des langues scolaires du Luxembourg et ne peuvent donc pas intégrer directement une classe régulière ou une classe francophone. En 2007-2008, 16 classes d'accueil ont été mises en place à leur intention, dont 12 en début d'année et 4 en cours d'année.

Le Service de la scolarisation des enfants étrangers a élaboré, pour le primaire et le secondaire, des lignes directrices (vade-mecum) pour l'accueil des primo-arrivants. En septembre 2008 deux « journées de l'accueil », c.-à-d. des journées de formation et d'échange ont été organisées à l'intention des enseignants des deux ordres d'enseignement.

Ensemble avec les titulaires des classes d'accueil et les directions des établissements concernés, une grille d'horaires a été élaborée et arrêtée pour les classes d'accueil; des manuels et méthodes didactiques sont proposés aux

enseignants avec des recommandations pour les pratiques d'enseignement du français et des mathématiques et la définition d'un socle de compétences pour le français enseigné dans les classes d'accueil.

Depuis 2006, les élèves des classes d'accueil participent à une épreuve commune en français une fois par année.

Les effectifs des classes d'accueil varient durant l'année scolaire puisque les élèves qui arrivent en cours d'année y sont alors scolarisés. En 2008, afin de parer au problème de la mise en place de classes en dernière minute en cours d'année scolaire et d'assurer un meilleur accueil et plus de qualité d'enseignement, un dispositif de classes permettant d'accueillir un nombre total de 270 élèves primo-arrivants a été prévu dès le début de l'année scolaire.

Voici, pour la comparaison, les effectifs des classes d'accueil l'enseignement secondaire technique, au 15 novembre de l'année scolaire :

année scolaire	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
effectif total	156	152	153	153	162	198

La capacité maximale d'une classe d'accueil est de 15 élèves afin de permettre que les enseignants tiennent compte de la diversité des niveaux d'études et des nationalités des élèves.

#### **11.4 Les classes d'insertion à l'enseignement secondaire technique**

En 1989, les premières classes pour des élèves venant d'arriver au pays ont été organisées au Lycée technique du Centre pour le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, puis au régime professionnel et au régime du technicien. Ces classes ont fonctionné pendant un certain temps comme projet-pilote. Le *règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 portant institution de classes d'accueil et de classes d'insertion dans le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique* a fourni la base légale à l'implémentation définitive de ces classes qui ont été étendues à d'autres formations, notamment les trois divisions du régime technique et à d'autres lycées.

Évolution des effectifs des élèves des classes d'insertion du régime préparatoire et du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique :

année scolaire	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
effectif total	534	613	664	681	780	782

## **11.5 Les classes à régime linguistique spécifique**

Les classes à régime linguistique spécifique fonctionnent dans les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique. Elles permettent à l'élève qui remplit les conditions d'admission à une certaine formation à l'exception de celles prévues pour la langue allemande, de s'inscrire dans une telle classe et d'y suivre la formation prévue en langue française. Si la langue allemande est prévue comme branche obligatoire par la grille d'horaires, elle est enseignée à un ou à plusieurs niveaux adaptés. Dans ce cas, le niveau en langue allemande est certifié par le complément au diplôme de fin d'études.

Les classes à régime linguistique spécifique sont offertes pour certaines formations du régime professionnel et du régime de la formation de technicien, mais aussi pour les trois divisions du régime technique. Les études au régime technique sont sanctionnées par le diplôme de fin d'études secondaires techniques qui est équivalent au diplôme de fin d'études secondaires.

Le nombre de formations francophones au régime professionnel a été augmenté progressivement, en fonction de la demande, et le matériel didactique, en langue allemande, a été traduit en français.

Contrairement aux classes d'accueil et aux classes d'insertion du régime préparatoire et du cycle inférieur, les classes à régime linguistique spécifique ne sont pas réservées aux élèves arrivant au pays. Tout élève peut s'y inscrire même s'il a accompli l'intégralité de son cursus scolaire au Luxembourg.

## **11.6 Les classes ALLET de l'enseignement secondaire**

Les classes ALLET (allemand langue étrangère) accueillent à la division inférieure de l'enseignement secondaire des élèves de l'enseignement primaire qui ont de bonnes connaissances en français et en mathématiques, mais quelques déficiences en allemand. Ces classes s'adressent donc particulièrement aux élèves romanophones. L'objectif en est de pallier les déficiences en langue allemande afin que les élèves puissent intégrer à partir de la 4<sup>e</sup> les classes usuelles.

Les classes ALLET sont organisées actuellement dans cinq lycées : le Lycée de Garçons à Luxembourg, le Lycée Hubert-Clément à Esch, le Lycée Classique d'Echternach, le Lycée Classique de Diekirch et le Nordstad-Lycée.

En 2008-2009, il y a 177 élèves dans les classes ALLET, ce qui est légèrement inférieur aux effectifs des deux années précédentes qui étaient respectivement de 190 et 189 élèves.

## **11.7 Projet d'implantation d'une école lusophone au Luxembourg**

En mars 2008, les responsables de l'Universidade lusofona de Lisbonne ont présenté à la Ministre de l'Éducation nationale l'idée d'une école portugaise au Luxembourg. Cette initiative a donné lieu à de nombreuses prises de position dans les médias luxembourgeois.

En septembre, la ministre a adressé une lettre au Grupo Lusófona, exprimant ses réserves et soulignant l'importance que revêt l'éducation en commun d'enfants d'origine sociale ou linguistique diverse pour la cohésion de la future société luxembourgeoise. En effet, à la différence des autres écoles internationales établies au Luxembourg, qui s'adressent à une population scolaire qui, dans la majorité des cas, réside de façon temporaire au Luxembourg, le projet du Grupo Lusófona vise la communauté lusophone résidente du Luxembourg.

Finalement, le projet d'implantation de l'École Internationale Lusophone Maria Anna de Bragança à Luxembourg ne semble pas avoir été retenu par cette Université privée.

## **11.8 Information des parents étrangers**

En plus de l'accueil direct à la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants, d'importants efforts sont faits pour informer les parents étrangers. Une brochure « Bienvenue à l'école luxembourgeoise » a été publiée en anglais, français et portugais. Elle est disponible dans ces trois langues ainsi qu'en allemand sur le site Internet du Ministère.

Une émission hebdomadaire à Radio Latina permet de répondre en direct aux questions des parents portugais et capverdiens. Depuis le début de l'année scolaire 2007/08, le ministère propose aux parents portugais et capverdiens cette émission dont l'objectif est double :

- permettre aux parents de mieux comprendre le système scolaire luxembourgeois et les possibilités de formation pour leur enfant;
- leur donner l'occasion de poser en direct les questions qui les préoccupent.

## **11.9 Coopération et accords culturels avec le Cap Vert**

Du 13 au 16 janvier 2008, le Premier Ministre, Jean-Claude Juncker, la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et le Ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, ont effectué une visite de travail au Cap-Vert. Les trois ministres ont notamment mis l'accent sur les rapprochements entre les acteurs des deux systèmes éducatifs.

Le 2 avril 2008, l'accord de coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences pour les années 2008-2011 entre le Luxembourg et le Cap Vert a été signé à Praia. En vue d'une meilleure préparation des élèves avant leur départ du Cap Vert, le Luxembourg propose entre autres,

- d'offrir aux autorités capverdiennes, à travers l'Ambassade du Luxembourg au Cap Vert, des informations de base sur le système scolaire luxembourgeois en complément aux activités prévues dans le cadre du projet de coopération au développement « Migrer les yeux ouverts »;
- de donner aux élèves la possibilité d'évaluer sur place leurs connaissances en

langues moyennant un accès aux exercices qui figurent sur le site Internet [www.mySchool.lu](http://www.mySchool.lu) du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

### **11.10 Accords culturels Luxembourg-Portugal**

Le 4 juin 2008, le programme de coopération culturelle entre le Portugal et le Luxembourg a été signé à Lisbonne. Il prévoit entre autres :

- une révision des objectifs des cours intégrés, en garantissant une meilleure articulation dans le contexte de projets scolaires comme le « team teaching »;
- l'élaboration d'un cahier de charges définissant le rôle des enseignants portugais, le système d'évaluation de ces derniers ainsi que le contenu de l'enseignement à dispenser;
- des propositions en vue d'un curriculum pour les cours de Portugais Langue étrangère dans l'enseignement secondaire, ayant comme base le Cadre de Référence pour l'Enseignement du Portugais à l'Étranger (QuaREPE).

### **11.11 Débats d'orientation à la Chambre des Députés**

La question de la scolarisation des enfants étrangers a fait l'objet de deux débats d'orientation à la Chambre des Députés : le premier en 1983, le deuxième en 2000. À chaque fois, les points prioritaires retenus étaient la préservation de l'unité de l'école luxembourgeoise ainsi que de ses diplômes et certificats, l'importance du maintien du trilinguisme (luxembourgeois, allemand et français) et la nécessité de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise comme langue de communication commune.

La motion adoptée en 1983 n'a été suivie que de peu de mesures spécifiques. En 1991, le ministère a publié le document : « L'école luxembourgeoise face au défi de l'intégration des enfants d'origine étrangère » qui est plus connu sous la dénomination de « 40 mesures ». Mais il ne s'est pas donné les moyens de mettre en œuvre ces mesures, ce qui a été fortement critiqué par les associations d'étrangers et l'ASTI .

L'adoption de la motion de 2000 (document parlementaire N° 4615) a été suivie par la mise en place d'un groupe de suivi et d'un rapport régulier à la Chambre des Députés.

### **11.12 Principales mesures mises en place par les gouvernements successifs**

1989 : classes spécifiques au Lycée technique du Centre, comme projet-pilote  
----- cours intégrés en langue maternelle portugaise ou italienne

1997: création du Service de la scolarisation des enfants étrangers

1999 : adoption par le Conseil de Gouvernement d'un ensemble de mesures en faveur des enfants de demandeurs d'asile en provenance des pays du Balkan, avec la formation et l'introduction des premiers médiateurs interculturels

2001: recommandation aux communes de faire appel à un intervenant lusophone, (assistant de langue maternelle) pendant quelques heures par semaine, en vue de collaborer avec l'enseignant luxembourgeois dans des classes préscolaires à forte population portugaise. Cette mesure donne d'excellents résultats au niveau de

l'intégration scolaire, du développement de la langue maternelle, de l'apprentissage accéléré du luxembourgeois, du contact avec les parents étrangers).

2003: implémentation de classes à régime linguistique spécifique dans tous les régimes (professionnel, technicien, technique) de l'enseignement secondaire technique

2003-2004 : introduction de classes « Allet » (allemand langue étrangère) au cycle inférieur de l'enseignement secondaire classique

2004 : extension de l'offre de médiation interculturelle à d'autres communautés de langue étrangère : portugaise, créole, chinoise, italienne, perse,... Cette mission est accomplie par des vacataires travaillant sur demande et offrant des services d'information, de traduction, de médiation et d'accompagnement scolaire.

2005 : mise en place de la Cellule d'accueil scolaire pour nouveaux arrivants (CASNA)

2005: introduction de cours de portugais 4<sup>e</sup> langue dans la division supérieure de l'enseignement secondaire classique

2006: autorisation du Lycée technique du Centre à offrir des classes préparant au Bac international

2007: inscription à la réglementation des diplômes de fin d'études de la possibilité de reconnaître des niveaux de langues qui ne sont pas enseignées au lycée

### 11.13 Constats

1. l'immigration, surtout en provenance du Portugal, continue à une vitesse croissante et augmentera sans doute encore en raison de la situation économique du Portugal

- la prédominance des élèves lusophones (portugais, capverdiens, brésiliens) entraîne par endroits des classes à concentration élevée d'élèves parlant le portugais entre eux – et donc moins disposés à apprendre d'autres langues  
- la majorité des jeunes primo-arrivants scolarisés à l'école publique sont d'origine sociale modeste et les parents ont généralement un niveau scolaire très faible; les jeunes primo-arrivants de couche sociale moyenne et supérieure sont le plus souvent scolarisés soit à l'Ecole européenne, soit dans des écoles privées, telles que le Lycée Vauban, l'International School, etc.

Cette situation a pour effet que l'école publique luxembourgeoise est confrontée à un double défi : au pourcentage élevé d'enfants de langue étrangère s'ajoute le handicap socio-culturel de nombre d'élèves. Rappelons que l'étude PIRLS de 2006 a encore confirmé que de tous les pays européens, le Luxembourg détient le pourcentage le plus élevé de parents n'ayant pas accompli de cycle secondaire.

2. parmi la population résidente, la proportion des élèves de langue étrangère dépasse largement la proportion d'élèves de nationalité étrangère.

Première langue parlée à la maison (2007/08) :

	1re langue = luxembourgeois	1re langue = autre langue	autre
Précoce	45,3%	54,7%	
Préscolaire	45,7%	54,3%	
Primaire	52,7%	47,3%	

Le fait que plus de la moitié des enfants du préscolaire ne parlent pas le luxembourgeois à la maison implique que des efforts accrus devront être faits pour garantir l'apprentissage du luxembourgeois au 1<sup>er</sup> cycle (précoce et préscolaire) de l'enseignement fondamental et le passage à l'apprentissage de l'allemand au 2<sup>e</sup> cycle.

3. Pour l'enseignement fondamental, on constate que beaucoup d'enseignants ne sont pas suffisamment informés. Il conviendrait de regrouper les informations et offres d'aides dans un même document, à diffuser à tous les enseignants des cycles 1 à 4. Il faudra éventuellement prévoir que les lignes directrices du ministère auront un caractère plus contraignant et fassent l'objet d'un règlement ministériel.

Étant donné que l'offre de cours d'accueil deviendra obligatoire dès l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement fondamental en septembre 2009, une formation continue spécifique s'impose pour les enseignants offrant des cours d'accueil. Parmi les instituteurs-ressources qui seront affectés au collège des inspecteurs en vue d'accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre du plan de réussite scolaire, certains pourraient se spécialiser dans les domaines de l'enseignement de l'allemand et du français comme langues étrangères ainsi que de l'éducation interculturelle.

4. Pour le secondaire, les efforts visant l'harmonisation de l'accueil des élèves nouveaux arrivants et de l'enseignement dispensé dans les classes d'accueil ont été nombreux depuis l'introduction du *règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 portant institution de classes d'accueil et de classes d'insertion dans le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique*. Mais pour les enseignants de ces classes qui sont souvent des chargés d'éducation, le besoin en formation continue est important et un encadrement spécifique à leur intention est nécessaire.

Pour les années à venir, la priorité sera donnée aux projets suivants :

- Formation et accompagnement des enseignants dans leurs démarches d'évaluation formative
- Développement de l'approche par compétences et rédaction d'un référentiel spécifique aux classes d'accueil
- Formation continue au niveau de la didactique de l'enseignement d'une langue comme langue étrangère et des méthodes de gestion des classes hétérogènes

#### **11.14 Nouvelles perspectives offertes par les lois sur l'enseignement fondamental**

Différentes mesures prévues par la loi sur l'enseignement fondamental ouvrent de nouvelles perspectives pour une meilleure réussite de tous les élèves, et tout particulièrement pour les élèves de langue étrangère (approche par compétences, plan de réussite scolaire, cycles, travail en équipe pédagogique, etc.).

L'article 24 de la loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental permettra de recourir notamment à de jeunes luso-descendants pour l'assistance en langue maternelle au 1<sup>er</sup> cycle ainsi que pour les cours intégrés en langue portugaise aux cycles 2, 3 et 4. Il y aura la possibilité d'engager des ressortissants étrangers pour les charger d'activités dans l'intérêt de l'enseignement fondamental à condition

qu'ils fassent preuve d'un niveau de connaissances suffisant dans une des trois langues administratives du pays.

Par ailleurs, l'État peut engager sous le régime de l'employé de l'État ou du salarié de l'État des ressortissants étrangers en qualité de médiateurs interculturels (art. 25)

# 12 L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

## 12.1 La formation professionnelle continue

En 1990, l'activité de formation professionnelle continue du ministère se limite aux cours du soir organisés par le Service de la formation des adultes, le service de la Formation professionnelle et quelques cours de jour organisés par le Centre national de formation professionnelle continue.

Une vue plus large de cet aspect de la formation professionnelle englobant l'élément de l'apprentissage tout au long de la vie débute avec la saisine du gouvernement au conseil économie et social de 1991 et portant sur les 3 aspects qui sont: l'accès collectif à la formation continue, l'accès individuel à la formation continue et la formation économique et sociale. Le cadre légal visant le secteur privé et défendant avec conséquence une politique décentralisée en la matière, se concrétise au fur et à mesure. Les étapes les plus importantes de ce processus sont les suivantes:

En 1992 est créé l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) sous forme d'établissement public doté d'un conseil d'administration à composition tripartite.

L'INFPC est devenu aujourd'hui un acteur majeur dont les actions se déclinent en 4 champs d'activité:

- Promotion de la formation professionnelle continue;
- Accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'accès au financement étatique et instruction des demandes de cofinancement;
- Gestion du portail d'information sur la formation [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu);
- Développement de concepts de formation professionnelle continue.

En 1999 la législation sur l'accès collectif à la formation professionnelle continue (amendée en 2001 et 2008 - intégrée dans le code du travail depuis 2006) est votée. Le premier titre de cette loi permet aux entreprises d'introduire une demande de cofinancement de la formation professionnelle continue de leurs salariés auprès du ministère tandis que le deuxième titre introduit le droit d'établissement pour les sociétés privées qui prestent de la formation professionnelle continue.

En 2000, quelque 170 entreprises ont soumis une demande de cofinancement au ministère engendrant des dépenses de 12 millions d'euros, tandis qu'en 2008 quelque 850 entreprises ont entrepris la même démarche engendrant une dépense prévisionnelle de 30 millions d'euros. L'aide à la formation est limitée à 10% net de l'investissement total de l'entreprise en formation. Il est intéressant de noter que les actions de formation initiées par les entreprises et forcément en relation directe avec le travail, couvrent aujourd'hui presque 40% des salariés au Luxembourg.

En 2007 est votée la législation sur l'accès individuel à la formation professionnelle continue en créant le congé individuel de formation, cette loi entre en vigueur le 1er janvier 2008.

Lors de sa première année d'application, la législation sur l'accès individuel à la formation professionnelle continue a incité quelque 1.500 personnes à soumettre une demande congé formation donnant lieu à une autorisation pour 9.000 jours de congé.

## 12.2 Le Centre national de formation professionnelle continue

### 12.2.1 Développement de l'offre dès les années quatre vingt dix

De 1976 à 1985 les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) pour jeunes en transition de l'école à la vie active ont été l'activité centrale des CNFPC. Dès 1984, le chômage et notamment le chômage des jeunes a baissé progressivement ce qui a mené les Centres de formations à innover et à adapter leur offre :

- Développement de formations professionnelles continues permettant aux entreprises et aux salariés de faire face à un rythme d'innovations technologiques élevé;
- Développement de formations ciblées pour personnes en précarité d'emploi ou en chômage de longue durée pour cause de profonds déficits de qualification;
- Développement de mesures pour femmes ayant interrompu leur carrière professionnelle pour raisons familiales et désirant réintégrer le marché de l'emploi ;
- Renforcement des interventions socio-pédagogiques (orientation, encadrement, suivi) à l'égard des apprenants défavorisés ou en situation de déstabilisation sociale;
- Introduction d'un système d'indemnisation favorisant l'accès des demandeurs d'emploi à la formation.

Le développement de ces nouvelles formations a été soutenu par les fonds structurels (Fonds social européen).

En 1995 le comité de coordination tripartite a proposé dans son avis en matière de politique d'emploi d'attacher une attention particulière à la formation et à l'insertion professionnelles. Au niveau du CNFPC cela revenait à relancer les cours d'orientation et d'initiation professionnelles pour jeunes qui après la scolarité obligatoire se retrouvent au chômage.

À partir de 1999, les contenus de formation de l'ensemble des mesures de formation s'adressant aux demandeurs d'emplois ont été réformés. Des modules de formation ont été élaborés soit dans une optique d'initiation à base large dans un domaine professionnel soit dans une optique d'unités d'apprentissage ciblées exploitables dans des situations de travail concrètes. Les modules comprennent : une description des tâches, un référentiel des compétences et un référentiel de formation.

Par la loi du 16 mars 2007 réformant la formation professionnelle l'offre de formation du CNFPC a été réorganisée.

- les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) sont devenus partie intégrante du système formel d'éducation et de formation;
- les cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle offerts à des adultes ne sont plus réservés exclusivement aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi à l'Administration de l'Emploi et se déroulent sous la responsabilité pédagogique et financière du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle;
- le CNFPC organise, sur demande et avec des moyens budgétaires du Ministère du Travail et de l'Emploi, des formations (formations complémentaires) pour les besoins des entreprises, des secteurs professionnels ou des associations;

- pour les élèves du COIP a été introduit une aide à la formation permettant de soutenir des ménages à faible revenu ainsi qu'une prime de formation récompensant les élèves qui ont réussi une insertion en apprentissage ou sur le marché de l'emploi après les COIP;
- pour les jeunes adultes (18-25 ans ) a été introduit une indemnité de formation, permettant à des personnes ne disposant pas de propres ressources ou vivant dans un ménage avec très peu de ressources (critères RMG) de pouvoir suivre une formation en vue d'une insertion sur le marché de l'emploi.

### 12.2.2 Développement des effectifs depuis les années 1990

CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	1990	1994	1998	2002	2004	2006	2008
initiation et formation demandeurs d'emploi			754	801	938	801	298
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération			290	324	353	343	360
total chômage		422	1044	1125	1291	1144	658
promotion sociale/cours du soir			944	710	619	614	564
cours et examens CITP/CCM/CATP				752	594	423	710
formation professionnelle continue			1512	1531	1618	1258	2124
total FPC			2456	2993	2831	2295	3398
formation initiale						286	714
<b>TOTAL CNFPC</b>	<b>311</b>	<b>1951</b>	<b>3500</b>	<b>4118</b>	<b>4122</b>	<b>3725</b>	<b>4770</b>

## **12.3 Le Service de la Formation des adultes**

### **12.3.1 Les premiers cours pour adultes**

En 1965, le ministère de l'Éducation nationale organise déjà des cours pour adultes. Les cours sont organisés à l'intention d'un certain nombre d'adultes qui fréquentent les cours du soir de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique afin de décrocher les diplômes qu'ils n'avaient pas pu ou voulu obtenir dans leur jeunesse.

### **12.3.2 Création d'un Service de la Formation des Adultes**

La loi du 19 juillet 1991 portant création d'un Service de la Formation des Adultes et donnant un statut légal au Centre de langues Luxembourg, confie plusieurs missions au Service de la Formation des Adultes :

- coordonner la formation offerte aux adultes en cours du soir par l'enseignement secondaire, l'enseignement secondaire technique ainsi que la formation offerte par le Centre de langues;
- organiser un régime adulte ouvrant au moyen de cours du soir l'accès aux diplômes et certificats délivrés par l'enseignement du jour;
- assurer l'instruction de base des adultes résidant au Luxembourg qui en expriment le désir;
- organiser des cours d'intérêt général dans les domaines de formation générale et de promotion sociale, soit directement, soit par l'intermédiaire de communes et d'associations sans but lucratif.

### **12.3.3 Les cours de deuxième voie de qualification**

- Enseignement secondaire général

Depuis 1986 ces études sont fréquentées par plus de 60 élèves chaque année qui peuvent préparer l'examen de fin d'études secondaires, section D. Pour des raisons pratiques, les cours préparant à l'examen de fin d'études secondaires sont regroupés à l'Athénée de Luxembourg.

Actuellement, les classes offertes sont la 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>e</sup> section G moderne du secondaire classique.

Pour augmenter les possibilités d'études d'un public adulte pour lequel l'assistance au cours en soirée est souvent difficile, le Service de la Formation des Adultes a lancé en 2006 une nouvelle formation à distance appelée eBac.

75 % des cours eBac se déroulent à distance moyennant Internet, et seuls 25 % des cours sont dispensés en présenciel. La formule blended-learning permet ainsi d'offrir un plus grand confort aux adultes qui peuvent mieux concilier emploi, vie de famille et études. Il est possible de combiner l'eBac avec les cours du soir traditionnels.

Les classes offertes sont la 3e, 2e et 1e section G moderne du secondaire classique. L'examen de fin d'études permettant aux eLearners d'obtenir un diplôme de fin d'études secondaires (Baccalauréat) est identique à celui de l'enseignement traditionnel. Les épreuves des eLearners se déroulent en présentiel en même temps que les épreuves officielles. La seule différence pour les apprenants de l'eBac et ceux des cours du soir est qu'ils ne sont pas contraints de faire toutes les épreuves de l'examen en une seule fois, mais qu'ils peuvent les répartir sur deux ans.

2007-2008 était la première année scolaire où l'eBac a dispensé dès le début des cours pour les trois niveaux d'études de 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>e</sup> Moderne G. En juin 2008, le premier eLearner s'est présenté à l'examen du baccalauréat à l'Athénée de Luxembourg et a obtenu le diplôme avec la mention « assez bien ».

Étant donné que le système modulaire permet aux eLearners de décider eux-mêmes combien de modules ils suivent en parallèle, on a pu confirmer une tendance intéressante qui s'était déjà manifestée lors de l'année scolaire 2006-2007 : un certain pourcentage des eLearners réussit à achever le programmes des années scolaires de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> en une seule année.

N'oublions cependant pas que le cas contraire est également possible : certains de nos eLearners ont mis deux ans pour achever leur classe de 3<sup>e</sup>. Ce type de progression est également inhérent au système modulaire qui permet une progression à la carte, dans le respect de la vie privée et professionnelle de tous les eLearners.

L'année 2007-2008 a également vu la mise en place de bilans de connaissances. Les personnes qui se présentent à l'eBac sans avoir les prérequis scolaires nécessaires, doivent d'abord se soumettre à un bilan de connaissances qui a pour but de montrer s'ils ont les compétences nécessaires qui leur permettent de commencer les cours en classe de 3<sup>e</sup> eBac. Ces bilans sont proposés pour les branches fondamentales mathématiques, français, allemand et anglais. En cas de réussite, l'élève peut s'inscrire normalement en classe de 3<sup>e</sup> eBac et en cas d'échec, un module de remise à niveau lui est proposé pour qu'il puisse mettre à jour ses compétences en la matière et refaire le bilan de connaissances lors de la rentrée prochaine. Un élève qui, lors du bilan, a eu une note insuffisante dans une des branches, peut cependant déjà s'inscrire normalement dans l'eBac pour toutes les autres branches en attendant de s'être remis au niveau dans la branche défaillante.

#### Nombre d'inscriptions

À la date du 18 janvier 2009, 50 eLearners étaient inscrits à l'eBac et ils ont choisi un total de 148 modules pour la période qui va du 18 janvier au 15 mars.

#### - Enseignement secondaire technique

En 1988, les études préparant au bac technique sont suivies par 200 élèves environ, qui peuvent préparer l'examen de fin d'études secondaires techniques dans la division commerce-administration et dans la division technique générale.

#### **12.3.4 Les cours d'instruction de base**

Par instruction de base, il y a lieu de comprendre l'enseignement destiné aux illettrés adultes, c-à-d. à des personnes qui, tout en ayant reçu une certaine formation scolaire, ont perdu la faculté de lire et d'écrire, et celui destiné aux analphabètes, c-à-d. aux personnes n'ayant jamais eu de formation scolaire. En se fondant sur des études effectuées à la fin des années 80 dans les pays limitrophes, on peut conclure à 800 analphabètes totaux et 3.400 illettrés au Grand-Duché.

En 1989-1990, deux cours d'alphabétisation fonctionnent à l'Institut Supérieur d'Études et de Recherches Pédagogiques (I.S.E.R.P.) avec 20 participants.

Actuellement les cours d'instruction complémentaire pour adultes sont organisés par le Service de la Formation des Adultes et ont lieu à Luxembourg et à Ettelbrück.

Pendant l'année scolaire 2007/2008 116 apprenants ont suivi des cours d'alphabétisation dont 61 étaient des femmes.

#### **12.3.5 Les cours pour personnes aveugles et malvoyantes**

Dans le cadre de l'éducation différenciée, de nouveaux cours pour personnes aveugles et malvoyantes ont été introduits pendant l'année 2002-2003, 14 apprenants se sont alors inscrits au cours. La participation aux cours suscite un vif intérêt de la part de la population. En 2007-2008 105 apprenants se sont inscrits aux différents cours pour personnes aveugles et malvoyantes.

#### **12.3.6 Les cours de culture générale**

Par cours de culture ou de formation générale, il faut entendre tous les cours qui ne visent pas directement l'initiation ou le perfectionnement professionnels, mais qui peuvent y contribuer en favorisant la formation générale, ainsi que les cours permettant une meilleure intégration sociale et culturelle.

Des cours de langues et des cours de techniques diverses, non sanctionnés par un examen, sont organisés dans différents lycées, communes et asbl à travers le pays. Leur organisation incombe à un délégué ou responsable qui assure, en plus, le recrutement du personnel enseignant et l'adaptation des cours à la demande.

Un certificat d'assiduité est prévu pour les participants qui totalisent au moins 70 % des présences possibles.

Nombre total des inscriptions aux cours organisés par le service de la Formation des Adultes par matière enseignée (Lycées, Institutions luxembourgeoises et étrangères, Communes, a.s.b.l, E-lux) sans CLL pour l'année scolaire 2007/2008

		1999	2006/2007 (dont femmes)	2007/2008 (dont femmes)
2 <sup>ième</sup> voie de qualification	Enseignement secondaire	80	134	169 (74)
	Enseignement secondaire technique	330	582	548 (285)
	TOTAL	410	716	717 (359)
Cours d'intérêt général et de promotion sociale	Alphabétisation	55	92	116 (61)
	Cours pour déficients visuels		84	105 (54)
	Cours de langues	6702	6491 (4191)	7003 (4474)
	Cours de beaux-arts	914	965 (725)	811 (646)
	Cours de dactylo., compta. et informatique	887	2228 (1456)	2412 (1564)
	Cours ménagers	433	684 (488)	554 (449)
	Sciences humaines et sociales	242	121 (93)	471 (446)
	Cours techniques	77	121 (14)	127 (6)
	TOTAL :	9.255	10.610 (6.967)	11.599 (7.700)
TOTAL		9.720	11.502	12.316

Cours du soir organisés par le Service de la Formation des Adultes dans les lycées et institutions luxembourgeoises et étrangères sans le CLL:

Nombre de cours par matière :

Matière	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Cours de langues	126	136	157	184
Cours de beaux-arts	56	57	60	48
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	19	13	13	19
Cours ménagers	38	46	47	34
Sciences humaines et sociales	10	10	7	8
Cours techniques	8	12	11	12
Cours d'alphabétisation	5	4	4	4
EDIFF	20	20	24	25
Total	283	307	323	33

Nombre d'apprenants inscrits par matière :

	2005/2006	2006/2007		2007/2008	
		H	F	H	F
Cours de langues	1941	912	1534	791	1560
Cours de beaux-arts	618	225	564	158	505
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	120	61	85	73	97
Cours ménagers	614	250	423	77	361
Sciences humaines et sociales	124	21	68	17	55
Cours techniques	114	107	14	121	6
Cours d'alphabétisation	73	41	45	41	53
EDIFF	88	51	50	51	54
Total		1668	2783	1329	2691
	3792	4451		4020	
	66,69 % de femmes	62,53 % de femmes		67,75 % <sup>88</sup> de femmes	

## 12.4 Cours conventionnés

### 12.4.1 Associations sans but lucratif et administrations communales

Le ministère de l'Éducation nationale collabore depuis maintes années déjà avec certaines asbl et communes.

Cela a débuté en 1990 par une convention avec deux associations offrant des cours du soir, liées par un accord avec l'Etat, à savoir :

- « Les Amitiés Françaises Luxembourg », affiliées à l'Alliance Française, enseignent le français à Luxembourg-Ville à 700 adultes environ dans 25 à 28 classes (7 niveaux).
- « Actioun Letzeburgesch », enseigne le luxembourgeois à 700 adultes environ dans 28 classes réparties sur différentes localités du pays (3 niveaux).

Le règlement grand-ducal du 31 mars 2000 a permis de dynamiser le secteur local en vue d'une coopération plus efficace dans l'organisation de cours pour adultes. Pendant l'année scolaire 2001-2002, 23 administrations communales et 14 associations sans but lucratif bénéficient d'une telle convention. Pour l'année 2007-2008 23 administrations communales et 27 associations sans but lucratif bénéficient d'une telle convention.

### 12.4.2 e-Lëtzebuerg

Le Service de la Formation des Adultes participe activement au projet « Internetstufen » du programme gouvernemental e-Luxembourg. Ce projet est réalisé en collaboration avec le Ministère aux communications. Le Service de la Formation des Adultes fournit un appui logistique et pédagogique, prend en charge la formation des formateurs et gère les dossiers d'octroi des subventions aux administrations communales ou organisateurs concernés. Pour l'année 2007-2008 36 institutions (administrations communales et/ou associations sans but lucratif) ont bénéficié d'une telle convention.

Nombre de cours par matière :

Matière	2007/2008		
	Communes	Asbl	e-lëtzebuerg
Cours de langues	108	177	0
Cours de beaux-arts	12	1	0
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	1	55	317
Cours ménagers	5	1	0
Sciences humaines et sociales	0	30	0
Cours techniques	0	0	0
Cours d'alphabétisation	0	3	0
Total	126	267	317

## Nombre d'apprenants inscrits par matière

Matière	2007/2008					
	Communes		Asbl		e-lëtzebuerg	
	H	F	H	F	H	F
Cours de langues	745	1242	993	1672	0	0
Cours de beaux-arts	7	122	0	19	0	0
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	0	1	96	216	679	1250
Cours ménagers	21	80	7	8	0	0
Sciences humaines et sociales	0	0	8	391	0	0
Cours techniques	0	0	0	0	0	0
Cours d'alphabétisation	0	0	14	8	0	0
Total	773	1445	1118	2314	679	1250
	2218		3432		1929	

### 12.5 Coopération transfrontalière, accord de Karlsruhe

L'accord de Karlsruhe du 23 janvier 1996, constitue le cadre juridique de la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes locaux français, allemands, luxembourgeois et des cantons suisses de Genève et de Vaud et de la région Rhône-Alpes. Ce texte prévoit plusieurs instruments de coopération allant de la simple convention à la création d'un organisme de coopération transfrontalière doté de personnalité juridique. La solution est intéressante car elle permet une maîtrise d'œuvre en commun, le procédé le plus performant en termes d'intégration.

En 1997 est créée une coopération transfrontalière et les premières conventions avec le Syvicol, assisté d'EuRegio sont signées. Des cours de luxembourgeois sont mis en place dans plusieurs communes lorraines et dans la région de Trèves en collaboration avec le Service de la Formation des Adultes dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe.

Le Ministère de l'Éducation nationale signe des conventions avec la Lorraine, la Rhénanie-Palatinat ainsi qu'avec la Sarre. Les conventions sont adaptées annuellement aux besoins réels des parties signataires.

Pour l'année scolaire 2007/2008 des cours conventionnés sont donnés aux endroits suivants:

- Département de la Moselle (EuRLOR), à savoir : Audun-le-Tiche, le groupement de communes Evrange-Hagen-Basse Rentgen, Florange, Hayange, Hettange-Grande, Sierck-lès-Bains et Volmerange-lès-Mines, Thionville- Volkrange, Escherange
- En Rhénanie-Palatinat (EuRRPF) : Kreisvolkshochschule Trier-Saarburg
- En Sarre (EuRSAR): CEB Fortbildungszentrum Merzig-Hilbringen (Hilbringen); VHS Kreis Merzig-Wadern (Orscholz, Perl, Hausstadter Tal) ; Sprachenzentrum UdS gemeinsam mit VHS Stadtverband Saarbrücken (VHS-Zentrum Saarbrücken / Sprachenzentrum )

Cours de langue luxembourgeoise dans le cadre de la coopération transfrontalière

Evolution des inscriptions :

	2005/2006	2006/2007	2007/2008
EuRégio – Saar-Lor-Lux	585 dont (69,06 % de femmes)	482 dont (68.14 % de femmes)	596 dont (67,11 % de femmes)

En 2000 Le « Pôle de Communication Luxembourg, Metz, Sarrebruck, Trèves », en abrégé « QuattroPole » prend naissance. Il s'agit d'un réseau de villes transfrontalier, dont l'objectif est de renforcer la valeur économique de la région en préparant, élaborant et réalisant des projets communs, surtout dans les domaines des télécommunications et des nouveaux médias.

Dans le cadre du projet e-learning pour l'apprentissage des langues porté par « QuattroPole », une convention a été renouvelée entre le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, l'Université du Luxembourg et la Ville de Luxembourg ayant pour objet la réalisation d'un travail de recherche et de développement.

Le projet vise à concevoir et développer une plate-forme e-learning de la langue luxembourgeoise pour francophones.

## 12.6 Cours d'instruction civique

Dans le cadre de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise le Service de la Formation des Adultes est également chargé de l'organisation des cours d'instruction civique à suivre pour être admis à la naturalisation.

La participation aux cours d'Instruction civique est une des conditions à l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise. Un certificat sanctionnant la participation aux cours est établi sur base d'une liste de présence et devra être joint à la demande d'obtention de la nationalité luxembourgeoise.

Le Service de la Formation des Adultes du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle organise 10 cours gratuits (chaque cours ayant une durée de 2 heures) qui informent sur le fonctionnement de l'État luxembourgeois, les libertés fondamentales des citoyens et les principes régissant la vie en société. Les personnes intéressées doivent assister à trois cours sans obligation de test à la fin du cours. Les cours sont tenus en luxembourgeois, français, allemand, anglais et portugais, suivant besoin.

Deux cours sont imposés :

Les droits fondamentaux des citoyens et la vie publique  
Les institutions étatiques luxembourgeoises.

Le troisième cours peut être choisi parmi les sujets suivants :

L'histoire du Grand-Duché de Luxembourg : La naissance d'un État-Nation au XIXe siècle

L'histoire du Grand-Duché de Luxembourg : Le Luxembourg au XXe siècle

L'histoire de l'unification européenne : Le Luxembourg au sein du processus d'unification de 1945 à 2006

Les institutions communales luxembourgeoises

L'économie politique : Les structures économiques du Grand-Duché

La vie professionnelle : Le droit de travail au Luxembourg

La cohésion sociale : Le principe et le système de la sécurité sociale au Luxembourg

La presse : Les médias au Luxembourg : la presse et la communication

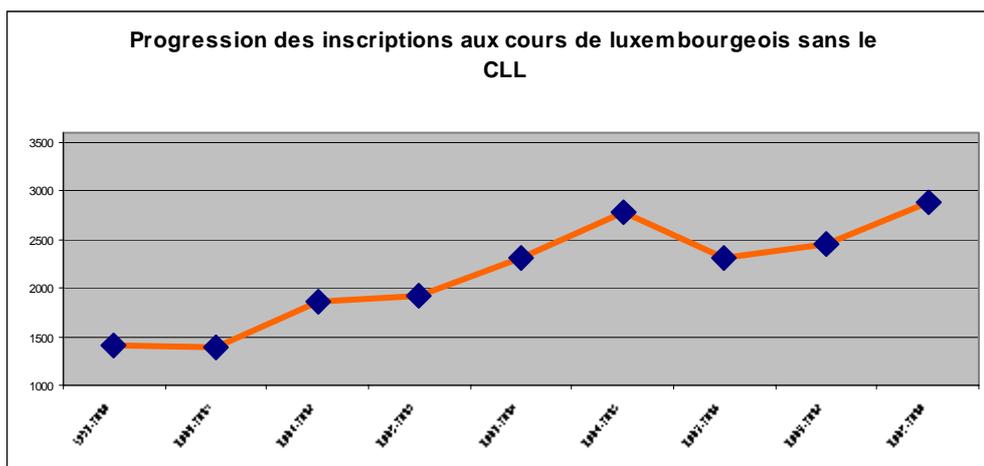
Les cours sont organisés pour la première fois dans les lycées suivants : Lycée Hubert Clément ; Athénée de Luxembourg ; Lycée classique de Diekirch

Certificats Instruction Civique Session décembre 2008			
Lycée	Hommes	Femmes	Total/Lycée
AL	13	22	35
LHCE	8	13	21
LCD	10	8	18
Total	31	43	74

#### Résumé en chiffres

Les cours les plus demandés continuent à être les cours de langues, notamment de la langue luxembourgeoise, ainsi que les cours d'initiation aux technologies de l'information et de la communication comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous.

	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Enseignement secondaire	52	80	80	82	48	42	48	42	134	169
Enseignement secondaire technique	346	330	319	367	391	412	476	539	582	548
Cours de langues	4850	4653	5143	5342	5550	6376	6463	5871	6491	7003
Cours de beaux-arts	844	914	795	789	760	858	880	849	965	811
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	767	887	1291	1102	1292	1586	1324	2222	2228	2412
Cours ménagers	359	433	642	576	633	618	611	781	684	554
Sciences humaines et sociales	147	242	331	60	165	300	331	274	121	471
Cours techniques	288	77	74	101	196	148	135	114	121	127
Cours d'alphabétisation	42	55	72	69	58	80	75	86	92	116
Cours pour personnes malvoyantes	0	0	0	0	14	51	75	88	84	105
Total	7695	7671	8747	8488	9107	10471	10418	10866	11502	12316



## 12.7 Le Centre de langues Luxembourg

### 12.7.1 Les projets pédagogiques

Le Centre de langues a adapté son offre de cours aux standards européens. Celle-ci s'articule désormais autour des niveaux et des niveaux intermédiaires du Cadre européen commun de référence pour les langues et s'attache à diversifier les parcours de formation. Afin de rendre plus transparents les objectifs et la progression dans l'enseignement/apprentissage, il élabore actuellement pour les quatre langues, allemand, anglais, français, luxembourgeois, un guide pratique destiné aux enseignants pour les aider dans leur travail quotidien. Celui-ci répertorie, pour chacun des niveaux et pour chaque compétence, les contenus d'apprentissage et les différents types de supports exploitables.

En matière d'évaluation, le Centre a mis au point des descriptifs d'épreuves fondés sur les descripteurs du CECR pour les cinq compétences. Un groupe de travail développe régulièrement des batteries de tests destinés à évaluer la performance des apprenants, à la fin de leur période de formation, dans les trois langues nationales. Ces tests font l'objet d'analyses psychométriques menées par l'Université du Luxembourg.

Le Centre de langues met aussi l'accent sur la formation continue des enseignants. Il organise quatre journées de formation par an autour de questions actuelles telles que la perspective actionnelle, l'approche par tâche, l'évaluation... ainsi que des journées pédagogiques.

Par ailleurs, les nouveaux enseignants bénéficient depuis plusieurs années d'un dispositif de tutorat fondé sur l'observation de classes, sur l'analyse de pratiques et la démarche réflexive.

Dans ce cadre, une réflexion a été menée autour de référentiels du stagiaire et du tuteur.

## 12.7.2 Données statistiques du Centre de langues Luxembourg

### A. Inscriptions aux cours de langues pour l'année scolaire 2008/2009

Situation au 15 octobre 2008

1°/ Nombre de cours par langue et nombre d'apprenants par langue inscrits dans ces mêmes cours pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année scolaire 2008/2009

Langue	Nombre de classes	Hommes	Femmes	Total
Allemand	29	210	331	541
Anglais	32	174	391	565
Chinois	3	15	17	32
Espagnol	14	98	161	259
Français	97	480	1057	1537
Informatique	2	3	28	31
Italien	10	58	139	197
Luxembourgeois	49	262	492	754
Portugais	6	34	43	77
Totaux	242	1334	2659	3993

2°/ Nombre d'inscrits bénéficiaires d'un tarif réduit au 1<sup>er</sup> semestre 2008/2009

Institution	Hommes	Femmes	Total
ADEM	52	78	130
CGE	84	51	135
RMG	55	66	121
Autres	83	122	205
Total	274	317	591

3°/ Nombre d'inscrits frontaliers au 1<sup>er</sup> semestre 2008/2009

Pays	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	26	41	67
Belgique	36	37	73
France	66	149	215
Total	128	227	355

4°/ Nombre d'apprenants inscrits à plusieurs cours au 1<sup>er</sup> semestre 2008/2009

Nombre classes	Hommes	Femmes	Total
2	156	480	636
3	12	99	111
4	8	24	32
5	0	5	5
Total	176	608	784

## 5°/ Inscriptions par nationalité

Luxembourg	
Nationalité	en % du nombre d'inscrits
française	11,23%
luxembourgeoise	7,91%
portugaise	6,97%
italienne	4,73%
allemande	4,04%
polonaise	3,96%
belge	3,32%
espagnole	2,88%
brésilienne	2,46%
roumaine	2,38%
russe	2,13%
chinoise	1,74%
Autres nationalités	46,24%
	100,00%

Mersch	
Nationalité	en % du nombre d'inscrits
portugaise	16,09%
luxembourgeoise	15,30%
allemande	6,33%
belge	6,07%
française	6,07%
serbe	4,75%
italienne	3,69%
cap-verdienne	3,17%
brésilienne	2,90%
iranienne	2,90%
polonaise	2,11%
bosnienne	2,11%
Autres nationalités	28,50%
	100,00%

## B. Examens et tests en langues organisés durant l'année civile 2008

### 1°/ Examens organisés durant l'année civile 2008 (% des inscriptions-admissions-réussites)

	Inscrits	Présents	Admis	Présents	Admis
Allemand session 1	7	7	7	100%	100%
Allemand session 2	18	16	13	89%	81%
Anglais Cambridge session 1	30	25	17	83%	68%
Anglais Cambridge session 2	45	40	30	89%	75%
Espagnol session 1	16	15	11	94%	67%
Espagnol session 2**	3	3		100%	
Français DELF-DALF session 1	32	30	28	94%	93%
Français DELF-DALF session 2	49	44	38	90%	86%
Luxembourgeois session 1	256	176	158	69%	90%
Luxembourgeois session 2	417	300	253	72%	61%
Néerlandais	2	2	1	100%	50%
Sproochentest Lëtzebuergesch	99	98	88	99%	90%
Total	974	716	614		

\*\*Résultats non disponibles à la clôture du rapport.

2°/ Tests en langues organisés au Centre de Langues durant l'année civile 2008

	Inscrits	Présents	Présents
Allemand TestDaF session 1	3	3	100%
Allemand TestDaF session 2	1	1	100%
Allemand TestDaF session 3	3	1	33%
Anglais IELTS session 1	27	26	96%
Anglais IELTS session 2	17	17	100%
Anglais IELTS session 3	30	30	100%
Français TCF session 1	2	2	100%
Français TCF session 2	4	3	75%
Total	87	83	88%

À noter que tous ces tests sont conçus de façon à évaluer et valider les connaissances en langues des candidats. L'échec n'est pas possible.

# 13 LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS L'ENSEIGNEMENT

## 13.1 L'action du Centre de Technologie de l'Éducation (CTE)

Depuis le début des années 80, l'informatique est enseignée dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire technique, majoritairement sous forme d'un cours de programmation.

À partir de 1986 un cours d'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) est introduit au niveau des classes de 5<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire et de 9<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique, le langage de programmation Logo y ayant été utilisé pour aider à développer la pensée informatique auprès des élèves.

Cette initiation des élèves permet d'introduire progressivement l'ordinateur comme outil de travail dans les disciplines des sciences naturelles et des langues.

Avec la mise en œuvre en 1990 du RÉSeau Téléinformatique de l'Éducation Nationale (RESTENA), les échanges de données avec le monde extérieur sont multipliés avec l'accès à certaines bases de données nationales et internationales. La connexion du réseau RESTENA à Internet en 1992 donne un nouvel élan à la communication électronique. Les lycées ont été connectés à Internet via RESTENA à partir de 1994 par des connexions ISDN et plus tard par des lignes fixes louées.

L'organisation de l'informatique au service de l'enseignement a été confiée jusqu'à ce moment-là en fonction des besoins à des groupes de travail, des chargés de mission, des groupes et commissions d'experts; ceci change en partie à partir de 1993 avec la création du Centre de Technologie de l'Éducation (CTE).

Ses activités s'étendent à l'ensemble de l'enseignement public luxembourgeois et couvrent l'ensemble des technologies de l'information et de la communication applicables à l'enseignement comme moyen ou comme objet d'enseignement (appelées encore médias d'enseignement).

Une des missions du CTE est de prêter aux autorités scolaires conseil et assistance techniques en matière d'installations, d'équipements et de maintenance. Alors qu'au départ, c'étaient des enseignants bénévoles, puis les correspondants et les responsables informatiques qui se sont occupés de la maintenance des installations informatiques dans les établissements scolaires, ce sont depuis l'année 2000 des techniciens faisant partie du personnel du CTE, qui s'en occupent en majeure partie. Le CTE a commencé en 2000 avec 4 techniciens, est passé en 2003 à 13, pour arriver en 2008 à un nombre de 18 techniciens qui assurent la maintenance du matériel informatique et des logiciels dans quelque 30 établissements scolaires. Avec une augmentation constante du nombre d'ordinateurs dans les lycées (plus de 10000 machines fin 2008, contre 4800 à la fin de 2002), avec une complexité croissante des installations et avec l'ouverture de nouveaux lycées il faudrait pratiquement prévoir la présence permanente d'un technicien par établissement .

Une autre mission du CTE est de mettre ses compétences et ses ressources techniques à la disposition des services du ministère. Il est chargé en 2005 de préparer l'introduction d'un système de gestion d'identité et d'accès IAM (Identity and Access Management). Pour les utilisateurs du système, les élèves et les enseignants, l'objectif final est de pouvoir se connecter à toutes les applications informatiques de l'enseignement, avec un même nom d'utilisateur et un mot de passe unique. Mis au point en 2008, le système fonctionne depuis lors à la satisfaction de tous les utilisateurs. Sont connectés à l'IAM depuis la fin de l'année 2008, le Fichier Élèves, 80% des lycées, le portail mySchool!, l'application Restopolis de la restauration scolaire, RESTENA pour la messagerie des élèves, le système d'accès à Internet sans fil Eduroam ainsi que l'application Inventus gérant l'inventaire du matériel informatique dans les lycées.

L'introduction de l'IAM a constitué aussi l'occasion pour attribuer une adresse de messagerie électronique professionnelle du type @education.lu à tous les enseignants et une autre du type @school.lu à tous les élèves fréquentant un lycée au Luxembourg.

En 2008, le CTE est chargé de la mise en œuvre d'une solution nationale pour un livre de classe électronique à valeur pédagogique ajoutée. Ce nouveau projet constitue pour le CTE un nouveau défi pour le temps à venir.

### **13.2 mySchool**

En 2001, le CTE a démarré la réalisation du projet mySchool ! – le portail de l'Éducation nationale (<http://www.myschool.lu>) portant sur l'implémentation d'un outil de communication performant permettant d'intégrer aisément les TIC au niveau national. Ce projet revêt une importance essentielle pour l'Éducation nationale dans la mesure où il vise toute la communauté scolaire et met à disposition de tous ses membres un seul point d'entrée pour gérer de manière efficace et sécurisée toutes les tâches à la fois pédagogiques et administratives.

À la rentrée 2007 le ministère s'était donné de nouveaux instruments pour offrir un accès facile aux services des restaurants scolaires et améliorer de façon permanente ce service social en vue de la promotion d'une alimentation saine et équilibrée dans les écoles. En 2008, le système a été mis en place dans presque tous les lycées.

« myCard », la nouvelle carte d'authentification sans contact est distribuée de manière générale à tous les élèves, enseignants et membres du personnel des lycées du secondaire et secondaire technique.

Au cours de l'année 2008, la cellule de mySchool! a continué plusieurs développements majeurs dans le domaine du e-Learning dont:

#### **1. eBac**

La mise en place de l'enseignement par modules pour les classes de 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire demandait des changements des systèmes de gestion de contenu de mySchool!, également portail de gestion et d'apprentissage du projet eModules et eBac. Ainsi la création d'un « eManuel » a été lancée et le nouveau type de manuel en ligne sera utilisé dans le travail quotidien des utilisateurs concernés.

## 2. les évaluateurs de connaissances « Gyana »

Les évaluateurs de connaissances de mySchool! permettent à tout enseignant de créer des exercices interactifs et autocorrectifs et de mettre ainsi à disposition de sa (ses) classe(s) un ensemble d'épreuves pour évaluer les compétences des élèves acquises en classe. Le succès de ce genre d'évaluation s'est vu à grande échelle dans le cadre du projet eBac et demandait une adaptation et un ajustement des fonctionnalités ainsi que de la convivialité de l'interface.

3. À partir du mois de janvier 2008, la gestion des « Horaires et Programmes » a été réformée dans le souci de simplifier la procédure de saisie, de mise à jour et de publication pour les commissions nationales. La gestion et la publication des manuels scolaires se feront moyennant une application pilotée par une base de données qui permettra la saisie et la mise à jour instantanée, une recherche efficace ainsi que l'impression de listes personnalisées de manuels scolaires. Cette application est disponible via internet à l'adresse <http://manuels.myschool.lu>, la gestion et la publication des programmes se feront moyennant une nouvelle application web disponible à l'adresse <http://programmes.myschool.lu>.

En 2008, le CTE a repris la maîtrise d'ouvrage d'un projet pour la mise en place d'un système informatisé de gestion des cours et des examens du Centre de Langues Luxembourg. Les charges administratives devenues de plus en plus importantes dans l'organisation des cours et examens, ce système automatisé permettra un travail plus efficace et économe.

Le projet comprenait entre autres pour le CTE l'analyse et la planification du projet, le guidage et l'encadrement d'un prestataire externe pour le développement de la solution informatique ainsi que la coordination du projet avec le prestataire, le Centre de langues et le CTE.

### 13.3 Autres médias d'enseignement

Médias d'enseignement réalisés par le CTE

- série de 3 DVDs en collaboration avec l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg (OPL).
- réalisation du film 'Am Éislék' sur DVD en production commune avec les Parcs Naturels de l'Our et de la Haute-Sûre. Ce document fait partie du projet 'Polygonal – On the Move' proposé dans le cadre des manifestations "Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture". Il porte sur la région de l'Ösling, plus précisément sur le développement sociologique, économique et culturel de la région des Parcs naturels de l'Our et de la Haute-Sûre,
- document audiovisuel sur la prévention de conflits, demandé par le collège des inspecteurs
- document sur les cycles d'apprentissage – team teaching réalisé pour le ministère
- projet audio qui s'adresse aux élèves de l'enseignement préscolaire avec le service de la Coordination de la Scolarisation des Enfants étrangers. Ce projet dénommé 'Sacs d'histoires' consiste à favoriser l'entrée dans la lecture auprès des plus jeunes en leur donnant la possibilité d'écouter et de lire une histoire dans plusieurs langues, dont leur langue parlée en famille. Un conte déterminé y est enregistré une quinzaine de fois, chaque fois dans une langue différente.

#### **13.4 MySecure-IT! – [www.mysecureit.lu](http://www.mysecureit.lu)**

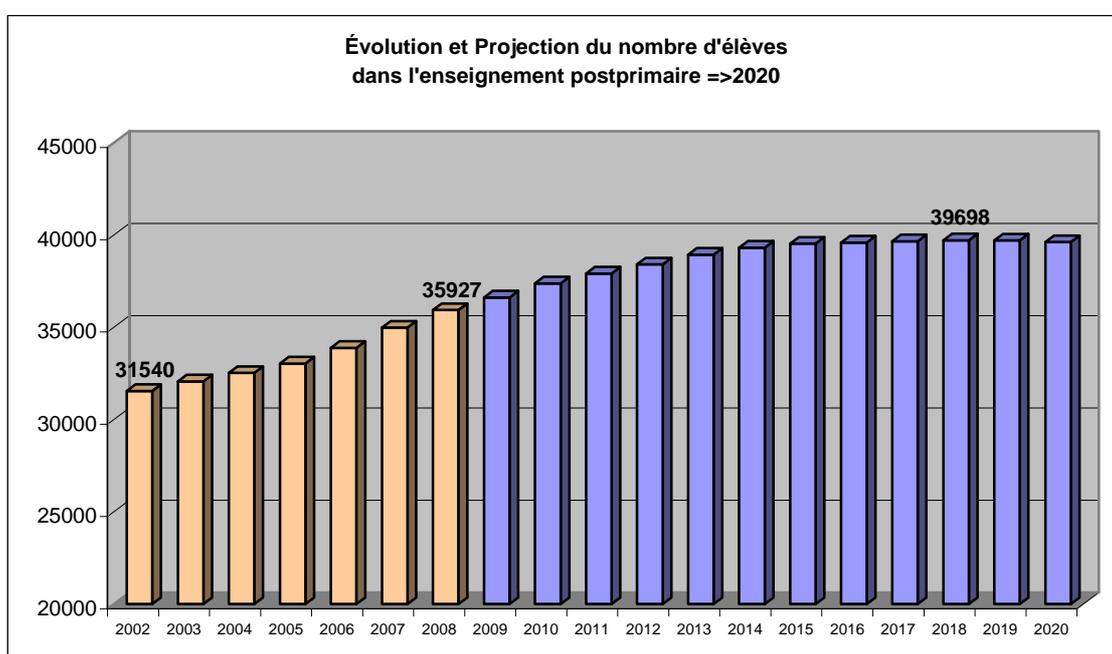
Le Ministère organise, en collaboration avec le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et d'autres acteurs, des séances de sensibilisation sur la sécurité sur Internet dans tous les lycées du Luxembourg, ceci pour les classes de 7e. Des spécialistes en sécurité informatique, assistés par des enseignants qui assurent le volet pédagogique, présentent en langue luxembourgeoise (ou française sur demande) une série d'exemples concrets de dangers potentiels liés à Internet (protection des données, logiciels malicieux, phishing, spam, spoofing, cyberbullying, ...) et présentent également aux élèves des codes de bonne conduite. Pour permettre aux jeunes d'étudier à fond ce sujet, une documentation est distribuée aux élèves, ainsi qu'aux enseignants. Les sites Internet [www.mysecureit.lu](http://www.mysecureit.lu), [www.lusi.lu](http://www.lusi.lu) et [www.cases.lu](http://www.cases.lu) sont à la disposition du public intéressé et sont régulièrement mis à jour. Il s'agit également de noter que le Luxembourg est le seul pays au monde qui garantit une couverture quasi-totale dans la sensibilisation et la formation des jeunes pour cette tranche d'âge.

## 14 LA DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE – LES INFRASTRUCTURES – LES QUALIFICATIONS - LES COÛTS

La croissance démographique scolaire a pris son essor au début des années 1990 et n'a plus ralenti depuis.

Du constat de l'insuffisance quantitative et en partie qualitative des infrastructures scolaires existantes résulte l'importance d'une planification plus poussée des infrastructures scolaires.

### 14.1 Évolution du nombre d'élèves dans l'enseignement postprimaire



Évolution des crédits inscrits au Fonds d'investissement publics scolaires (X 1.000 euros)

1995	1996	1997	1998	...	2005	2006	2007	2008	2009
26.525	33.466	55.355	61.949	...	73.901	85.555	72.547	106.279	109.121
-	+6.941	+21.889	6.594		-	+11.655	+13.008	+33.732	+2.841
-	+20,74%	+39,54%	+10,64%		-	+13,62%	17,93%	31,74%	2,60%

## 14.2 Les travaux de grande envergure pendant les années 1994 à 2008

1994

Athénée de Luxembourg: Mise en place d'une infrastructure sportive supplémentaire.

Lycée de Garçons Esch: Mise en fonction en septembre 1994 du nouveau hall sportif, des infrastructures d'enseignement pour les besoins des sciences naturelles ainsi que des locaux pour la section artistique.

1997

Lycée de Garçons Esch: Septembre 1997: mise en service de l'ancien bâtiment, entièrement réhabilité pendant les années 1994 à 1997.

2000

Campus scolaire Geesseknäppchen: Pour la rentrée scolaire 2000/2001, le Campus scolaire Geesseknäppchen comprenant le Lycée Aline Mayrisch, l'International School of Luxembourg, une piscine pour les établissements scolaires du site, une infrastructure sportive pour les besoins du Lycée Aline Mayrisch, ainsi que le Forum, une infrastructure d'accueil commune aux établissements scolaires du site, a été mis en service.

Lycée classique Diekirch, annexe à Mersch: L'aile d'agrandissement a été mise en fonction en septembre 2000.

Lycée technique Esch - ateliers: Mise en fonction de l'aile des ateliers du Lycée technique Esch pour la rentrée scolaire 2000/2001.

2001

Lycée classique Diekirch: Une nouvelle partie du projet d'agrandissement et de modernisation du Lycée classique Diekirch, à savoir le bâtiment scientifique, est mise en service en janvier 2001.

Lycée de Garçons Luxembourg: Après quatre ans de travaux d'assainissement du Lycée de Garçons Luxembourg, le bâtiment scolaire est mis en service pour la rentrée scolaire 2001/2002.

Lycée technique d'Ettelbruck, annexe à Diekirch: Une annexe du Lycée technique d'Ettelbruck, destinée aux élèves du régime préparatoire, est mise en service à Diekirch pour la rentrée scolaire 2001/2002.

2003

Lycée technique Josy Bartel à Mamer: Le 15 septembre 2003, le Lycée technique Josy Barthel à Mamer a ouvert ses portes.

2005:

Lycée technique Michel Lucius: Mise en service de la nouvelle aile des sciences.

Lycée technique Esch-Raemerich: Mise en service du nouveau bâtiment en janvier 2005.

Lycée technique Hôtelier: Acquisition et mise en service de l'ancien hôtel Star pour les besoins du Lycée technique Hôtelier en vue d'y aménager un internat pour les élèves et un restaurant.

Neie Lycée: Mise en fonction du Neie Lycée dans des infrastructures provisoires sur le terrain de la société Paul Wurth à Hollerich en septembre 2005.

2006:

Lycée technique pour professions éducatives et sociales: Le 6 novembre 2006, un nouveau bâtiment provisoire, annexe du Lycée technique pour professions éducatives et sociales à Livange, a été mis en service sur les terrains de l'ancien site CEPAL à Mersch.

2007:

Uelzecht Lycée à Dommeldange: Mise en service du nouveau bâtiment en septembre 2007.

Nordstad Lycée: Le 15 septembre 2007, le bâtiment provisoire avec une capacité d'accueil de quelque 700 élèves, construit à Diekirch dans l'intérêt du nouveau Nordstad Lycée, a été mis en service.

2008:

Lycée classique Diekirch: Les classes aménagées dans le cadre de la dernière phase des travaux de transformation et d'agrandissement du LCD (transformation de l'ancien internat) démarrent à la rentrée scolaire 2008/2009.

Lycée Belval Ouest: Premier coup de pelle pour la construction d'un nouveau lycée à Belval Ouest: 30/01/2008

Lycée Aline Mayrisch, annexe INS: Une structure provisoire avec 8 salles de classe, des salles spéciales et une infrastructure d'accueil pour élèves, en complément aux classes fonctionnant depuis septembre 2007 dans le bâtiment administratif de l'INS, a été mise en service en septembre 2008 dans l'intérêt des classes sportives du Lycée Aline Mayrisch.

Lycée technique Mathias Adam: Le nouveau bâtiment dans l'intérêt du LTMA, construit pour quelque 1.800 élèves, est mis en service en septembre 2008.

Atert Lycée Redange: Le nouveau bâtiment de l'Atert Lycée Redange, construit pour quelque 1.200 élèves, est mis en service en septembre 2008.

Lycée technique Nic. Biever: Une nouvelle structure provisoire avec une capacité d'accueil de quelque 430 élèves a été mise en service en septembre 2008 au Frankelach à Dudelange.

### 14.3 Les qualifications

#### 14.3.1 Evolution du taux de certification

année scolaire	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
<b>taux de certification</b>	<b>79,80%</b>	<b>79,10%</b>	<b>82,80%</b>	<b>80,90%</b>	<b>80,80%</b>	<b>83,20%</b>	<b>82,40%</b>

#### 14.3.2 Evolution du nombre de diplômes délivrés par l'école luxembourgeoise

Dénomination du diplôme	1999	2001	2003	2005	2006	2007	2008
Diplôme de fin d'études secondaires	971	1071	1041	1092	1106	1175	1221
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	516	692	699	779	709	801	752
Diplôme de technicien	323	383	390	454	456	523	520
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	682	821	878	876	842	873	853
Certificat de capacité manuelle	94	82	64	63	66	68	61
Certificat d'initiation technique et professionnelle	111	103	132	125	101	94	73
<b>Total</b>	<b>2697</b>	<b>3152</b>	<b>3204</b>	<b>3389</b>	<b>3280</b>	<b>3534</b>	<b>3480</b>

### 14.3.3 Evolution du nombre d'équivalences établies avec des diplômes étrangers

	2004	2005	2006	2007	2008
Professions de santé	890	1040	1334	1142	1194
Professions socio-éducatives	124	124	185	170	241
Fin d'études secondaires / secondaires techniques	623	743	1039	1145	1203
Technicien	40	50	60	166	143
CATP	292	249	365	313	332
Niveau d'études			983	926	985
<b>TOTAL</b>	<b>1969</b>	<b>2206</b>	<b>3966</b>	<b>3862</b>	<b>4098</b>

## 14.4 Coûts de l'éducation nationale

Coûts du système scolaire luxembourgeois 1990-2007 (source: projets de budget 1992 à 2009.- comptes N-2)

Exercice (compte)	1990	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2007
<b>Dépenses en personnel</b>										
10.0 - Dépenses générales	7 500 812	14 328 370	8 520 844	10 636 020	18 044 170	7 976 709	10 735 352	15 385 643	0	0
10.1 - Centre de technologie de l'éducation	209 743	249 034	274 220	330 616	378 633	693 668	613 345	868 668	1 146 584	1 270 997
10.2 - S.C.R.I.P.T.	46 728	139 614	162 073	194 869	253 198	326 074	708 887	727 625	847 506	932 087
10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire	1 577 545	1 995 493	1 566 985	1 746 236	2 084 933	2 494 812	6 383 672	5 249 009	3 963 384	3 566 788
10.6 - Service des restaurants scolaires	--	--	1 112 868	1 375 437	1 437 931	1 735 868	--	2 403 539	2 440 228	233 810
10.7 - Education différenciée	9 502 800	11 656 896	13 235 110	16 106 510	16 616 898	20 404 671	23 729 612	26 457 643	28 819 474	30 272 431
10.8 - Service de la formation des adultes	287 284	1 424 471	1 971 472	2 502 584	2 950 230	3 744 313	4 503 117	5 931 229	7 307 608	7 720 234
10.9 - Inspectorat	37 666	1 039 467	1 154 217	1 355 432	1 402 284	1 580 049	1 981 380	2 356 710	2 744 315	2 788 396
11.0 - Education préscolaire et enseignement primaire	102 611 162	119 154 757	#####	144 293 094	122 370 953	143 561 030	138 672 506	160 114 382	182 974 197	191 340 120
11.1 - Enseignement postprimaire	114 169 296	133 495 769	#####	256 306 411	204 745 327	238 058 298	267 061 282	296 350 003	355 153 063	376 124 380
11.3 - Service de la formation professionnelle	175 062	224 096	3 118 798	3 417 981	3 937 590	6 163 322	7 528 150	8 488 582	9 401 353	10 097 922
Total	236 118 098	283 707 967	#####	438 265 190	374 222 147	426 738 814	461 917 303	524 333 033	594 797 712	624 347 165
<b>Dépenses pour projets (dépenses du SCRIPT autres que frais de personnel et restants d'exercices antérieurs)</b>										
10.2 - S.C.R.I.P.T.	46 554	436 417	1 217 529	1 956 004	2 196 609	2 044 008	2 267 042	2 836 622	3 883 908	3 977 008
Total	46 554	436 417	1 217 529	1 956 004	2 196 609	2 044 008	2 267 042	2 836 622	3 883 908	3 977 008

# **15 LES RESSOURCES HUMAINES EN 2008**

## **15.1 Les différents litiges devant les juridictions administratives concernant le personnel enseignant**

### **15.1.1 Les chargés de cours**

En 1997, certains chargés de cours des lycées et lycées techniques ont introduit un recours devant les juridictions de l'ordre administratif en vue de se voir reconnaître la requalification de la relation de travail à durée déterminée en relation de travail à durée indéterminée. Ils fondaient cette requalification sur le non-respect de certaines dispositions de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail dont notamment les articles 4 et 6 (absence d'écrit constatant la relation de travail à durée déterminée au moment de l'entrée en service).

Par jugement du 30 juillet 1997 le Tribunal administratif a estimé fondée la demande et a requalifié leurs contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée.

A la suite, le Gouvernement a décidé de faire une application générale de ce jugement et de faire bénéficier tous les chargés de cours entrés en service avant le 1er janvier 1997 et ne bénéficiant pas encore d'un contrat à durée indéterminée d'un tel contrat.

Suite à cette requalification, un certain nombre de ces mêmes chargés de cours ont décidé de saisir une nouvelle fois les juridictions administratives en vue de se voir reconnaître des conditions de travail (bénéfice des coefficients et autres allègements de la tâche) identiques à celles dont bénéficiaient jusque là les chargés de cours à durée indéterminée d'avant le 1er janvier 1997 ainsi que les enseignants fonctionnaires.

Les juridictions administratives n'ont pas fait droit à ces demandes, alors que les instructions ministérielles sur lesquelles était fondé le bénéfice des coefficients et autres allègements n'avaient aucune valeur contraignante et qu'aucune base légale ni réglementaire n'existait en la matière.

### **15.1.2 Les chargés d'éducation**

La loi du 20 décembre 1996 concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 1997 a d'une part supprimé la possibilité de conclure des contrats à durée déterminée portant sur l'engagement de chargés de cours et a d'autre part créé la nouvelle catégorie des chargés d'éducation.

La même loi a prévu que le régime des chargés d'éducation serait défini par règlement grand-ducal. C'est ainsi qu'ont été pris le règlement grand-ducal du 27 juillet 1997 fixant les modalités d'engagement et les conditions de travail des chargés d'éducation à durée déterminée des lycées et lycées techniques publics, ainsi que le règlement du Gouvernement en conseil du 11 juillet 1997 fixant le régime des indemnités des chargés d'éducation des lycées et lycées techniques publics; ce dernier règlement a été remplacé depuis par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2000 fixant le régime des indemnités des chargés d'éducation des lycées et lycées techniques publics.

En 2005, un certain nombre de chargés d'éducation a introduit un recours devant les juridictions administratives afin de voir requalifier leur contrat de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée. Suite au jugement du 12 octobre 2005, par lequel les chargés d'éducation ont eu gain de cause, le Ministère de l'Education nationale a interjeté appel de ce jugement devant la Cour administrative par requête du 22 novembre 2005.

Dans son arrêt du 16 mars 2006, la Cour administrative a décidé de saisir la Cour Constitutionnelle de la question préjudicielle suivante :

*« en portant dérogation à des dispositions d'ordre public, celles de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail, l'article 17 de la loi modifiée du 5 juillet 1991 est-il conforme à l'article 10bis de la Constitution, plus particulièrement quant au principe du recours au contrat à durée déterminée sinon aux caractères itératif et prolongé, non limité dans le temps, de ce recours, dans la mesure où celui-ci est réservé aux seuls employeurs publics, Etat et communes, et limité aux catégories de salariés y plus amplement énoncées en l'absence de dispositions légales précises encadrant, du moins en ce qui concerne la limitation finale dans le temps, pareil recours ? »*

La Cour Constitutionnelle a répondu dans son arrêt du 16 octobre 2006 que cette dérogation n'est pas conforme à l'article 10bis de la Constitution.

Sur ce, la Cour administrative a dans un arrêt du 30 janvier 2007 requalifié le contrat à durée déterminée (CDD) des requérants en contrat à durée indéterminée (CDI) avec effet à partir de vingt-quatre mois après leur premier engagement.

Suite à cet arrêt, le Gouvernement a décidé de faire une application générale de cette décision à toutes les personnes appartenant aux services et administrations dépendant du Ministère de l'Education nationale se trouvant dans la même situation de droit et de fait que les requérants; tous les contrats à durée déterminée répondant aux critères retenus par la Cour ont donc été requalifiés en conséquence.

Citons encore dans ce contexte une jurisprudence récente de la Cour administrative, dans laquelle il a été décidé *"qu'à défaut de subsistance d'une relation de travail entre parties à la date de la demande de requalification, cette dernière aura perdu son objet concret et opérationnel, pour ne plus revêtir qu'un objet abstrait et théorique en l'absence de lien de travail perdurant entre les parties, sauf l'hypothèse d'une rupture de ladite relation de travail utilement contestée par la partie intéressée"*.

## **15.2 La réglementation applicable à la tâche des enseignants**

### **15.2.1 La tâche des instituteurs**

Le projet de loi portant création de l'enseignement fondamental suivi du projet de loi relatif au personnel de l'enseignement fondamental que le Gouvernement a introduit dans la procédure législative ont induit une réforme significative de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Il s'agissait donc de tenir compte du fait que la conception du travail de l'enseignant, le profil de la profession se complexifiait. L'instituteur n'est plus seulement le maître qui transmet des connaissances aux élèves de sa classe, mais il devient un professionnel qui en concertation avec d'autres enseignants et intervenants planifie

et développe des apprentissages différenciés pour les élèves d'un cycle d'apprentissage.

L'appui pédagogique, la concertation avec les intervenants, l'implication des familles – des activités qui ne peuvent pas être réalisées sans une présence à l'école qui va au-delà du nombre de leçons dévolues à l'enseignement proprement dit – deviennent des éléments constitutifs de sa tâche. Tout comme la tâche d'enseignement, ces éléments qui constituent une tâche de disponibilité doivent être clairement identifiés et comptabilisés.

Par ailleurs, le nouveau profil professionnel de l'instituteur exige également une adaptation de sa formation initiale. Au Luxembourg, comme dans la majorité des pays européens, la formation de ce praticien réflexif a été confiée à l'université et se solde par l'obtention d'un diplôme de bachelor.

Les négociations avec les syndicats des instituteurs dans lesquelles le Gouvernement a accepté de s'engager uniquement à condition que la tâche de l'instituteur puisse être adaptée aux exigences de la réforme ont abouti à des conclusions dont les principales dispositions ont été inscrites à la loi. Elles se résument comme suit:

- la tâche d'enseignement direct, comprend le nombre de leçons à enseigner tel qu'il avait été fixé auparavant auquel s'ajoutent 54 heures d'appui pédagogique à effectuer annuellement;

- à cela s'ajoutent non plus un forfait de 1 leçon pour travaux administratifs, concertation, dialogue avec les parents d'élèves, mais un nombre précis de 126 heures d'activités à réaliser pour couvrir la concertation de l'équipe pédagogique, le partenariat avec les parents des élèves, les travaux administratifs et la formation continue.

### **15.3 La tâche des enseignants des lycées et lycées techniques**

L'application des dispositions du règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 a suscité trois recours, introduits par différentes catégories de personnel devant les juridictions administratives, à savoir :

1. Un recours introduit par quatre chargés de cours afin de se voir reconnaître les mêmes conditions de travail que les enseignants fonctionnaires et plus particulièrement de se voir appliquer le système des coefficients et la décharge pour ancienneté. Ils ont demandé l'annulation du règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 précité. Le Tribunal administratif a par jugement du 4 juin 2008 annulé le règlement grand-ducal litigieux au motif que *"le traitement différencié des chargés de cours par rapport aux professeurs constitue une violation du principe d'égalité de traitement."* Le ministère a interjeté appel de ce jugement par acte d'appel daté du 14 juillet 2008; l'affaire est toujours pendante devant la Cour administrative.
2. Un recours introduit par deux maîtres d'enseignement technique en vue d'obtenir l'annulation du règlement grand-ducal modifié du 24 juillet 2007 précité alors que ce dernier serait contraire au principe constitutionnel de l'égalité des citoyens devant la loi en ce qu'il prévoit en son article 9 l'application de coefficients à la tâche des enseignants, ces coefficients pouvant être inférieurs à 1 pour les maîtres d'enseignement technique.

Le tribunal administratif a débouté les requérants de leur demande au motif que *"Un coefficient "négatif" attribué à un cours dispensé en atelier, ne crée donc pas, comme le soutient le demandeur, une discrimination entre les maîtres d'enseignement technique et d'autres professeurs. En effet, l'attribution de ce coefficient est le résultat de l'application de trois critères objectifs (matière enseignée, effectif de la classe et niveau de la classe), et vise précisément à remédier à d'éventuelles inégalités entre enseignants"*.

Au tribunal de conclure que *"le système de détermination du volume et de la computation de la tâche hebdomadaire, mis en place par le règlement déferé, fixe les coefficients selon des critères objectivement justifiés, afin d'éviter que des discriminations ne naissent entre les enseignants"*.

Les requérants ont interjeté appel de ce jugement par acte d'appel déposé le 2 septembre 2008.

3. Un recours introduit par un certain nombre de chargés d'éducation en vue de se voir appliquer les mêmes conditions et modalités de travail que les chargés de cours et subsidiairement les enseignants fonctionnaires enseignants. L'affaire est pendante devant les juridictions administratives.

## **15.4 L'enseignement primaire et l'éducation préscolaire**

### **15.4.1 Le recrutement**

L'analyse des besoins en nouvelles ressources humaines pour l'éducation préscolaire a montré que ceux-ci tendent à stagner, obligeant le Gouvernement à limiter à partir de 2007 le nombre des candidates et des candidats à admettre à l'issue des concours réglant l'accès à la fonction d'institutrice ou d'instituteur de l'éducation préscolaire.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, les besoins en personnel enseignant breveté restent importants. En effet, la création de classes supplémentaires, le nombre important de départs à la retraite et l'augmentation régulière du nombre des différentes sortes de congés de longue durée - conséquence directe du fait que plus de trois quarts des membres du corps enseignant sont des institutrices - ont pour conséquence que la résorption de la pénurie en personnel breveté dans l'enseignement fondamental ne fait que commencer.

Le concours 2008 réglant l'accès à la fonction d'institutrice ou d'instituteur de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire a permis le recrutement de 248 candidats, dont 193 candidats de l'option « instituteur de l'enseignement primaire » et 55 candidats de l'option « instituteur de l'éducation préscolaire ».

Le tableau suivant montre le recrutement de 2004 comparé à celui de 2008, ventilé par sexe; il en ressort que le pourcentage élevé de candidates, quelque 83.5 %, semble avoir tendance à plafonner à ce niveau.

	2004	2008	2004	2008	2004	2008
	F	F	M	M		
Education préscolaire	56	55	1	0	57	55
Enseignement primaire	101	152	30	41	131	193
Total par sexe	157	207	31	41	188	248
%	83,51064	83,46774	16,48936	16,53226	100	100

La mise en œuvre des nouvelles lois portant organisation de l'enseignement fondamental et concernant le personnel de l'enseignement fondamental, qui prévoient des règles et des procédures nouvelles en vue de planifier le recrutement du personnel de l'enseignement fondamental, permettront à l'avenir de cerner plus précisément les besoins de cet ordre d'enseignement.

## 15.5 L'enseignement postprimaire

### 15.5.1 La planification des besoins en personnel enseignant

Le rapport de planification élaboré par la commission permanente d'experts chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant, mise en place par la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, a servi de base à la décision du Gouvernement en conseil pour arrêter le volume et les échéances du programme de recrutement pour les années 2008/2009 à 2012/2013 :

Année scolaire 2008/2009	200 postes
Année scolaire 2009/2010	210 postes
Année scolaire 2010/2011	220 postes
Année scolaire 2011/2012	230 postes
Année scolaire 2012/2013	240 postes

Il y a lieu de relever qu'après avoir examiné les multiples facteurs pouvant avoir une influence sur les besoins prévisibles en personnel enseignant, la commission permanente d'experts détermine chaque année le total des besoins en postes pour la période quinquennale à venir.

La comparaison des estimations calculées (besoins en postes plein temps) pendant les dernières années s'établit comme suit:

Bilan	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
2006	529	524	494	475	444	-	-
2007	-	262	237	240	231	213	-
2008	-	-	301	325	301	283	260

Si le bilan établi en 2007 par la commission d'experts subissait de plein fouet les conséquences de la transformation de nombreux contrats de chargés d'éducation précédemment conclus à durée déterminée en contrats à durée indéterminée à la

suite de l'arrêt de la Cour administrative du 30 janvier 2007 ainsi que de la nouvelle réglementation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques introduite par le règlement grand-ducal du 24 juillet 2007, le nouveau bilan pour 2008 montre une tendance à une légère augmentation des besoins pendant les prochaines années essentiellement due à de nombreux départs à la retraite.

A titre indicatif, les départs à la retraite devraient se répartir comme pendant les prochaines années:

2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
137	267	392	507	619

### 15.5.2 Le recrutement des enseignants de l'enseignement postprimaire en 2008

En établissant le bilan des deux sessions des concours de recrutement organisées pendant l'année scolaire 2007/2008, il y a lieu de constater que sur les 175 postes vacants disponibles pour l'admission au stage pédagogique des carrières de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, 162 postes ont pu effectivement être occupés.

Quant à la première session des concours de recrutement pour 2008/2009, organisée en automne 2008, elle a permis d'occuper 133 des 179 postes disponibles. Une deuxième session sera donc organisée au début de l'année 2009 en vue d'occuper les postes restés vacants.

Contrairement à la tendance constatée pendant un certain nombre d'années, le nombre de postes qui sont restés inoccupés à la clôture des deux sessions des examens-concours de recrutement a nettement diminué pendant les dernières années. A condition que ce renversement de tendance se vérifie à long terme, il semble donc que l'espoir d'un recrutement plus conforme aux différents plans quinquennaux soit permis.

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009*
Candidats inscrits	407	559	651	565	548
Plan de recrutement	152	161	166	175	179
Candidats admis au stage pédagogique	133	148	154	162	133*
Postes non occupés	19	13	12	13	46**

\* session d'automne 2008

\*\* postes disponibles pour la session du concours à organiser au printemps 2009

Il faut cependant constater que malgré l'amélioration graduelle du volume de recrutement, le nombre de postes prévisibles en enseignants qualifiés reste assez élevé pour les disciplines dont l'horaire scolaire prévoit un nombre élevé de leçons comme les langues et les mathématiques ainsi que dans les disciplines pratiques enseignées par les maîtres d'enseignement technique, alors que dans la plupart des autres disciplines l'offre et la demande tendent à s'équilibrer ; il faut toutefois relever

qu'il y a pléthore de candidats en biologie, chimie, physique et, plus récemment, en éducation physique.

En ce qui concerne plus particulièrement le recrutement d'instituteurs et d'institutrices d'enseignement préparatoire de l'enseignement secondaire technique, 10 instituteurs et 17 institutrices d'enseignement préparatoire ont commencé leur service à la rentrée de septembre 2008.

## **15.6 L'information des candidats pour une carrière dans l'enseignement**

Pour mieux informer à la fois les étudiants se trouvant au seuil de leurs études universitaires ainsi que les jeunes diplômés se trouvant à l'orée d'un choix professionnel, le ministère continue de collaborer avec le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de participer régulièrement, en tant qu'employeur, à la Foire de l'Étudiant.

Par ailleurs, les efforts pour améliorer le recrutement de personnel breveté pour le régime préparatoire se poursuivent, notamment en accueillant de nombreux étudiants en formation à l'Université du Luxembourg pour des stages dans les classes du régime préparatoire.

## **15.7 Les chiffres du personnel en 2008**

### **15.7.1 L'inspectorat de l'enseignement primaire**

	M	F	Total
Inspecteur général	0	1	1
Inspecteurs chargés d'un arrondissement	11	5	16
Candidats – inspecteurs	5	2	7
Inspecteurs détachés à d'autres administrations	5	1	6
Personnel administratif des bureaux de l'inspectorat	3	4	7
Total	24	13	37

### 15.7.2 Le personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

	Préscolaire		Primaire		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Enseignants brevetés	19	1001	848	1929	867	2930
Membres de la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire	0	45	23	207	23	252
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	0	0	17	231	17	231
Total M/F	19	1046	888	2367	907	3413
Grand total	1065		3255		4320	

Ces données comprennent les 248 nouvelles institutrices et nouveaux instituteurs qui ont commencé leur service à la rentrée 2008, à savoir :

	Préscolaire		Primaire		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F
Nouveaux engagements	0	55	41	152	41	207

La part des agents féminins dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire atteint désormais 79 % de l'effectif total.

### 15.7.3 La réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

Depuis l'année scolaire 2002/2003, une formation en cours d'emploi est offerte aux chargés de cours de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, engagés par les communes, pouvant se prévaloir des conditions de formation et d'ancienneté de service prévues par la loi modifiée du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, en vue de leur admission dans la réserve de suppléants de l'Etat.

Cette réserve comprend également les membres du pool de remplaçants créé par la loi du 5 juillet 1991 portant e.a. création d'un pool de remplaçants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

Pendant l'année scolaire 2007/2008, un grand nombre de chargés de cours – membres de la réserve – ont bénéficié d'une validation de leurs expériences professionnelles et ont pu s'inscrire à la dernière formation pour l'obtention du CEP (certificat d'études pédagogiques). Les détenteurs du CEP ayant la faculté de rester ou non membre de la réserve de suppléants, la majorité de nouveaux diplômés ont choisi à la rentrée 2008 de solliciter directement une nomination d'instituteur auprès de la commune de leur choix.

Le corps des membres de la réserve a donc régressé globalement par rapport à l'année précédente, alors que le nombre d'instituteurs brevetés a augmenté, comme il ressort du tableau suivant:

	2007/2008			2008/2009		
	M	F	TOTAL	M	F	TOTAL
instituteurs	3	11	14	4	29	33
chargés de cours	29	343	372	19	223	242
Total	32	354	386	23	252	275

## 15.8 Le personnel de l'enseignement postprimaire

Le personnel des lycées et lycées techniques a évolué comme suit de 2005/2006 à 2007/2008 :

Statut	05/06	06/07	07/08		
	Total	Total	Total	M	F
Membres des directions	68	68	75	61	14
Sous-total - directions	68	68	75	61	14
Enseignants - titulaires	2210	2224	2223	1250	973
Candidats - enseignants	207	314	354	160	194
Stagiaires - enseignants	348	321	356	159	197
Retraités réintégrés/maintenus en service	2	7	19	14	5
Sous-total – enseignants brevetés	2767	2866	2952	1583	1369
Chargés de cours et chargés d'éducation à durée indéterminée	225	562	572	258	314
Chargés d'éducation à durée déterminée	571	232	253	106	147
Experts-vacataires	36	35	23	19	4
Sous-total – enseignants non brevetés	832	829	848	383	465
Services de psychologie et d'orientation scolaires	69	90	109	93	16
Fonctionnaires des carrières administratives et techniques	193	202	218	23	195
Rédacteurs détachés de l'administration gouvernementale	20	23	24	14	10
Employés administratifs et techniques	157	126	140	109	31
Ouvriers à tâche complète ou partielle	416	427	430	57	373
Sous-total – personnel d'encadrement	855	868	921	296	625
TOTAL	4520	4631	4796	2323	2473

En vue de les rendre comparables avec les données publiées dans les rapports d'activités des années précédentes, les chiffres ci-dessus se rapportent à l'année scolaire 2007/2008.

Si, tous statuts confondus, le nombre des agents féminins dépasse désormais la moitié de l'effectif total, on peut noter que parmi les intervenants "brevetés", il y a

quelque 46 % d'enseignantes, alors que parmi les chargés de cours et chargés d'éducation, ce pourcentage atteint presque 55 %.

Notons encore que la diminution à partir de 2005/2006 du nombre des chargés d'éducation à durée déterminée résulte plutôt des décisions des juridictions administratives qui ont entraîné la requalification d'un grand nombre de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée que d'une augmentation substantielle du corps des enseignants titularisés.

### 15.9 Le personnel de l'Éducation différenciée et du Centre de Logopédie

	EDIFF		LOGO	
	M	F	M	F
Direction	1	1	1	0
Éducateurs gradués	10	67	1	6
Éducateurs	6,5	49,5	0	3
Éducateurs-instructeurs	13	5,5	0	0
Instituteurs	13	14,5	1	17
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	0	2	2
Instructeurs de natation	1	1	1	0
Pédagogues	3	11	0	0
Professeurs d'enseignement logopédique	0	0	3	29
Professions de santé	3	37	0	0
Psychologues	12	17	0	3
Chargés de cours	0	8,5	0	6
Personnel administratif	7	4,5	0	4
Personnel technique	2	18	9	14
<b>Total</b>	<b>71,5</b>	<b>234,5</b>	<b>18</b>	<b>84</b>

## 16 L'ACTION EUROPÉENNE ET LES RELATIONS INTERNATIONALES

### 16.1 La préparation du Conseil européen

2008 était l'Année européenne du dialogue interculturel. L'objectif prioritaire de la Slovénie, assurant la Présidence du Conseil de l'Union européenne pendant le premier semestre, fut de contribuer au dialogue interculturel et au renforcement du plurilinguisme au sein de l'UE à travers différents événements et initiatives.

Sous la présidence slovène, une conférence informelle des Ministres européens de l'Éducation sur la promotion du multilinguisme a eu lieu à Bruxelles, le 15 février 2008.

En ce qui concerne les réunions formelles du Conseil éducation, une première réunion a eu lieu à Bruxelles, le 14 février 2008, au cours de laquelle le Conseil a adopté un ensemble de messages clés en matière d'éducation en vue de contribuer aux conclusions du Conseil européen de printemps de 2008.

Une deuxième réunion formelle du Conseil éducation a eu lieu le 22 mai 2008 à Bruxelles, au cours de laquelle le Conseil a adopté des conclusions sur le multilinguisme ainsi que sur l'éducation et la formation des adultes.

Pour préparer ces réunions, le Comité de l'Éducation s'est réuni huit fois pendant le premier semestre de l'année.

Un autre fait marquant sous la Présidence slovène fut la Recommandation du 23 avril 2008 concernant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Cette recommandation est un instrument européen qui permet une description commune des certifications sur 8 niveaux et ceci afin d'améliorer la transparence, la comparabilité et le transfert des certifications. Le cadre permet de mettre en relation des systèmes différents tant par leur situation géographique (pays, régions distinctes...) que par la nature des opérateurs (opérateurs d'enseignement, de formation professionnelle, d'apprentissage en alternance, de validation...), que par le mode d'apprentissage (formel, non formel, informel).

Sous la présidence française la réunion formelle du Conseil éducation a eu lieu à Bruxelles, le 21 novembre 2008.

Le Conseil a adopté une résolution relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme et une résolution intitulée: « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie ». Il a également adopté des conclusions sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels, des conclusions relatives à la mobilité des jeunes ainsi que des conclusions intitulées : « Préparer les jeunes au XXIème siècle : un programme de coopération européenne en matière scolaire ».

La présidence française a organisé un événement intitulé « Les États généraux du multilinguisme – La Fête des langues », rassemblant des experts et des personnalités européens impliqués à divers titres dans la promotion du multilinguisme, notamment des universitaires, chercheurs, responsables éducatifs, artistes, traducteurs, écrivains, partenaires sociaux, chefs d'entreprises afin de

donner un nouvel élan à la politique européenne en faveur de la diversité linguistique et de lui apporter une légitimité à la fois sociale, culturelle et économique.

Une autre priorité de la présidence française portait sur l'amélioration de l'orientation, un aspect essentiel pour promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie. La conférence "Gérer les transitions : L'orientation tout au long de la vie dans l'espace européen", qui rassembla quelque 300 experts, a attribué à l'orientation tout au long de la vie un rôle clé dans les stratégies d'éducation et de formation et les discussions ont permis la finalisation du texte d'une résolution y relative.

Enfin, une réunion ministérielle informelle sur le renforcement de la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels a eu lieu à Bordeaux, les 25 et 26 novembre 2008. Cette réunion visait à renforcer les priorités fixées à Copenhague en 2002, à Maastricht en 2004 et à Helsinki en 2006.

Le comité de l'Éducation s'est réuni huit fois au cours du deuxième semestre 2008 pour préparer le Conseil éducation.

## **16.2 Développement de la politique éducative au niveau européen au cours de la dernière décennie.**

Si, avant le tournant du siècle, la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation n'était pas très prononcée au niveau européen – les articles 149 et 150 du Traité prévoyant que l'éducation tombe sous la subsidiarité et, partant, la responsabilité de chaque État membre – cette approche a changé suite à l'élan que la stratégie de Lisbonne, décidée au Conseil européen de mars 2000 à Lisbonne, a conféré à la politique européenne.

Dans le cadre de cette stratégie qui prévoit que d'ici 2010 l'économie de l'Union européenne devrait « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale », le rôle de l'éducation et de la formation est allé croissant puisque les décideurs politiques y ont vu un facteur déterminant pour l'innovation et la compétitivité de chaque pays.

Or vu le nombre élevé de jeunes en Europe quittant l'école sans qualification ainsi que le nombre insuffisant de diplômés universitaires, le Conseil éducation et la Commission ont estimé que des réformes urgentes des systèmes d'éducation et de formation s'imposaient en Europe si l'Union voulait atteindre ses objectifs économiques et sociaux.

Pour réaliser ces réformes, le Conseil Éducation a décidé en 2001-2002 le programme « Éducation et formation 2010 » qui a fixé notamment cinq benchmarks portant sur le décrochage scolaire, le taux des jeunes réussissant des études secondaires supérieures, la participation des adultes à des formations tout au long de la vie, la maîtrise de la lecture et le nombre des gradués en mathématiques, sciences et technologie.

Afin de suivre de près l'évolution des progrès les Ministres de l'Éducation se sont engagés – outre leur contribution annuelle au *Plan national pour l'innovation et le*

*plein emploi dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* - à faire le point tous les deux ans sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail « Éducation et Formation 2010 », qui inclut le processus de Copenhague pour l'enseignement et la formation professionnelle ainsi que les actions en faveur de l'enseignement supérieur.

S'il est vrai qu'il faut constater qu'au niveau européen la plupart des objectifs que le Conseil s'est fixés pour 2010 ne pourront pas être atteints, cette coopération politique au niveau européen a néanmoins permis de mettre l'accent sur les problèmes éducatifs les plus pressants et a soutenu - également dans notre pays - les réformes nationales des systèmes d'éducation et de formation.

Toutefois, vu les résultats insuffisants, le Conseil européen de printemps 2008 a demandé aux Etats membres de redoubler d'efforts et

- d'agir concrètement pour faire baisser sensiblement l'illettrisme et le nombre de jeunes en décrochage scolaire,
- d'améliorer les niveaux de qualification atteints par les apprenants issus de l'immigration ou de groupes défavorisés,
- d'inciter davantage d'adultes à continuer à tirer parti des possibilités d'enseignement et de formation et
- de faciliter davantage la mobilité géographique et professionnelle.

Afin de donner suite à ce message du Conseil européen, la Commission vient de proposer un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation d'ici 2020.

### **16.3 L'unité nationale « Eurydice »**

Créé en 1980 sur l'initiative de la Commission européenne, le réseau Eurydice est composé d'une unité européenne basée à Bruxelles et d'unités nationales mises en place par les ministères de l'éducation dans tous les pays participant au Programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Eurydice a fait partie intégrante de « Socrates », le programme d'action communautaire en matière d'éducation, de 1995 à 2006.

Depuis 2007, Eurydice est intégré au Programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie où il contribue, dans le programme transversal, à soutenir l'élaboration des politiques dans ce domaine ainsi que la coopération au niveau européen.

Les travaux d'Eurydice couvrent les systèmes éducatifs des États membres de l'Union européenne, ceux de trois pays de l'Association européenne de libre échange qui sont membres de l'Espace économique européen et ceux des pays candidats au fur et à mesure de leur intégration au Programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

L'année 2008 a été marquée par la finalisation des publications suivantes:

- L'autonomie scolaire en Europe. Politique et mécanismes de mise en œuvre.
- La gouvernance de l'enseignement supérieur en Europe. Politique, structure, financement et personnel académique.
- Responsabilité et autonomie des enseignants en Europe.
- L'éducation à l'orientation professionnelle dans l'enseignement obligatoire à temps plein en Europe.

- L'édition 2008 de Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe.
- Remédier aux disparités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil des jeunes enfants.

L'agence Eurydice a, en outre contribué à une étude sur l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement obligatoire. La mise à jour intégrale du dossier national « Eurybase » a été entamée et une mise à jour des fiches de synthèse décrivant le système de l'éducation du Luxembourg a été réalisée.

Concernant les nouveaux travaux lancés en 2008, l'agence nationale a contribué à la mise à jour partielle de l'étude sur l'éducation des enfants immigrants et à une étude relative au testing des élèves à des moments clés de leur parcours scolaire.

#### **16.4 Le programme européen de formation tout au long de la vie (EFTLV)**

Ce programme est géré par l'Agence ANEFORÉ, c'est-à-dire l'agence nationale pour le programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

En 2008, ANEFORÉ gérait 25 actions différentes dans le cadre du programme EFTLV – COMENIUS, GRUNDTVIG, LEONARDO DA VINCI et ERASMUS ainsi que l'action eTwinning.

Chaque programme, qui vise un public cible spécifique de l'éducation et de la formation, se compose de plusieurs actions : les projets de partenariats, la formation continue pour enseignants et formateurs, les assistanats linguistiques, les placements en entreprise ou les mobilités études pour n'en citer que quelques-unes.

La Commission européenne, soucieuse d'accroître la mobilité de tous les acteurs de l'éducation et de la formation, a ajouté 6 nouvelles actions au programme en 2008. Chaque action a ses spécificités et il incombe au personnel de l'agence de guider les bénéficiaires potentiels à trouver la manière optimale de mettre en œuvre et de financer leur projet et ensuite les accompagner pendant toute la durée du projet.

L'enveloppe budgétaire communautaire totale pour toutes les actions décentralisées du programme pour l'Éducation et la Formation tout au long de la vie s'élevait à 1.760.000 EUR pour 2008. En 2005, à titre d'exemple, les Agences Socrates, Leonardo da Vinci et Erasmus géraient ensemble 1.491.000 EUR dont Socrates : 504.000 EUR ; Erasmus : 300.000 EUR ; Leonardo da Vinci : 687.000 EUR. ANEFORÉ a réalisé le suivi administratif et financier de plus de 300 dossiers en 2008, de la simple mobilité étudiante d'un montant de 1.000 EUR au projet de coopération multilatéral de 400.000 EUR.

#### **Bilan**

Depuis 2007, ANEFORÉ est en charge de la mise en œuvre du nouveau programme européen. La mise en place de la nouvelle agence signifiait regrouper les programmes Leonardo da Vinci, Socrates et Erasmus sous une seule enseigne, consolider les modes de gestion des trois programmes antérieurs, mettre en place des nouveaux systèmes de gestion et de comptabilité et surtout constituer une équipe soudée et efficace. Sollicitée depuis un certain temps par de nombreux acteurs - directeurs d'agence, évaluateurs des programmes, Commission

européenne et bénéficiaires - une agence commune pour les programmes européens en matière d'éducation et de formation est enfin devenue une réalité au Luxembourg et permet de gérer les fonds communautaires de manière plus transparente et efficiente en appliquant des procédures simplifiées. Dans cet esprit, Anefore a commencé de mettre en pratique une démarche ISO 9001 et vise à obtenir la certification ISO en 2009.

À côté des objectifs administratifs, la nouvelle agence s'est posée comme but de faire croître non seulement le nombre de candidatures mais également de diversifier le public et les secteurs en s'adressant à des bénéficiaires potentiels n'ayant jamais participé à un des programmes dans le passé. But difficile à atteindre au cours de la première année de fonctionnement, mais un certain rythme de croisière semble s'annoncer en 2008 qui devrait s'affirmer en 2009.

Depuis 2000, les différentes agences ont pu financer un nombre considérable de projets. En 2008, des acteurs luxembourgeois participaient à toutes les actions proposées par le programme à l'exception des programmes intensifs Erasmus. Une croissance substantielle des demandes en matière de mobilité individuelle des enseignants, formateurs, décideurs et étudiants a pu être atteinte.

Type de projets	Total depuis 2000	2007	2008	Variation 2008/2007
Partenariats Comenius	94 projets	10	9	-10%
Formation continue Comenius et Grundtvig + Visites d'études	96 + 32 formateurs ou enseignants	11 + 3	20 + 13	+ 81%
Partenariats Grundtvig	19 projets	2	4	+100%
Partenariats Leonardo	0	0 action nouvelle	2	na
Erasmus – mobilité études	1399 étudiants	80 agence + 300 Unilux	100 agence + 350 Unilux	+20%
Assistants linguistiques	19 étudiants	4	5	+20%
Écoles – accueil assistants	38	5	4	-20%
Leonardo projets de mobilité	76 projets (+/- 1000 stages en entreprise)	5	6	+20%
Leonardo B/TOI	19	3	2	-33%

## 16.5 L'OCDE

Le Comité de l'éducation s'est réuni à deux reprises à Paris (24/25 avril; 27/28 novembre). À l'ordre du jour ont figuré essentiellement le programme de travail 2009/10 ainsi que la discussion sur les activités et les études projetées et réalisées dans le suivi de PISA, en particulier les activités portant sur le rôle des chefs

d'établissement et sur les enseignants ainsi que celle portant sur le programme PIAAC (« Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes »).

En décembre 2007, dans le cadre de l'étude économique du Luxembourg, l'OCDE qui, en 2006, a déjà fait une étude détaillée du système éducatif luxembourgeois, s'est adressée à nouveau au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en vue d'analyser les coûts de l'enseignement ainsi que la politique de recrutement des enseignants. Les 29 et 30 mai 2008, la délégation luxembourgeoise a défendu sa position à Paris et le 1<sup>er</sup> juillet les résultats de l'étude ont été présentés à l'Abbaye de Neumünster en présence des ministres de l'Économie, de la Santé et de l'Éducation nationale.

Développement de la politique éducative de l'OCDE au cours de la dernière décennie

Au cours des dix dernières années, l'éducation au sein de l'OCDE a gagné en importance. Ce gain est dû en premier lieu aux retombées que l'étude PISA a eues dans les pays participants qui ont permis d'associer le nom de l'OCDE non seulement à l'économie mais également au système éducatif d'un pays.

D'autre part, en 2002, une direction spécifique de l'éducation a été créée qui a permis de renforcer le domaine de l'éducation dans les structures mêmes de l'OCDE.

Cette direction a reçu pour mission d'aider les pays membres et non membres à mettre en place les conditions d'un apprentissage tout au long de la vie de haute qualité pour tous afin de favoriser le perfectionnement personnel, une croissance économique durable et la cohésion sociale. À cette fin, la direction de l'éducation a défini six objectifs stratégiques qui ont servi à mettre au point le programme de travail de l'OCDE sur l'éducation pour la première décennie du 21<sup>e</sup> siècle.

Ces objectifs sont les suivants :

- promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et mieux relier l'éducation et les autres domaines d'action socio-économiques ;
- évaluer et améliorer les résultats de l'enseignement ;
- favoriser un enseignement de qualité ;
- repenser l'enseignement supérieur dans une économie mondiale ;
- renforcer la cohésion sociale par la formation ;
- construire un avenir nouveau pour l'éducation.

Les travaux menés par l'OCDE dans le domaine de l'éducation et plus particulièrement la publication annuelle des « Regards sur l'éducation » et les résultats de l'activité « Recruter, former et maintenir des enseignants de qualité » ont suscité un intérêt grandissant des acteurs du monde de l'éducation et ont influencé les travaux de l'UE dans ces domaines de l'éducation.

## 16.6 Le Conseil de l'Europe

Le Comité directeur de l'éducation s'est réuni pour sa session annuelle les 10, 11 et 12 mars 2008.

Le programme de travail du Comité directeur de l'éducation porte, à court et à moyen termes, principalement sur les thèmes suivants :

- Éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme.
  - Politiques linguistiques et formation en langues.
  - L'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire.
  - La journée de la mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité.
  - Politiques et pratiques de l'enseignement de la diversité culturelle.
- Le programme « PESTALOZZI » pour la formation des enseignants.

Outre le projet portant sur la mémoire de l'holocauste et la « Journée de la mémoire », le MENFP est impliqué plus particulièrement dans le projet « L'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire ». Ce projet est un élément essentiel des travaux sur le Dialogue interculturel et vise à préparer une Recommandation sur l'apprentissage de l'histoire dans une société multiculturelle. Dans ce contexte, un symposium avec comme thème « L'image de l'autre et l'image de soi dans le contexte de la mondialisation » a eu lieu à Istanbul du 30 novembre au 2 décembre 2008.

Développement de la politique éducative du Conseil de l'Europe au cours de la dernière décennie

Si dans les années 90 du siècle dernier les travaux en matière d'éducation du Conseil de l'Europe avaient porté sur l'importance d'une éducation de qualité et la coopération en matière d'éducation - notamment par le grand projet « Un enseignement secondaire pour l'Europe » - les travaux de la dernière décennie se sont focalisés sur deux grands thèmes :

- l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme
- l'interculturel.

Ces deux thèmes ont fait l'objet des trois dernières sessions de la Conférence permanente des Ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe .

20<sup>e</sup> session : Des politiques de l'éducation pour une citoyenneté démocratique et une cohésion sociale : défis et stratégies pour l'Europe (15 – 17 octobre 2000 ; Krakowie)

21<sup>e</sup> session : Éducation interculturelle : gestion de la diversité, renforcement de la démocratie ( 10 – 12 novembre 2003 ; Athènes)

22<sup>e</sup> session : Construire une Europe plus humaine et plus inclusive : contribution des politiques éducatives ( 4 – 5 mai 2007 ; Istanbul).

De même, il faut relever les nombreuses activités qui ont eu lieu en 2005 lors de « L'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation », les réunions régulières des coordinateurs ECD ( Éducation à la citoyenneté démocratique ), la création en 2008 à Oslo du « Centre européen pour l'éducation aux droits de l'homme,

l'éducation interculturelle et l'éducation à la citoyenneté démocratique » et la publication en 2008 du Livre blanc sur le dialogue interculturel « Vivre ensemble dans l'égalité ».

Parallèlement à ces deux thèmes, l'enseignement des langues et les politiques linguistiques ont joué un rôle grandissant. Grâce à l'élaboration du « Cadre commun de référence pour les langues » et du « Portfolio européen des langues », le Conseil de l'Europe a acquis une notoriété qui dépasse de loin les travaux des autres organisations intergouvernementales dans ce domaine. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le MENFP a eu recours à l'expertise du Conseil de l'Europe pour développer son Plan d'action sur le réajustement de l'enseignement des langues dans le système scolaire luxembourgeois.

Toutefois, malgré ces travaux remarquables dans le domaine de l'éducation, force est de constater qu'au cours des dernières années, le rôle de l'éducation a été mis en question à plusieurs reprises au niveau des instances politiques du Conseil de l'Europe, qui, face à des budgets en déclin, ont privilégié la Cour des Droits de l'homme au détriment d'autres structures comme l'éducation et la culture. Un projet de restructuration du Secrétariat est même en discussion qui prévoit la disparition autonome de la *Direction de l'Éducation et des Langues* et l'intégration de l'éducation dans la *Direction Jeunesse et Sports* et celle des langues dans la *Direction Culture et Patrimoine*.

## **16.7 Le Conseil Supérieur des Écoles européennes**

Le Conseil Supérieur des Écoles européennes s'est réuni à deux reprises ( 21 au 23 janvier et 14 au 16 avril ) sous présidence finlandaise et une fois sous présidence suédoise (20 au 22 octobre).

Les thèmes de discussion principaux ont porté - outre sur les décisions à prendre concernant la gestion courante des écoles - sur les différents volets de la réforme du système et des structures des Écoles européennes, devenue nécessaire après l'élargissement de l'Union européenne, à savoir :

- l'ouverture du système scolaire et du baccalauréat européen par la création d'écoles de type II et de type III, c'est-à-dire d'écoles nationales ouvrant une section offrant l'enseignement des écoles européennes ;
- l'autonomie de gestion des Écoles européennes ;
- la gouvernance du système des Écoles européennes ;
- la répartition des charges entre les différents États membres et la Commission.

À part ces discussions sur la réforme du système, les problèmes liés à l'exiguïté des locaux à Bruxelles et à Luxembourg sont un thème récurrent.

Ainsi l'école de Luxembourg II est toujours installée dans le « Village pédagogique » attenant au site de Luxembourg I sur le plateau du Kirchberg. Le site prévu de Bertrange/Mamer devrait être mis à disposition de l'école de Luxembourg II en 2011, délai qu'il importe de respecter compte tenu de la pression démographique sur les deux écoles dont les locaux actuels ont atteint leur capacité d'accueil maximum.

Par ailleurs, en dépit des décisions prises depuis plusieurs années et qui ont servi de base à la définition des programmes de Luxembourg II et des études architecturales, l'association des parents d'élèves continue de demander une séparation horizontale des deux écoles, avec le primaire au Kirchberg et le secondaire à Bertrange/Mamer.

Pour en finir une fois pour toutes avec ces discussions vaines et agaçantes, il est donc impératif que les travaux commencent dans les plus brefs délais. Les difficultés pour trouver des enseignants luxembourgeois disposés à occuper les postes prévus pour le Luxembourg dans les différentes écoles européennes sont une autre source de préoccupations.

#### Bilan des dix dernières années

Actuellement, il existe 14 écoles européennes, quatre à Bruxelles, deux à Luxembourg, une à Varèse, une à Alicante, une à Munich, une à Karlsruhe, une à Francfort, une à Bergen, une à Mol et une à Culham.

Le système des écoles européennes est régi par une Convention intergouvernementale signée par les États membres de l'Union européenne, la Commission européenne et l'Office des Brevets de Munich. La Convention actuelle date de 1994, mais est entrée en vigueur seulement en 2002.

Bien qu'elle soit donc assez récente, certaines difficultés avec le texte actuel ont surgi suite à l'élargissement de l'Union européenne.

Au vu de ces difficultés et sous la pression du Parlement européen et de la Commission européenne qui se plaint du coût excessif de certaines « petites écoles » (Bergen, Mol, Culham), des discussions sur une réforme fondamentale du système ont été entamées.

À ce jour, le résultat le plus tangible de ces discussions a été la décision de la fermeture progressive de l'École européenne de Culham et la création d'écoles de type II et de type III qui seront financées entièrement par l'État siège de ces écoles (la Commission étant néanmoins disposée à payer une contribution pour le cas où des enfants de fonctionnaires européens fréquentent ces écoles).

Actuellement six villes, hébergeant une agence de la Commission, Parme (Italie), Dunshauglin (Irlande), Heraklion (Grèce), Strasbourg et Manosque (France) et Helsinki (Finlande), ont demandé à établir une convention avec le Secrétariat général des Écoles européennes afin de pouvoir ouvrir une section offrant l'enseignement des écoles européennes au sein d'un de leurs établissements scolaires nationaux (type II). La Ville de La Haye (Pays-Bas), bien que n'abritant pas d'agence européenne, vient également d'introduire une demande (type III).

Actuellement, la Commission n'entend pas toucher au financement en vigueur pour les « grandes écoles » (surtout les écoles de Bruxelles et de Luxembourg), mais dans un souci de réduction des coûts, elle intervient régulièrement pour réserver l'accès de ces écoles aux seuls enfants des fonctionnaires européens.

Face à ces tentatives de la Commission, le Luxembourg devra porter une attention particulière au maintien de l'ouverture des écoles, et notamment de celles de Luxembourg, aux élèves de catégorie II (firmes étrangères établies au Luxembourg) et de catégorie III (enfants du personnel diplomatique ...).

## **16.8 Les accords culturels**

Au cours de l'année 2008, le ministère a participé au renouvellement de l'accord culturel avec le Portugal.

Outre cet accord ainsi que celui conclu en 2007 avec le Cap Vert et qui, pour ce qui est de l'éducation, sont les plus importants pour le Luxembourg, le ministère a été associé au cours des dernières années à l'élaboration d'autres accords culturels, notamment ceux avec le Vietnam, la Chine, la Russie et l'Ukraine.

## **16.9 COMITÉS et GROUPES DE TRAVAIL**

### **16.9.1 OCDE**

Au niveau de l'OCDE, le ministère participe actuellement dans les comités et groupes de travail suivants :

- Conseil des ministres de l'éducation de l'OCDE
- Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI)
- Comité des Politiques d'Éducation
- Comité directeur du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)
- INES Working Party
- INES Réseau A : Les résultats de l'enseignement
- INES Réseau B: Les résultats socio-économiques
- INES Réseau C: Les caractéristiques et les pratiques des établissements
- Besoins spécifiques – Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (SENDDD)

### **16.9.2 Union européenne**

Au niveau de l'UE, le ministère participe actuellement dans les comités et groupes de travail suivants :

- a. Conseil de l'Union européenne
  - Conseil Éducation, Jeunesse et Culture
  - Comité de l'éducation
  - Groupe de Haut niveau en Éducation
- b. Programme de travail « Éducation et Formation 2010 »
  - Education and Training 2010 Coordination Group (ETCG)
  - Access and social inclusion in Lifelong Learning
  - Key competences
  - Information and Communication Technologies (ICT) In Education and Training
  - Recognition of learning outcomes
  - European Qualification Framework (EQF)
  - Working Group on making the best use of resources
  - Standing Group on Indicators and Benchmarks
  - Réseau européen d'inspecteurs en langues

- Groupe d'experts en langues
- ILLP Stakeholder Group on ICT supported innovation
- Education and Training Statistics (ETS)
- Indicateurs adultes
- Expert Group on Training and Education for Entrepreneurship
- European Bank of Anchor Items for Foreign Language Skills

c. Programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie

- Visites d'études (CEDEFOP – Leonardo da Vinci)
- PLOTEUS
- Comité « Éducation et formation tout au long de la vie » (EFTLV)
- Réseau européen des Agences nationales Europass (ANE)
- Agence Nationale EURYDICE
- Réseau des Agences nationales Euroguidance
- European Lifelong Guidance Policy Network
- Comité de direction « European Schoolnet »
- Education Portals Committee
- Groupe d'experts en charge de la mise en œuvre de l'Année de la Créativité et de l'Innovation en 2009

d. Formation professionnelle

- Adult Learning Group
- Conseil de direction du Centre de la Formation professionnelle (CEDEFOP)
- Conseil de direction de la Fondation européenne pour la formation (ETF)
- Comité consultatif pour la Formation professionnelle
- Directeurs généraux de la Formation professionnelle
- Réseau européen de référence et d'expertise (ReferNet)
- European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET)
- Comité des hauts fonctionnaires de la santé publique
- Réseau européen pour l'assurance qualité dans la formation professionnelle
- L'entrepreneuriat dans l'enseignement et la formation professionnels

e. Éducation des enfants et adolescents à besoins particuliers

- Comité des représentants de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers (EADSNE)
- Coordinateurs nationaux (développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers)
- Évaluateurs (développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers)

### **16.9.3 United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)**

Au niveau de l'UNESCO, le ministère participe actuellement dans les comités et groupes de travail suivants :

- UOE Sous-groupe
- Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO

### **16.9.4 Accords bilatéraux interrégionaux et intergouvernementaux et réseaux**

Le MENFP assure l'exécution d'accords bilatéraux et participe activement dans des fondation et groupes transfrontalier, notamment :

- Accord de Karlsruhe
- Accords bilatéraux de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la science, des mass médias, de la jeunesse et des sports
- Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation (FREREF)
- Groupe transfrontalier SPOS-PMS-CIO
- Groupe de travail « Éducation et Formation » de la Commission régionale
- Commission régionale de l'éducation et de la formation

### **16.9.5 Conseil de l'Europe**

Au niveau du Conseil de l'Europe, le ministère participe actuellement dans les comités et groupes de travail suivants :

- Conférence permanente des Ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe
- Comité Directeur de l'Éducation
- Division des politiques linguistiques éducatives du COE
- Coordinateurs nationaux du Portfolio européen des langues
- Migrants adultes
- Groupe de coordinateurs « Éducation à la citoyenneté démocratique et aux Droits de l'homme » (ECD/EDH)
- Pestalozzi
- Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité
- L'Image de l'Autre dans l'Enseignement de l'histoire
- Comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes ( Graz )

### **16.9.6 Écoles européennes**

Au niveau des Écoles européennes, le ministère participe actuellement dans les conseil, comités et groupes de travail suivants :

- Conseil Supérieur des Écoles européennes (CSEE)
- Comité administratif et financier des Écoles européennes (CAF)
- Comités pédagogiques (primaire, secondaire et mixte)
- Conseil d'Inspection de l'enseignement maternelle et primaire
- Conseil d'inspection mixte
- Conseil d'Inspection de l'enseignement secondaire
- Groupe de travail pour l'élaboration d'un statut pour le personnel administratif et de service
- Advisory group for special educational needs (SEN) pupils with learning disabilities
- Bac européen
- Groupe de travail « Sciences »
- Groupe de travail « Règlement général »
- Groupe de travail « Réforme des Écoles européennes »
- Conseil d'administration des Écoles européennes Lux1 & Lux2

# **17 L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ SCOLAIRE ET L'ASSURANCE-QUALITÉ**

## **17.1 Le développement et l'évaluation de la qualité**

### **17.1.1 La coopération avec l'Université du Luxembourg**

En 2008, les travaux préparatoires de la réforme du SCRIPT ont pu être menés à terme et la commission « Éducation » de la Chambre des Députés a marqué son accord pour le projet de loi. Les partenaires scolaires, notamment le Conseil supérieur de l'éducation nationale, qui ont donné leur avis sur les enjeux de l'évaluation de la qualité de l'enseignement ont pour la plupart préconisé l'idée que l'évaluation devrait être attribuée à un organisme autre que celui qui a en charge le développement de la qualité. Le projet de loi prévoit de ce fait d'autoriser le service à déléguer une partie de l'évaluation, dans la mesure où elle l'accepte, à l'Université du Luxembourg qui a l'avantage de disposer à la Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation d'une unité de recherche développant une expertise dans le domaine de l'évaluation.

Dans un premier temps cette unité de recherche sera chargée des tâches suivantes:

- le développement et la coordination d'épreuves standardisées permettant de constater dans quelle mesure les élèves ont atteint les socles de compétences (Lernstandserhebungen) ;
- la réalisation d'enquêtes et de tests internationaux auxquels l'école luxembourgeoise participe ;
- l'évaluation des écoles;
- l'élaboration, à intervalles réguliers, d'un rapport de synthèse sur la qualité du système éducatif luxembourgeois.

Un groupe de travail mixte réunissant des experts de l'unité de recherche de l'Université du Luxembourg et des responsables du SCRIPT et du ministère a été créé en 2008 afin de coordonner les différents domaines de collaboration :

- l'évaluation de l'efficacité du système éducatif dans le contexte international en participant aux programmes PISA, PIRLS et ICCS;
- l'évaluation des acquis scolaires par des épreuves standardisées en tenant compte des socles de compétences.

### **17.1.2 Travaux préparatoires pour la création d'une Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement**

L'agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et les lycées a pour objectif essentiel de soutenir et d'encadrer les écoles dans la mise en place d'un système de développement de la qualité qui répond à leurs besoins spécifiques et à leurs ambitions. Son action consiste plus particulièrement à accompagner les écoles dans

- l'élaboration d'un concept de qualité et d'un plan de réussite scolaire,
- la mise en place de relations constructives avec l'ensemble des partenaires de l'école,
- la mise en oeuvre d'activités ponctuelles dans le cadre de l'autonomie,
- la mise en oeuvre et la gestion d'un projet d'école ou d'un projet d'établissement.

Par ailleurs l'agence met en place un réseau d'information et d'échange sur les bonnes pratiques et le projet prévoit de rattacher étroitement les projets d'établissement au nouveau concept général de développement de la qualité.

### **17.1.3 Travaux préparatoires pour la mise en œuvre des plans de réussite scolaire**

Avec la mise en œuvre de la loi sur l'enseignement fondamental, il sera demandé à l'ensemble des écoles d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de réussite scolaire dans lequel chaque école, en collaboration avec l'inspecteur du ressort, détermine des objectifs de réussite clairs et mesurables relativement aux apprentissages et définit les moyens concrets qu'elle compte mettre en place pour les atteindre. Un projet de règlement grand-ducal a été rédigé. Celui-ci précise la méthodologie à mettre en œuvre pour mesurer les résultats obtenus, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les plans de réussite doivent être globaux, c'est-à-dire ils touchent tous les aspects de la vie scolaire. Par ailleurs, les plans de réussite refléteront les particularités de chaque milieu.

### **17.1.4 Rapports aux lycées**

L'évaluation externe des lycées a été faite en 2008 par l'Université du Luxembourg. Un rapport lycée a été transmis à tous les lycées. Celle-ci reprend les résultats principaux que chaque lycée a obtenus dans l'étude PISA 2006 ainsi que les réponses dégagées par le questionnaire s'intéressant principalement aux attitudes des élèves envers l'école. À terme, il est prévu d'intégrer ce dispositif de monitoring scolaire dans une démarche d'évaluation globale du système scolaire et des écoles.

## **17.2 Les actions**

### **17.2.1 PISA (Programme for International Student Assessment)**

Le pré-test du quatrième cycle de l'enquête PISA a été effectué en 2008 dans tous les pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) et 37 pays partenaires. L'objectif du pré-test consiste à vérifier la compréhension des questions qui seront utilisées lors de l'enquête principale en 2009. Au Luxembourg, contrairement aux pré-tests en 1999, 2002 et 2005, le pré-test de l'étude 2009 a eu lieu dans seulement 10 lycées et lycées techniques échantillonnés de manière aléatoire par le consortium international du PISA. Y ont participé les élèves nés entre le 1er janvier 1992 et le 31 décembre 1992. Cependant, les épreuves de l'enquête principale auront lieu de nouveau dans tous les lycées et lycées techniques, afin de garantir la représentativité et la validité des résultats.

L'enquête PISA mesure les compétences fondamentales des élèves de 15 ans dans les domaines de la lecture, des mathématiques et des sciences, qui sont essentielles pour un apprentissage tout au long de la vie. Au-delà de ces compétences, l'étude relève les aptitudes, les stratégies et les motivations de l'apprentissage. PISA, un programme à long terme, se poursuit par cycles de trois ans. Chaque cycle d'évaluation privilégie un domaine précis qui absorbe la plus grande partie du temps

de test. Tout comme lors du 1er cycle PISA en 2000, c'est la compréhension de l'écrit qui est le domaine majeur d'évaluation en 2009.

### **17.2.2 ICCS (International Civic and Citizenship Education Study)**

Cette étude internationale de l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement) vise à mieux connaître comment les jeunes sont préparés à assumer leur rôle de futurs citoyens dans les différents pays. Elle s'inscrit à la fois dans le cadre des orientations politiques poursuivies par le ministère de l'Éducation nationale et dans les axes de recherche de l'unité EMACS (Educational Measurement and Applied Cognitive Science) de l'Université du Luxembourg. Le pré-test du premier cycle de l'enquête ICCS a été effectué en 2008. L'objectif du pré-test consiste à vérifier la compréhension des questions qui seront utilisées lors de l'enquête principale en 2009. Les tests auront lieu en 2009, conjointement avec l'étude PISA, dans tous les lycées du pays offrant des classes de VIe respectivement des classes de 8e.

La façon de l'organisation de l'étude sera à la fois transversale et comparative. Elle sera transversale en ce sens qu'elle impliquera tous les élèves des classes de VIe de l'enseignement secondaire et des classes de 8e de l'enseignement secondaire technique, un échantillon représentatif de tous les enseignants engagés à ce niveau d'études ainsi que les directions des lycées concernés. Elle sera comparative en ce sens qu'elle nous permettra de nous situer par rapport à une grande majorité des pays européens et internationaux.

### **17.2.3 Les épreuves standardisées: une évaluation nationale des élèves en mathématiques, en allemand et en français**

À partir de l'année scolaire 2008-2009, le SCRIPT en collaboration avec l'Université du Luxembourg organise annuellement des épreuves standardisées dans toutes les classes de la 3e année de l'enseignement primaire (allemand et mathématiques) et des classes de Ve et 9e de l'ES/EST (allemand, français et mathématiques). Les épreuves de français en 5e/9e sont réalisées sur ordinateur.

Les épreuves s'inscrivent dans le dispositif d'évaluation de l'école luxembourgeoise tel qu'il a été défini dans le cadre de référence « Die Steuerung des Luxemburger Schulwesens », publié en 2007. Elles devront permettre d'une part au ministère d'obtenir une vue d'ensemble des acquis scolaires au niveau national et de suivre l'impact des réformes entreprises. D'autre part les résultats fourniront des instruments de pilotage aux établissements scolaires afin que ces derniers puissent s'engager dans une logique de développement de leur qualité scolaire.

Les épreuves standardisées qui visent plutôt à contrôler les connaissances et les compétences dont doivent disposer les élèves et qui sont définis dans les socles de compétences dans le cadre des réformes actuelles permettent à l'enseignant de comparer les performances de sa classe à la moyenne nationale des classes du même ordre d'enseignement et d'adapter, le cas échéant, son action pédagogique aux forces et faiblesses constatées.

Les différentes unités des épreuves standardisées ont été développées par des enseignants, des inspecteurs et chercheurs luxembourgeois et des experts étrangers. L'analyse des résultats des épreuves est faite par l'Université du Luxembourg. Les premiers résultats (résultats bruts) étaient transmis aux lycées à partir de mi-novembre 2008. Des analyses détaillées (résultats nets) suivront en

début d'année 2009. Elles permettront aux enseignants de vérifier les acquis scolaires en termes de connaissances et compétences, afin qu'ils puissent adapter leur pratique d'enseignement en fonction des forces et faiblesses constatées.

#### **17.2.4 La procédure d'orientation primaire-post-primaire**

Tout comme les années précédentes, l'orientation du primaire vers le post-primaire s'est effectuée sur la base d'épreuves standardisées dans toutes les classes de la 6<sup>e</sup> année d'études de l'enseignement primaire. Le service SCRIPT est responsable de l'élaboration et de l'analyse statistique des épreuves.

## **18 LA COMMUNICATION ET LA RÉFORME ADMINISTRATIVE**

L'information et la communication restent un défi majeur pour le ministère. À la complexité des contenus à communiquer s'ajoute l'hétérogénéité des publics cibles. Au cours des dernières années, le ministère a multiplié et diversifié les canaux de communication afin de répondre aux besoins d'information de tous les partenaires scolaires et d'informer en continu tous les milieux intéressés de la politique et des actions mises en œuvre.

Les efforts d'amélioration de la communication ont été essentiellement orientés vers trois grands objectifs : accélérer le flux d'information, adapter les vecteurs de communication aux spécificités des publics cibles et garantir l'accès permanent aux informations et documents publiés par le ministère. Les mesures et procédures qui s'inscrivent dans ce contexte s'articulent autour des 4 axes suivants :

- la communication interne au ministère;
- la communication avec les écoles;
- la communication avec le grand public;
- l'accueil du public.

### **18.1 La communication interne au ministère**

La communication interne joue un rôle de premier plan dans la maîtrise de la complexité des projets et des dossiers qui relèvent de la compétence du ministère. Les mesures mises en place pour développer la communication interne vont cependant au-delà du simple partage d'informations entre les différents services et collaborateurs. Elles visent d'une part à améliorer la coordination et l'efficacité des travaux et missions dans leur ensemble, et, d'autre part, à développer le sens collectif des responsabilités au sein de l'administration.

#### **18.1.1 Centraliser et exploiter les ressources et fichiers communs: l'intranet du ministère**

Afin d'accélérer l'échange d'informations au sein du ministère et de faciliter l'accès rapide de tous les collaborateurs aux documents et informations utiles, une plateforme intranet a été mise en place en 2005. Un élément phare en est l'annuaire interne, complété en 2008 par une fonction "organigramme" qui repose sur l'inventaire de toutes les tâches exercées au sein de l'administration. Cette fonction de recherche permet d'identifier à tout moment non seulement le collaborateur en charge d'un dossier ou d'un projet déterminé, mais également son remplaçant en cas d'absence.

### **18.1.2 Suivre la couverture média de l'Éducation nationale: la revue de presse**

Depuis 2004, une revue de presse réunissant tous les articles sur l'éducation qui paraissent dans la presse nationale est réalisée quotidiennement et mise en ligne sur l'intranet du ministère. S'y ajoute une deuxième revue qui propose, elle, une sélection d'articles de fond publiés dans la presse internationale. Les revues de presse sont également diffusées aux inspecteurs de l'enseignement fondamental et aux directeurs des lycées et lycées techniques.

Les reportages ou interviews audiovisuels en relation avec les grands dossiers de l'Éducation nationale sont également téléchargeables sur l'intranet.

### **18.1.3 Informer les collaborateurs sur l'avancement des grands projets: les réunions d'information du personnel**

Afin d'informer le personnel du ministère sur les priorités et l'avancement des grands projets en cours, des réunions d'information sur de projets précis (p. ex. les grands projets de loi) sont organisées régulièrement à l'intention de tous les collaborateurs intéressés. Au niveau des différents services, l'organisation de réunions de service hebdomadaires a été rendue obligatoire en 2005.

### **18.1.4 Développer le sens collectif et promouvoir les valeurs communes: la charte des valeurs**

Une charte des valeurs qui porte sur les principes et les valeurs présidant aux relations et à la collaboration entre tous les agents du ministère a été élaborée en 2006 et publiée sous forme d'affiche et de dépliants. Parmi les aspects plus particulièrement liés à la communication, la charte insiste notamment sur le droit et l'obligation de tous les collaborateurs de transmettre des informations, l'importance d'un climat de travail constructif et l'égalité entre hommes et femmes.

### **18.1.5 La communication avec le personnel des écoles**

Les enseignants sont les premiers concernés par la mise en œuvre des orientations définies et des décisions prises par le ministère ; aussi doivent-ils être informés en continu des mesures et actions projetées ou mises en œuvre. S'il est légitime que le ministère, vu le nombre important de personnes que touche l'actualité de l'Éducation nationale, communique par voie de presse, il est tout aussi évident que l'information des enseignants ne peut se faire par le biais des seuls médias. C'est ainsi que, au cours des dernières années, plusieurs initiatives ont été prises pour accélérer et optimiser la communication avec les écoles et le personnel enseignant.

### **18.1.6 EDUNews, la lettre d'information trimestrielle de l'Éducation nationale**

En octobre 2005, le ministère a lancé EDUNews, une nouvelle lettre d'information destinée aux enseignants ainsi qu'à toutes les autres personnes qui s'intéressent à l'actualité de l'Éducation nationale. EDUNews est publié chaque trimestre scolaire et renseigne, en quelques pages seulement, sur les grands projets du ministère. Afin d'assurer un mode de diffusion rapide en évitant les délais des travaux d'impression, EDUNews est uniquement disponible en version électronique et mise en ligne sur le site Internet du ministère. Le lien URL de chaque édition est envoyé par courrier

électronique à l'ensemble des enseignants. Les statistiques du site font état de plus de 10.000 téléchargements par édition.

### **18.1.7 Une nouvelle identité visuelle pour le mensuel de l'Éducation nationale**

Le format, la mise en page et la structuration des contenus du Courrier de l'Éducation nationale (CEN) ont été entièrement revus au début 2008. La lisibilité du mensuel, qui, avec quelque 9000 abonnés, continue d'être un vecteur essentiel de l'information scolaire et un lien important entre les membres de la communauté éducative du Luxembourg, a ainsi pu être améliorée de manière considérable. À côté des informations et des manifestations à l'intention des élèves, des enseignants et des partenaires scolaires, une plus grande place est désormais accordée aux actualités du ministère.

### **18.1.8 La mise à profit d'un outil de communication rapide et directe: les envois collectifs**

Depuis 2007, le ministère a de plus en plus recours à l'envoi collectif de courriers électroniques à l'ensemble des enseignants de l'école luxembourgeoise, service offert par le Réseau téléinformatique de l'Éducation nationale et de la Recherche (Restena). C'est par ce biais que le ministère informe régulièrement, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues, les enseignants sur l'avancement des travaux en cours et sur les actions à venir. Le programme des offres de formation continue est lui aussi régulièrement transmis par cette voie.

### **18.1.9 Une nouvelle procédure de consultation des enseignants**

Une nouvelle procédure de consultation des écoles qui a permis d'intensifier le dialogue avec les enseignants a été mise en place en 2006. Dans le cadre de la présentation et de la discussion du Profil de la politique linguistique éducative et du Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues, la ministre s'est rendue à des réunions régionales ou nationales auxquelles les écoles ont délégué des enseignants. Ces entrevues présentent l'avantage de permettre un échange de vues plus direct avec les enseignants.

## **18.2 La communication grand public**

La communication avec le grand public, dont les parents d'élèves constituent un partenaire privilégié, s'exerce à travers une multitude de vecteurs de communication (communication par voie de presse, campagnes de sensibilisation ou de promotion, brochures, dépliants, etc.). Les initiatives sont trop nombreuses et trop variées pour les énumérer toutes ; il convient cependant de relever le volet de la communication en ligne qui a connu une évolution importante au cours des dernières années.

### **18.2.1 Le site Internet du ministère**

Le nouveau site Internet du ministère ([www.men.lu](http://www.men.lu)), fondé sur le système CMS (content management system) et conçu en conformité avec la charte de normalisation de e-Luxembourg, a été mis en ligne en septembre 2007. Il informe sur le système éducatif, mais également sur l'actualité de l'Éducation nationale et les grands projets de réforme en cours. Toutes les publications éditées par le ministère sont téléchargeables en ligne. L'abonnement à une « newsletter » permet à chaque utilisateur intéressé d'être régulièrement tenu au courant, par courrier électronique, des nouveautés publiées en ligne.

Depuis la mise en ligne du site, le nombre de visites ainsi que des pages consultées est en constante augmentation.

*Statistiques de juin 2008 à décembre 2008*

Moyenne des visites par mois: 47.297

Score le plus élevé de visites par mois: 59.403 (septembre 2008)

Moyenne des visites par jour: 1.549

Score le plus élevé de visites par jour: 1.980 (septembre 2008)

Moyenne des pages consultées par mois: 718.129

Score le plus élevé de pages consultées par mois: 1.218.151 (octobre 2008)

Moyenne des pages consultées par jour: 23.489

Score le plus élevé de pages consultées par jour: 39.295 (octobre 2008)

### **18.2.2 Les démarches administratives en ligne : le guichet unique**

L'enseignement et la formation font partie des rubriques thématiques proposées dans le guichet virtuel unique [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu), portail Internet de l'État du Grand-Duché de Luxembourg, édité par le service e-Luxembourg, dès son lancement en novembre 2008. La rubrique en question présente le système éducatif ainsi que les démarches liées à l'inscription des enfants et des jeunes dans les différents établissements de l'école luxembourgeoise ; elle renseigne en outre sur l'orientation des élèves, l'accompagnement scolaire, etc.

S'agissant de l'apprentissage tout au long de la vie, la démarche à suivre pour l'obtention d'un congé individuel de formation est documentée dans la rubrique Travail / Emploi. À noter que cette démarche peut se faire entièrement en ligne, l'ensemble des formulaires afférents pouvant être remplis, signés et renvoyés par voie électronique au service de la Formation professionnelle du ministère.

### **18.2.3 L'accueil du public**

L'accueil du public est un facteur déterminant de l'image de marque de chaque administration. Qu'il soit physique (dans les locaux du ministère) ou téléphonique, il joue un rôle essentiel en termes de qualité du service public offert aux citoyens. Au cours des dernières années, le ministère a pris trois initiatives destinées à améliorer et à faciliter l'accueil du public : la mise en place de deux guichets dans le bâtiment de la rue Aldringen et la réalisation d'un projet d'étude sur l'accueil téléphonique au sein de l'administration.

Guichet d'accueil du Service de la reconnaissance des diplômes

Un guichet qui assure l'accueil et l'information du public en matière de reconnaissance des diplômes a été installé en juin 2005 au rez-de-chaussée du ministère. Il informe également sur les documents de l'Europass.

### **18.2.4 Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants**

Mise en place en septembre 2005 au 3<sup>e</sup> étage du ministère, la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux-arrivants (CASNA) reçoit les familles et informe en différentes langues sur l'école luxembourgeoise ; elle établit pour chaque élève de plus de 12 ans un dossier scolaire afin de le guider vers un lycée correspondant à son profil. Un accueil en langue portugaise est assuré pendant deux jours de la semaine

### **18.2.5 Améliorer la prise en charge des appels téléphonique : le projet « accueil téléphonique »**

Dans le but de définir et de mettre en place des mesures qui permettront d'améliorer la qualité de l'accueil téléphonique des citoyens, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ont conjointement lancé, en avril 2008 un projet pilote qui se décline en plusieurs étapes : l'analyse de la situation et des besoins en matière d'accueil téléphonique dans chacun des deux départements, la formulation de recommandations au niveau technique et organisationnel, et l'élaboration de lignes de conduites générales transférables à d'autres ministères ou administrations.

L'étude faite dans le cadre du projet a porté sur plusieurs volets : l'analyse statistique des flux d'appels, l'organisation technique, une enquête réalisée auprès de l'ensemble des collaborateurs par voie de questionnaire et un recensement des types d'appels reçus et traités dans chaque service.

L'étude a été finalisée en juillet 2008. Un plan d'action spécifique à chaque ministère est en voie d'élaboration et sera lancé au début 2009. Les axes d'action viseront les objectifs suivants :

- garantir une meilleure qualité d'information et une meilleure accessibilité des agents gestionnaires de dossiers,

- développer le fonctionnement technique optimal des dispositifs téléphoniques,
- assurer les formations nécessaires.

## **19 LES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE**

### **19.1 Les manuels scolaires**

Le ministère publie 18 manuels et cours pour l'éducation préscolaire, 195 pour l'enseignement primaire (dont 26 nouveaux manuels et supports didactiques pour l'année 2008) et 101 pour l'enseignement post-primaire (dont 5 nouveaux manuels au cours de l'année 2008).

#### **Examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques**

Une brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves se préparant aux examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques.

#### **Les « Horaires et Programmes » et la « Liste des manuels »**

Pour la rentrée scolaire 2008/2009 les « Horaires et Programmes » de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que la « Liste des manuels » ont pu être consultés sur le site internet du ministère.

## 19.2 Le Courrier de l'Éducation nationale

Le « Courrier de l'Éducation nationale » paraît en 2 séries différentes :

Séries	No édités	Titre
Partie générale	11	Courrier A
Numéros spéciaux	12	Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire 2008/2009
		Catalogue des manuels scolaires 2008/2009
		Certificat de perfectionnement
		Animation culturelle - année scolaire 2008/2009
		Propositions du Service National de la Jeunesse pour le milieu scolaire
		Nominations du personnel enseignant - Liste 3
		Nominations du personnel enseignant - Liste 2
		60 <sup>e</sup> Anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
		Nominations du personnel enseignant - Liste 1
		Was uns Menschen bewegt
		Jugendherbergen in Luxemburg 2008
		7.Schoulsportdag

Le Courrier de l'Éducation nationale « partie générale » et « numéros spéciaux » peut être consulté sur le site internet du ministère.

### 19.3 Autres publications (relevé suivant les services éditeurs)

SCRIPT	Socles de compétence Mathématiques
	Socles de compétence Éducation artistique
	Bildungsstandard Sprachen
	Les cahiers de l'évaluation DEUTSCH Die standardisierten Prüfungen zum Abschluss der Primärschule
	cahiers de l'évaluation Schriftspracherwerb und Rechtschreibung
	Pratiques de l'oral
	Epreuves standardisées
CPOS	CPOS conférence publique - dépliants
	CPOS conférence publique - affiches
	Que faire après la 9 <sup>e</sup> ?
	Schriftspracherwerb und Lese- Rechtschreibschwäche
	CPOS Conférence publique Éduquer les jeunes à la responsabilisation comme personnes et comme citoyens du monde
	Colloque – affiche La reconnaissance envers les parents d'origine étrangère comme vecteur d'intégration créatrice
	La division supérieure de l'enseignement secondaire
	Dépliant SPOS
	CPOS News
	Colloque - dépliants "Migration et santé mentale des adolescents: un équilibre fragile? Comment y répondre?"
	Agir pour changer
	Le réflexe formation
	Que faire après la 6e primaire?
Statistiques	
	Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire général : 2006/2007
	Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : éducation préscolaire, enseignement primaire et spécial, éducation différenciée : année 2006/2007
	Dépliant : Les chiffres clés de l'Éducation nationale : 2006/2007

	Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement technique général : 2006/2007
	Diplômes et certifications 2006/2007 : statistiques globales, comparaisons et analyse : année scolaire 2006/2007
Formation des adultes	Cours du soir pour adultes
Autres	L'éducation au Luxembourg : le système scolaire luxembourgeois
	Lernen mit Erfolg
	dépliant: Le régime préparatoire dans l'enseignement secondaire technique
	Affiche : Schoulsportdag
	Kinder entdecken Künstlerinnen / Band 2 Unterrichtsmappe für Lehrerinnen und Lehrer der Vor- und Primärschule
	Virlies Concours
	Carnets de liaison EST
	Carnets de liaison ES
	Bac international - dépliant
	ORIKA
	OSNA
	affiche Campagne "Raconte-moi"
	Recueil de législation
	Schoul an Doheem- zesumme méi einfach
	Mise à jour: Code de l'Éducation
	L'approche par compétences en classe de français 7e ES et 7e EST
	Dépliant : CASNA français, portugais et anglais
	Aus dem Stepps gemach
	dépliant: Lui faire aimer les livres
	affiche: Journée européenne des langues
	Vom Gemeinsamen europäischen Referenzrahmen für Sprachen zur Umsetzung in einem kompetenzorientierten Deutschunterricht in der Sekundarschule
	Eng Rees em d'Welt
	Rapport d'activité 2007
Publications en ligne	Edunews

## 20 LES ACTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES EN 2008

### Diplômes

- Bac international                      Règlement grand-ducal du 9 mai 2008 fixant les modalités de reconnaissance d'équivalence du Baccalauréat International au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois.  
Mém. A-69 du 23.5.2008, p. 948
- Règlement grand-ducal du 9 mai 2008 autorisant le Lycée technique du Centre et l'Athénée de Luxembourg à organiser des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international; déterminant l'organisation des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international.  
Mém. A-69 du 23.5.2008, p. 956

### Éducation préscolaire et enseignement primaire

- Ecole de recherche                      Loi du 13 mai 2008 autorisant l'État à créer une école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Doc. parl. 5761)  
Mém. A-68 du 23.5.2008, p. 942
- Règlement grand-ducal du 22 juillet 2008 relatif au fonctionnement de l'École préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive.  
Mém. A-130 du 28.8.2008, p. 1934
- Recrutement                                Règlement grand-ducal du 8 avril 2008 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 février 1998 déterminant les modalités du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'enseignement primaire.  
Mém. A-48 du 16.4.2008, p. 727

### Enseignement secondaire et secondaire technique

#### Enseignement secondaire

- Grilles horaires                         Règlement grand-ducal du 17 juillet 2008 fixant les grilles des horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure et de la division supérieure de l'enseignement secondaire.  
Mém. A-112 du 29.7.2008, p. 1580

#### Enseignement secondaire technique

Examens de fin d'études - <i>Modalités</i>	Règlement grand-ducal du 17 juillet 2008 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien. Mém. A-113 du 30.7.2008, p. 1754
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 17 juillet 2008 fixant les grilles d'horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-112 du 29.7.2008, p. 1608
	Règlement grand-ducal du 12 septembre 2008 fixant les grilles d'horaires, les coefficients des branches et des branches combinées ainsi que les branches fondamentales des classes d'accueil pour jeunes adultes, de la formation en cours d'emploi des aides-soignants ainsi que des formations dans le cadre de l'apprentissage pour adultes d'auxiliaire de vie, de boulanger-pâtissier, de boucher-charcutier, de maçon et de magasinier du secteur automobile. Mém. A-141 du 18.9.2008, p. 2091

### Établissements scolaires

Junglinster	Loi du 22 juillet 2008 portant création d'un lycée à Junglinster. (Doc. parl. 5782) Mém. A-130 du 28.8.2008, p. 1934
Schengen Lycée	Loi du 29 juillet 2008 portant approbation du Protocole additionnel au Protocole signé à Perl le 4 décembre 2006 entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Landkreis Merzig-Wadern sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que les dépenses courantes du Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum, signé à Luxembourg, le 26 février 2008. (Doc. parl. 5854) Mém. A-129 du 28.8.2008, p. 1928

### Formation des adultes

Naturalisation	Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 concernant l'organisation des cours d'instruction civique à suivre pour être admis à la naturalisation. Mém. A-165 du 7.11.2008, p. 2319
	Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 concernant l'organisation des épreuves et l'attestation de la compétence de communication en langue luxembourgeoise parlée en vue de l'admission à la naturalisation. Mém. A-165 du 7.11.2008, p. 2320

## Formation professionnelle

Congé individuel de formation	Règlement grand-ducal du 1 <sup>er</sup> septembre 2008 précisant les modalités d'application du congé individuel de formation. Mém. A-139 du 12.9.2008, p. 2075
Formation professionnelle	Loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle et portant modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat ; de la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue ; de la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1992 portant 1. création d'un établissement public pour le développement de la formation professionnelle continue et 2. fixation des cadres du personnel des Centres de formation professionnelle continue ; de la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail. (Doc. parl. 5622) Mém. A-220 du 30.12.2008, p. 3274
Formation professionnelle continue	Loi du 19 novembre 2008 portant modification de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail. (Doc. parl. 5805) Mém. A-196 du 22.12.2008, p. 2614  Règlement grand-ducal du 22 janvier 2009 pris en exécution de la section 2 du chapitre II du titre IV du Livre V du Code du Travail la modification de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales. Mém. A-9 du 29.1.2009, p.100

## Personnel des écoles

Planification	Règlement grand-ducal du 17 septembre 2008 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire. Mém. A-143 du 24.9.2008, p. 2112
---------------	--

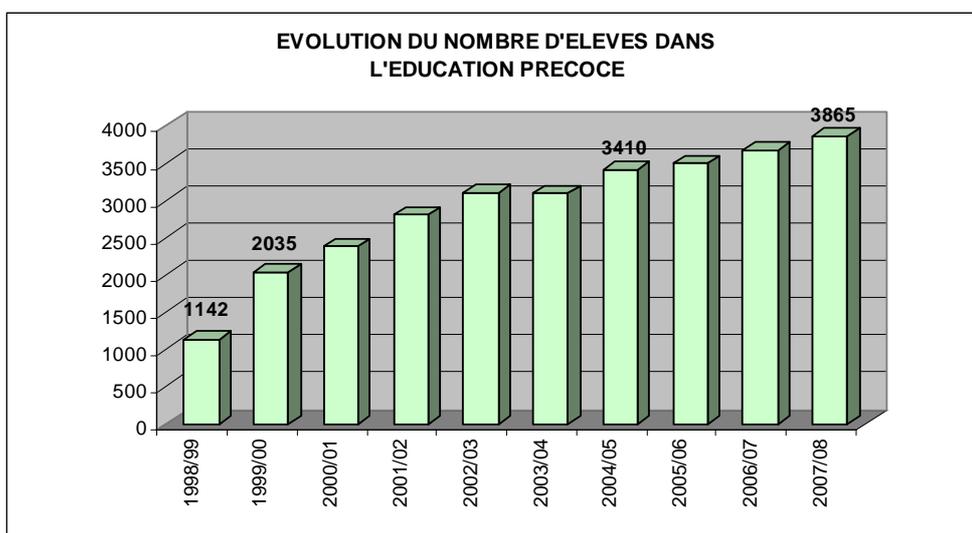
## Vacances scolaires

Fixation	Règlement grand-ducal du 10 juin 2008 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013. Mém. A-84 du 16.6.2008, p. 1193
----------	---

## 21 STATISTIQUES

### 21.1 Évolution des élèves dans l'éducation précoce

	ELEVES
1998/99	1142
1999/00	2035
2000/01	2377
2001/02	2802
2002/03	3093
2003/04	3088
2004/05	3410
2005/06	3492
2006/07	3671
2007/08	3865



Taux de fréquentation de l'éducation précoce dans l'enseignement public

	ELEVES	population de 3 ans *)	Taux de fréquentation
2000/01	2377	5762	41,3%
2001/02	2802	5548	50,5%
2002/03	3093	5777	53,5%
2003/04	3088	5888	52,4%
2004/05	3410	5663	60,2%
2005/06	3492	5598	62,4%
2006/07	3671	5557	66,1%
2007/08	3865	5775	66,9%

\*) chiffres STATEC

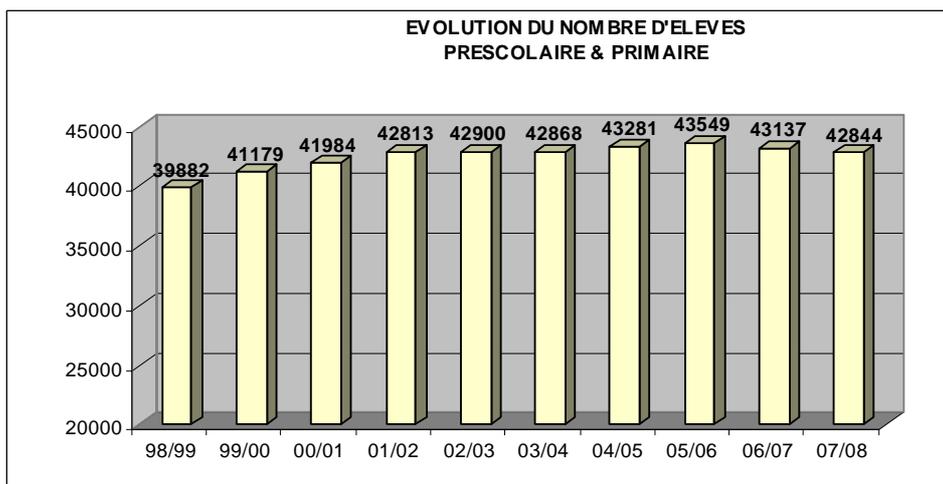
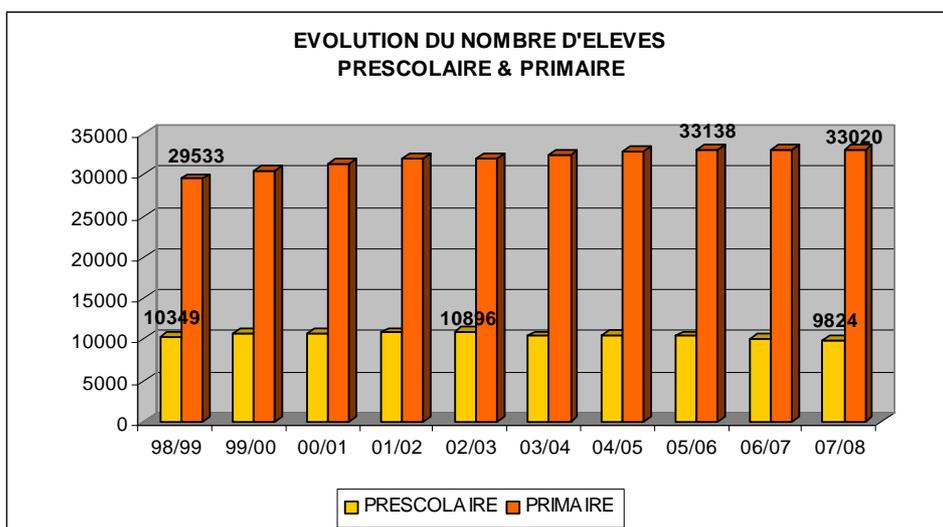
## Éducation précoce - fréquentation

Plage de fréquentation (2007/2008)

	Présences matin (en %)						
Présences après-midi (en %)	1	2	3	4	5	jamais	Total
1	1,3%	7,1%	19,7%	2,1%	2,9%		33,1%
2	1,0%	15,7%	4,5%	1,1%	1,0%	0,0%	23,4%
3	0,2%	2,7%	1,1%	0,8%	21,6%	1,1%	27,5%
jamais		1,6%	5,7%	1,8%	6,9%		16,0%
Total	2,4%	27,2%	31,0%	5,7%	32,5%	1,1%	100,0%

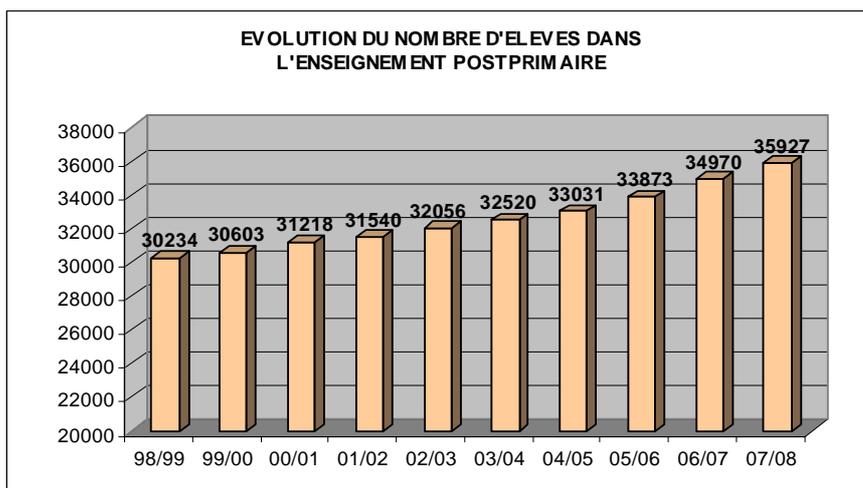
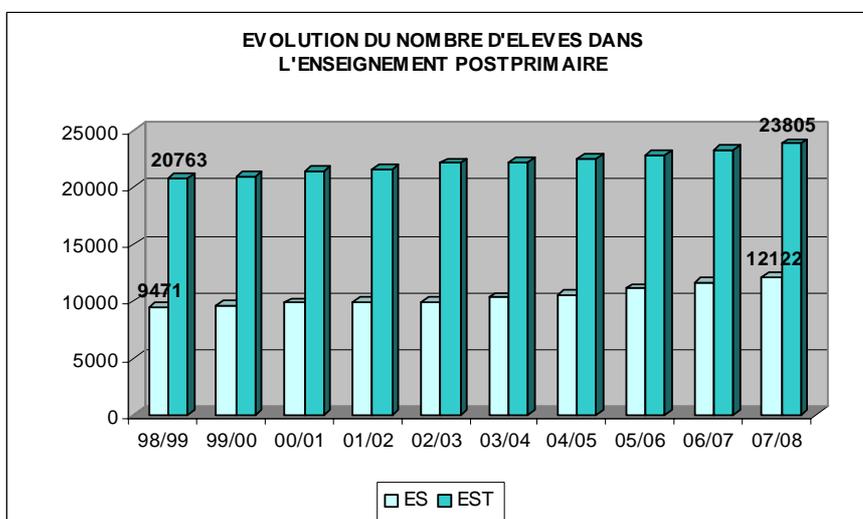
## 21.2 Évolution du nombre d'élèves dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

	PRESCOLAIRE	PRIMAIRE
1998/99	10349	29533
1999/00	10704	30475
2000/01	10706	31278
2001/02	10850	31963
2002/03	10896	32004
2003/04	10412	32456
2004/05	10441	32840
2005/06	10411	33138
2006/07	10001	33136
2007/08	9824	33020



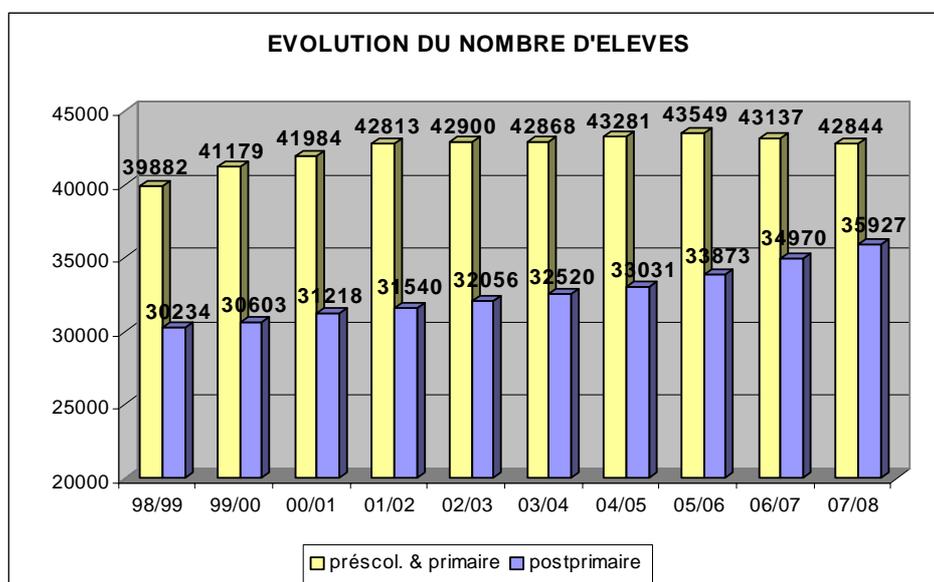
### 21.3 Évolution du nombre d'élèves dans l'enseignement post-primaire

Année	ES	EST	TOTAL
98/99	9471	20763	30234
99/00	9641	20962	30603
00/01	9859	21359	31218
01/02	9942	21598	31540
02/03	9963	22093	32056
03/04	10316	22204	32520
04/05	10571	22460	33031
05/06	11114	22759	33873
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927



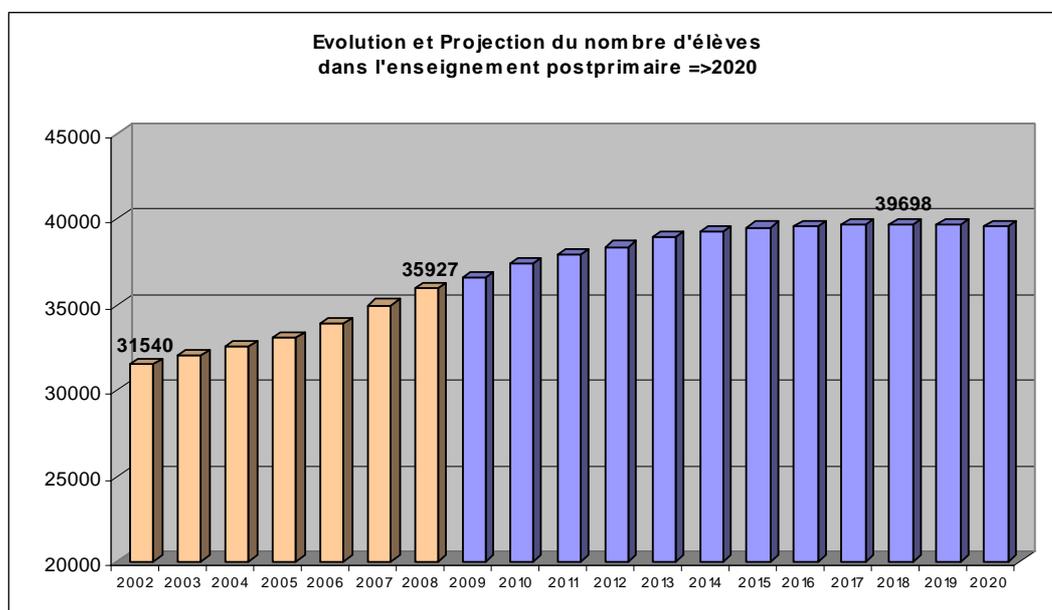
## 21.4 Évolution du nombre d'élèves dans l'éducation préscolaire / l'enseignement primaire et l'enseignement post-primaire

Année	préscol. & primaire	postprimaire	TOTAL ELEVES
98/99	39882	30234	70116
99/00	41179	30603	71782
00/01	41984	31218	73202
01/02	42813	31540	74353
02/03	42900	32056	74956
03/04	42868	32520	75388
04/05	43281	33031	76312
05/06	43549	33873	77422
06/07	43137	34970	78107
07/08	42844	35927	78771



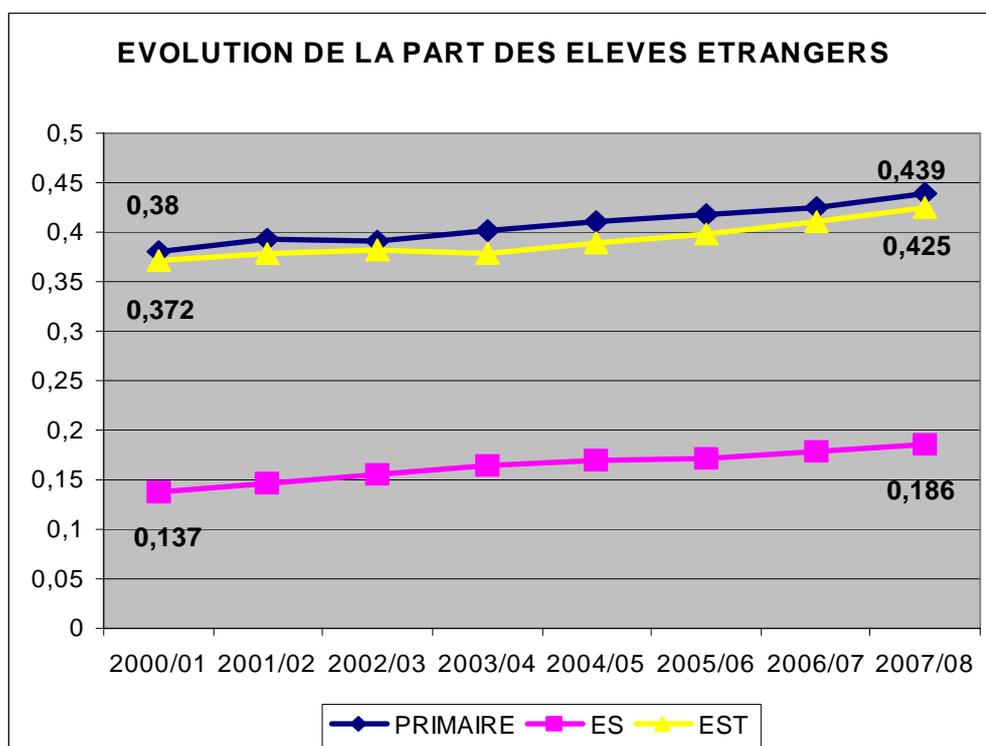
## 21.5 Évolution et projection du nombre d'élèves dans l'enseignement postprimaire

ANNEE	ELEVES
2002	31540
2003	32058
2004	32520
2005	33031
2006	33873
2007	34970
2008	35927
2009	36610
2010	37373
2011	37908
2012	38398
2013	38921
2014	39303
2015	39524
2016	39584
2017	39652
2018	39698
2019	39698
2020	39604

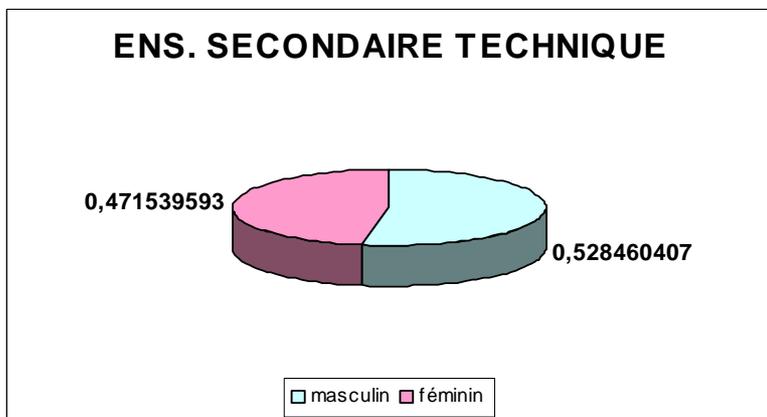
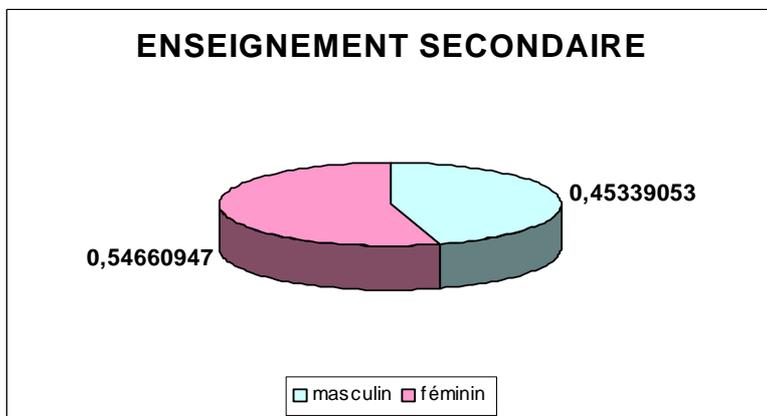
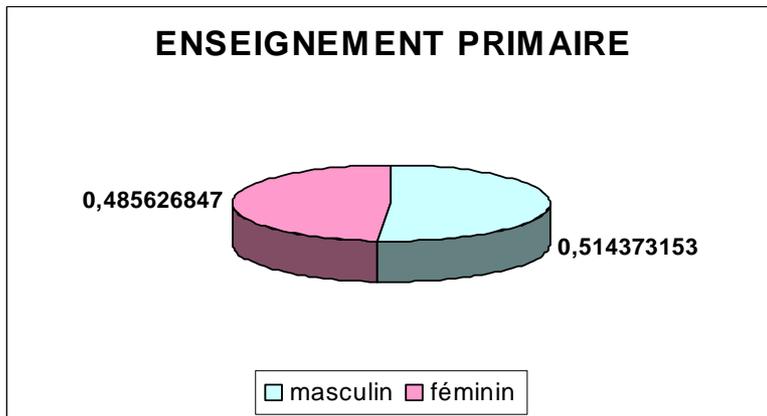


## 21.6 Évolution de la part des élèves étrangers

année	PRESCOL. & PRIMAIRE	ES	EST
2000/01	38,0%	13,7%	37,2%
2001/02	39,2%	14,7%	37,9%
2002/03	39,1%	15,6%	38,2%
2003/04	40,1%	16,5%	37,9%
2004/05	41,1%	16,9%	38,9%
2005/06	41,8%	17,1%	39,8%
2006/07	42,5%	17,8%	41,0%
2007/08	43,9%	18,6%	42,5%



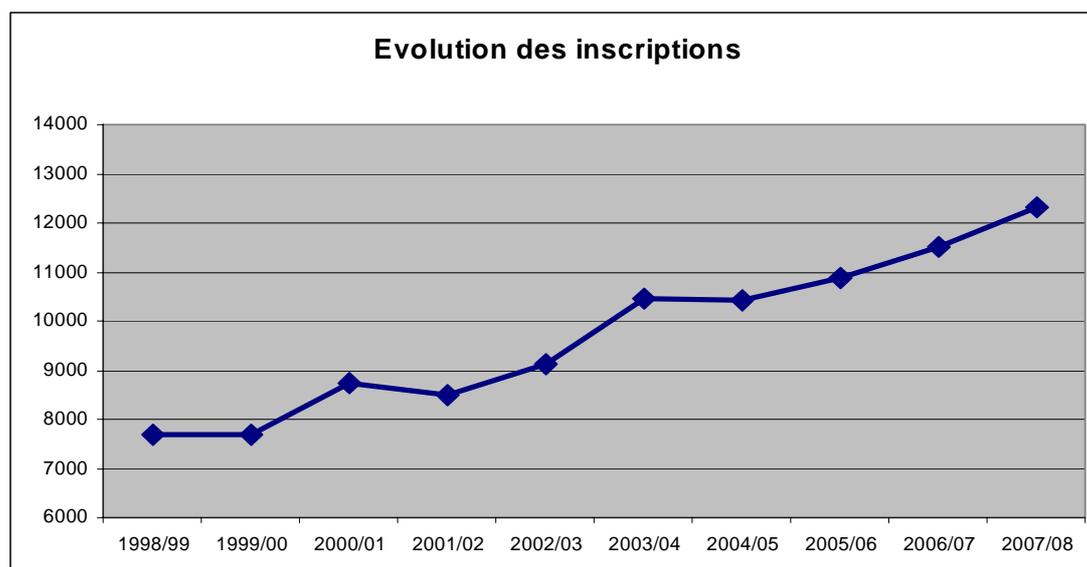
## 21.7 La répartition des élèves par sexe 2007 / 2008



## 21.8 Apprentissage tout au long de la vie

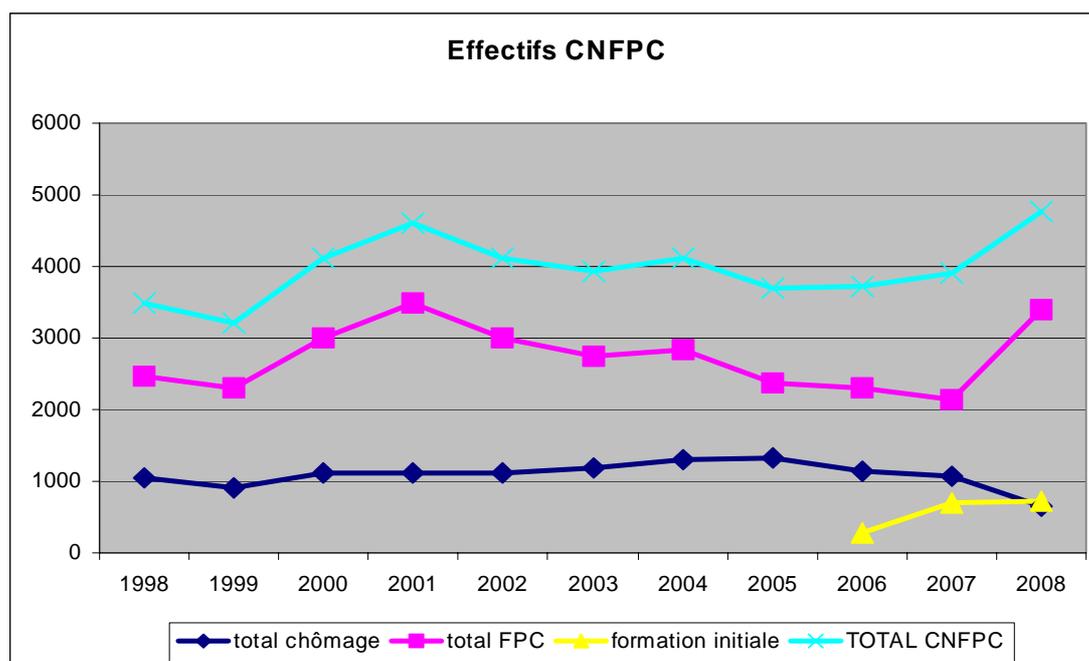
### Evolution des inscriptions aux cours organisés par le Service de la Formation des Adultes ( SFA) (sans le Centre de Langues (CLL))

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Enseignement secondaire	80	80	82	48	42	48	42	134	169
Enseignement secondaire technique	330	319	367	391	412	476	539	582	548
Cours de langues	4653	5143	5342	5550	6376	6463	5871	6491	7003
Cours de beaux-arts	914	795	789	760	858	880	849	965	811
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	887	1291	1102	1292	1586	1324	2222	2228	2412
Cours ménagers	433	642	576	633	618	611	781	684	554
Sciences humaines et sociales	242	331	60	165	300	331	274	121	471
Cours techniques	77	74	101	196	148	135	114	121	127
Cours d'alphabétisation	55	72	69	58	80	75	86	92	116
Cours pour personnes malvoyantes	0	0	0	14	51	75	88	84	105
<b>Total</b>	<b>7671</b>	<b>8747</b>	<b>8488</b>	<b>9107</b>	<b>10471</b>	<b>10418</b>	<b>10866</b>	<b>11502</b>	<b>12316</b>



## Les formations dispensées par le Centre national de Formation professionnelle continue

CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
initiation et formation demandeurs d'emploi	754	756	798	756	801	887	938	927	801	706	298
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération	290	161	328	350	324	306	353	401	343	358	360
<b>total chômage</b>	<b>1044</b>	<b>917</b>	<b>1126</b>	<b>1106</b>	<b>1125</b>	<b>1193</b>	<b>1291</b>	<b>1328</b>	<b>1144</b>	<b>1064</b>	<b>658</b>
promotion sociale/cours du soir	944	806	687	666	710	687	619	512	614	521	564
cours et examens CITP/CCM/CATP			656	881	752	650	594	427	423	817	710
formation professionnelle continue	1512	1489	1656	1947	1531	1402	1618	1438	1258	812	2124
<b>total FPC</b>	<b>2456</b>	<b>2295</b>	<b>2999</b>	<b>3494</b>	<b>2993</b>	<b>2739</b>	<b>2831</b>	<b>2377</b>	<b>2295</b>	<b>2150</b>	<b>3398</b>
<b>formation initiale</b>									286	690	714
<b>TOTAL CNFPC</b>	<b>3500</b>	<b>3212</b>	<b>4125</b>	<b>4600</b>	<b>4118</b>	<b>3932</b>	<b>4122</b>	<b>3705</b>	<b>3725</b>	<b>3904</b>	<b>4770</b>

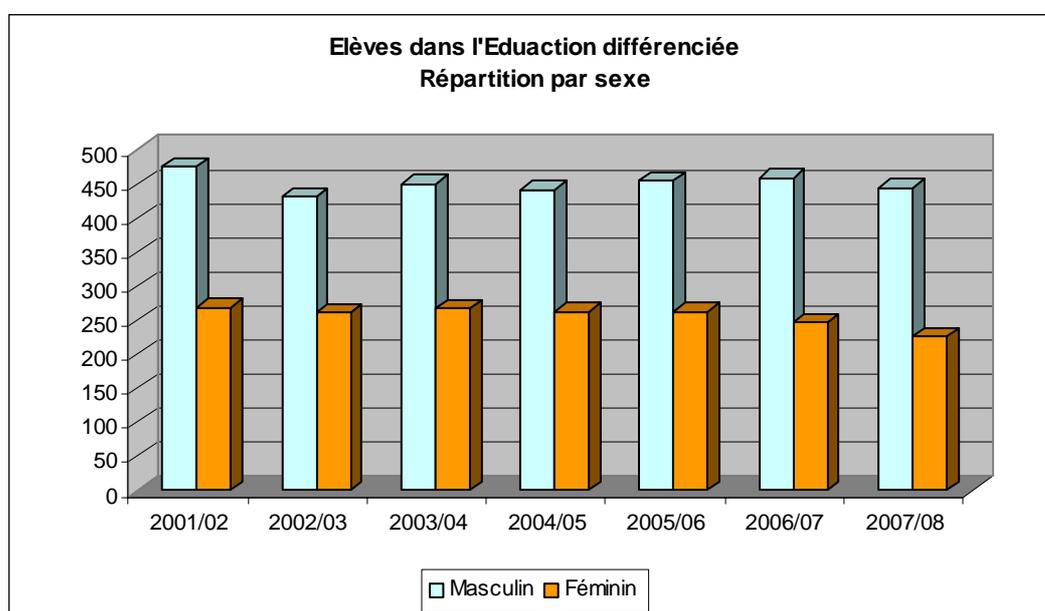


	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>total chô</b>	1044	917	1126	1106	1125	1193	1291	1328	1144	1064	658
<b>total FPC</b>	2456	2295	2999	3494	2993	2739	2831	2377	2295	2150	3398
<b>form. initiale</b>									286	690	714
<b>TOTAL CNFPC</b>	<b>3500</b>	<b>3212</b>	<b>4125</b>	<b>4600</b>	<b>4118</b>	<b>3932</b>	<b>4122</b>	<b>3705</b>	<b>3725</b>	<b>3904</b>	<b>4770</b>

## 21.9 Éducation différenciée (\*)

	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Masculin	477	432	451	443	455	460	445
Féminin	269	262	267	263	263	247	226
<b>TOTAL</b>	<b>746</b>	<b>694</b>	<b>718</b>	<b>706</b>	<b>718</b>	<b>707</b>	<b>671</b>

(\*) seulement élèves scolarisés dans un Institut de l'Education différenciée.  
Les activités ambulatoires n'y sont pas incluses



	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Masculin	477	432	451	443	455	460	445
Féminin	269	262	267	263	263	247	226